

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 avril 2024, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n°3), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°32), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°3), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°17 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Yannick POUJET

Étaient absents : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Philippe CREMER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Elise AEBISCHER, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°18), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Annaïck CHAUVET

* * *

CONSEIL MUNICIPAL

(Sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire, la séance est ouverte à 17 h 00)

Mme LA MAIRE : Nous avons, ce soir, la chance de recevoir M. CELLIER, qui est notre Directeur interdépartemental de la police nationale, que je tiens à remercier très, très sincèrement parce que c'est vrai que vous représentez quelque chose qui est essentiel à la vie d'une cité, d'une ville et d'un territoire. Nous savons combien il est essentiel de savoir comment vous travaillez. Je vous remercie d'accepter de venir nous l'exposer et d'accepter les échanges avec les élus de la Ville de Besançon qui vont se permettre de poser un certain nombre de questions. La règle que l'on s'est donnée, depuis maintenant quelque temps, à chaque fois que nous avons la chance d'avoir, comme cela, un invité, c'est d'avoir une question par groupe, pour que vous ne vous retrouviez pas assailli de multiples questions, mais qu'il puisse y avoir un bel échange qui puisse se faire. C'est essentiel.

Je tiens quand même aussi à redire combien j'apprécie le travail que nous faisons ensemble et c'est quelque chose qui est essentiel parce que, quand nous travaillons main dans la main sur ce qu'il se passe dans notre territoire... Je crois que c'est quelque chose de très sérieux que je suis en train de dire, donc voilà. Le fait est que nous travaillons au sein même du Conseil local de sécurité et de lutte contre la délinquance et la radicalisation. Nous travaillons aussi, bien sûr, sur un travail qui nous permet la coordination de nos actions dans un continuum entre répression et accompagnement social – chacun ayant son rôle bien déterminé, c'est ce qui nous anime. Nous avons travaillé ensemble et on salue aussi le fait que nous sommes en train d'avoir un projet qui devrait émerger avec le commissariat à Planoise et c'est quelque chose qui, encore une fois, montre ce travail de collaboration qui se fait. On ne va pas s'empêcher de dire que si l'on est très heureux de voir que les actions qui sont menées sur le territoire sont des actions qui nous amènent à voir s'effacer finalement les points de deal et on sait que la population est très heureuse de voir ce recul-là. Pour autant, on sait combien on a un trafic qui est actif. Du coup, les mesures que nous devons prendre les uns et les autres sont évidemment très engagées et cela nécessite un travail de fond extrêmement important. Il y a bien sûr la question du trafic, mais il y a aussi toutes les autres difficultés auxquelles on peut être confronté dans une ville comme la nôtre, comme celles d'autres faits que vous pourrez sans doute nous amener à mesurer, et surtout de prendre conscience que, en fait, ce travail-là doit se mener dans une approche – encore une fois, je tiens quand même à le redire parce que c'est quelque chose qui me tient à cœur et qui nous tient à cœur à tous – systémique. Il y a l'autorité, qui est importante à établir, les règles, le respect, la répression parfois et l'accompagnement de la population, les préventions, et cela aussi. D'ailleurs, je salue le fait que la police est aussi dans un travail qui est celui de la prévention – il ne faut pas l'oublier non plus.

Voilà. Je m'arrêterai là, Monsieur CELLIER.

Je vous propose de vous donner pleinement la parole et puis, nous aurons, encore une fois, ces échanges entre les groupes politiques et vous-même pendant le temps qui sera nécessaire. C'est vous qui voyez, le temps d'alimenter les réponses que vous voudrez bien nous apporter. Merci encore.

M. CELLIER : Merci, Madame la Maire. Je ne sais pas si vous m'entendez très bien.

Mme LA MAIRE : Très bien.

(Projection de la présentation « Analyse de la délinquance 2023 – Circonscription de police nationale de Besançon »)

M. CELLIER : Je ne suis pas un très grand adepte des positions statiques, donc si vous m'autorisez, je resterai debout pour procéder à la présentation que je vais vous faire. Je vous remercie, Madame la Maire, de cette invitation et de pouvoir bénéficier du parterre d'élus que j'ai ici, face à moi, pour pouvoir vous présenter – je ne boudrai ainsi pas mon plaisir de pouvoir le faire – une réforme de la police nationale. Voilà, parce que je ne sais pas si tout le monde est au même niveau d'information. C'est une révolution interne majeure qui a été voulue par le Directeur général de la police nationale et validée évidemment par le ministre de l'Intérieur, qui consiste à faire, très sommairement, d'un territoire, un chef puisque, avant, la police nationale était organisée en tuyaux d'orgue, comme beaucoup de nos administrations, avec plusieurs chefs, ce qui pouvait évidemment nuire à la coordination, à la collaboration même des services de police en interne et, au fin du fin, à l'efficacité des services de police et la qualité du service public de sécurité rendu à la population.

Donc, cette réforme est aboutie. Elle est en place dans le département du Doubs, ce qui fait que la police judiciaire, la police aux frontières et la sécurité publique, qui est la police du quotidien, celle que

vous voyez plus particulièrement à Besançon, sont regroupées sous l'autorité d'un seul chef – en l'espèce, moi. Cela aura vocation à favoriser les bascules de force et ainsi, rationaliser l'efficacité de la réponse policière sur des événements particuliers sur les circonscriptions de police de ce département et Besançon, qui vous intéresse plus particulièrement.

Pour pouvoir capter votre attention, avant de vous infuser les chiffres et indicateurs qui auront très probablement... assez peu ma faveur, mais qui donneront quand même quelques éléments sur, à la fois l'état de la délinquance dans cette ville et à la fois l'état de l'activité des services de police pour essayer de la contrecarrer dans cette ville aussi, j'ai proposé à Madame la Maire d'envoyer un petit film de présentation de la police nationale dans ce département et dans cette ville également.

Normalement, il y a le son, mais je pense que le régisseur va faire quelque chose. Bon, c'est moins sexy, forcément.

(Diffusion du film « Présentation de la DIPN du Doubs »)

Voilà. Donc globalement, la police nationale dans ce département, c'est : 1 100 policiers, 750 policiers qui sont dans les services actifs (les 350 autres étant au service de la formation et du recrutement dans ce département), 400 policiers à Besançon qui font de la sécurité publique sur la voie publique, qui font de la police judiciaire sur les trois niveaux de délinquance, c'est-à-dire du haut du spectre à la délinquance du quotidien, en passant par la délinquance de moyen de gamme, on va dire – vous pourrez me demander ce que c'est –, du renseignement territorial en milieu ouvert et semi-fermé, du soutien opérationnel et de la lutte contre les filières d'immigration clandestine. Voilà.

Sur les 400 policiers à Besançon, que font-ils ? Eh bien, on va entrer dans ce détail-là. Ils luttent d'abord contre la délinquance de voie publique. J'ai décidé de vous présenter la tendance de la délinquance sur les dix dernières années. Évidemment, je sais que les plus sagaces d'entre vous me feront remarquer que l'on est de 2014 à 2023 et que, nécessairement, il manque une année – l'année 2013 étant une année de césure pour nous puisque l'on a changé notre logiciel. Afin que les comparaisons puissent être, ici, raison, j'ai décidé plutôt de rester sur les neuf ans puisque l'on ne comptait pas la délinquance de la même manière avant 2014.

On est évidemment, là, ici, uniquement sur les faits *bisontins* et la délinquance de voie publique, avec cette espèce de nom un peu bizarre. La délinquance de voie publique, vous l'aurez compris, c'est tout ce qui est constaté par les services de police ou par le truchement d'une plainte ou d'une saisine, c'est-à-dire que c'est constaté d'initiative par la police et comptabilisé. On y trouve des cambriolages, des vols avec violence, des dégradations, des vols liés aux deux-roues ou des vols liés à l'automobile, que ce soit des vols de véhicules ou des vols à l'intérieur des automobiles. Voilà.

On voit quand même, tendanciellement sur les neuf dernières années, une diminution qui est marquée, à un point tel que l'on arrive à près de 2 000 faits constatés de cette nature au cours de l'année 2023 ; la moyenne nationale des villes similaires étant à 2 837 faits. On a quasiment, entre 2015 ou 2014 et 2023, réduit de moitié le nombre de victimes de ces faits de délinquance de voie publique.

Le deuxième élément, ce sont les atteintes aux biens. Ce n'est pas nécessairement ce à quoi la population est la plus – je dirais – sensible, mais quand même, c'est toujours assez désagréable que de se voir soit dégrader, soit subtiliser ses effets personnels. Là aussi, évidemment, on retrouve une tendance similaire avec une diminution qui est assez marquée des faits constatés de cette nature, pour arriver, à Besançon, à 3 386 faits.

Vous l'aurez compris, il y a des phénomènes d'effet de croisement entre la délinquance de voie publique et les atteintes aux biens. On retrouve des items dans la délinquance de voie publique et également dans les atteintes aux biens, comme dans les atteintes aux personnes que nous verrons tout de suite après.

Là aussi, la moyenne nationale, pour les villes de même strate, est très largement supérieure à ce que l'on constate à Besançon, là aussi, avec une tendance – vous le voyez juste au-dessus – qui n'est pas nécessairement due à la qualité d'investigation du travail de la police, puisque vous voyez que, cette année, en 2023, on a un taux d'élucidation des atteintes aux biens de 18,58 %. Alors, vous me direz que c'est ridicule. Vous auriez raison de le dire, mais vous auriez tort également de le penser complètement parce que, vous vous doutez bien que face à la masse de délinquance que l'on connaît de manière générale due à plusieurs phénomènes : à la fois la survenue de ces faits, mais qui sont plutôt en diminution d'une année sur l'autre, la technicité de la procédure judiciaire, la masse de dossiers de délinquance générale et la priorisation que nous sommes obligés de faire, eh bien, les dégradations plus légères, les vols simples, ne vont pas faire l'objet d'investigation poussée de la part des services d'investigation. Si vous voulez me faire dire que l'on fait un tri dans la délinquance sur laquelle on va travailler, eh bien, je vous répondrais « oui » et c'est, à mon sens, totalement nécessaire parce que si l'on devait prendre tous les faits, les analyser de la même manière et y passer du temps de la même façon, eh bien, je pense que l'on aurait un phénomène d'insatisfaction beaucoup plus important que celui que l'on a aujourd'hui au sein de la population – je ne parle pas spécialement pour la ville bisontine.

Je voulais dire aussi, mais je pense que cela va de soi, vous indiquer que ce n'est pas parce que la police nationale constate et maîtrise les indicateurs qu'elle est responsable de la délinquance qu'elle enregistre. Le médecin qui tient le thermomètre n'est pas nécessairement le responsable de la maladie. Voilà.

Un petit focus sur la délinquance de prédation. J'ai voulu le faire pour les vols qui sont accompagnés de violence, de quelque nature que ce soit, avec arme à feu, avec arme blanche ou même sans arme, parce que c'est un item dont les gens – on peut les comprendre – sont particulièrement sensibles. Là aussi, on a une diminution qui est très marquée des vols avec violence. On a un report – clairement, on le verra un peu plus loin – de la pratique délinquante vers d'autres phénomènes, comme les stuprs, évidemment, qui fait que les vols à main armée, plus particulièrement, qui étaient très nombreux au début des années 2000 et dans les années 2010, ne font absolument plus recette et ont même tendance à disparaître. Ils sont souvent le fait soit de personnes un peu désœuvrées, soit pour des vols à main armée de très grosse importance. Quand vous avez besoin de lancer un commerce, il faut une liste de fonds, et quand vous n'avez aucun établissement bancaire qui veut prêter à quelqu'un qui a des antécédents judiciaires nombreux et qui va se livrer à des activités délinquantes, eh bien ils commettent des vols à main armée sur des fourgons blindés ou des établissements bancaires, même si ceux-ci possèdent de moins en moins d'argent. L'essentiel des vols à main armée qui ont pu se dérouler à Besançon au cours de ces dernières années, c'est ce que l'on appelle des vols à main armée de proximité, des vols à main armée « casse-croûte » où l'on va attaquer un bureau de tabac – pardonnez-moi, c'est l'expression que l'on utilise dans la police – ou une petite supérette et l'on va prendre le fonds de caisse de l'ordre de 200, 300, 400 ou 500 €. Les faits sont graves pour des préjudices qui sont faibles en monnaies sonnantes et trébuchantes.

Toujours la délinquance de prédation, ça, par contre, c'est quelque chose qui est un peu plus choquant pour la population et pour nous tous d'ailleurs, c'est de se voir introduire quelqu'un que l'on n'aurait pas invité à l'intérieur de son domicile. Là aussi, on a une tendance qui est extrêmement baissière, avec une année 2020 qui est un peu particulière – vous l'aurez noté, puisque c'était le Covid – donc celle-ci est plutôt à mettre entre parenthèses. Évidemment, les gens étant chez eux, ils ont vu leur domicile moins visité, ce qui n'était pas le cas des entreprises. Mais là aussi, on a une tendance qui est particulièrement baissière, après des pics importants au début des années 2010 et au milieu des années 2010. Là, on se retrouve avec... Vous me direz qu'il y a toujours trop de cambriolages, bien évidemment, mais beaucoup moins parce que, là aussi, cela fait moins recette. Les dispositifs de protection, y compris de domicile privé, se sont considérablement renforcés avec des alarmes, avec de la vidéo, avec des sociétés de sécurité qui interviennent, donc les cambrioleurs le savent et bien souvent, les cambriolages qui sont réalisés, en tout cas dans les domiciles de particuliers, c'est ce que l'on appelle les « cambriolages de surface », où l'on va dérober soit la clé de la voiture et avec un peu de chance, la voiture qui est dans le garage, soit le téléphone portable, la tablette, l'ordinateur portable, quelques bijoux, l'argent liquide et c'est tout. Les tableaux de maître ou les bronzes, c'est terminé, sauf si l'on travaille à la commande. On n'a pas le chiffre de la strate, mais malgré tout, cela reste, si l'on fait la comparaison par exemple avec d'autres agglomérations qui sont dans ce département, mais en zone gendarmerie (les petites agglomérations), on n'est pas du tout sur les mêmes chiffres. En zone gendarmerie, ils sont sur des mouvements qui sont en explosion. Voilà.

Alors ça, c'est moins intéressant, ce sont les vols simples. Je voulais juste vous le présenter parce que, finalement, c'est l'intégralité de la délinquance de prédation qui est dans un mouvement baissier et c'est surtout cela qu'il faut retenir, parce que c'est plutôt heureux, même si l'on est quand même à des niveaux qui restent importants. Cette tendance baissière, dans un contexte où la population est de plus en plus sensible parce que c'est la réalité, qui a de plus en plus tendance à vouloir judiciairiser ce qui lui arrive, c'est plutôt un très bon signe dans cette ville, ou même dans ce département, puisque le reste du département est orienté de la même manière pour ce qui est de la population qui vit en zone police nationale.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique : ça aussi, évidemment, la population y est particulièrement sensible puisque ce sont les actes les plus transgressifs et ce sont ceux contre lesquels je souhaite que mes services luttent. Vous le voyez, on est plutôt sur une tendance à l'augmentation, qui ne veut pas nécessairement dire que l'on a plus de faits constatés qu'auparavant, mais en tout état de cause, les gens portent de plus en plus à la connaissance des services de police les phénomènes de violence auxquels ils sont exposés, et c'est bien naturel, il ne s'agit pas là de le critiquer. Ce qui est plutôt critiquable, c'est notre taux d'élucidation, c'est-à-dire notre capacité à pouvoir résoudre ces affaires. Dieu merci, les faits de violence les plus graves, les plus transgressifs sont élucidés, mais les phénomènes de violence du quotidien avec des ITT qui sont au-delà de huit jours, mais qui sont en deçà de quinze jours, on a encore quelques difficultés eu égard à la masse à laquelle on est confronté. Vous voyez, là, pour le coup, que l'on ne peut pas vraiment parler de baisse, c'est plutôt stable. On a

des difficultés à améliorer notre taux d'élucidation, qui s'est quand même amélioré, mais qui reste, pour moi, en tout cas, insatisfaisant. Mais comme vous le constatez, on est un peu au-dessus de la moyenne nationale. Vous me direz : « Eh bien oui, donc finalement à Besançon, les gens sont plus violents ou parce que les victimes sont plus nombreuses ». Je pourrais vous répondre : « Peut-être que l'on est mieux accueilli dans les services de police bisontins, ce qui fait que l'on a une tendance au dépôt de plainte qui est plus aisée », mais je ne me permettrais pas ce raccourci.

Voilà.

Là, on a fait une petite répartition pour que, dans le pire, on puisse tenter de se rassurer. Sur les violences physiques, la différence entre les violences physiques crapuleuses et non crapuleuses. Alors vous vous en doutez, les « crapuleuses », c'est pour obtenir quelque chose, donc une extorsion, une remise d'un bien, des violences à l'occasion d'un vol, ce que l'on a vu tout à l'heure dans les atteintes volontaires à l'intégrité physique ou même dans les atteintes aux biens. Voilà, elles sont, elles, en nette diminution et elles ne représentent qu'une toute petite partie de ces violences. Alors, vous allez me dire : « Mais qu'est-ce que l'on a en dehors des non crapuleuses et des crapuleuses ? ». On a les chantages, les menaces, les violences sexuelles. Je ne vais pas penser utile de pouvoir les détailler puisque, pour la plupart d'entre elles... Alors, les menaces et les chantages, c'est du bas grade et puis les violences sexuelles, les agressions sexuelles, les viols, etc. c'est souvent dans la sphère privée – non pas « privée » au sens « familial », mais « privée » au sens de « domicile » ou « lieu clos » ou « lieu fermé » – à laquelle on a, nous, évidemment, plus difficilement accès.

Ce qu'il faut retenir, quand même, c'est que si l'on a une tendance haussière des violences ou des dépôts de plainte pour violence sur le territoire national, la tendance est à la stabilité à Besançon. Est-ce qu'il faut s'en contenter ? Je ne sais pas. C'est un phénomène contre lequel on a du mal à lutter, à part à l'élucidation, c'est-à-dire à part identifier les auteurs, les interpeller et les présenter à la justice. En anticipation, à part d'un point de vue éducatif, il n'est pas du rôle de la police de tenter de juguler ce phénomène, si ce n'est, évidemment, sur les violences physiques crapuleuses ou si ce n'est lorsqu'elles se déroulent sur la voie publique, par une occupation de la voie publique qui serait la moins hasardeuse possible. Mais ce n'est pas simple.

Deuxième point dont je voulais vous parler, puisque c'est effectivement un phénomène contre lequel il était temps que nous nous mettions à niveau pour pouvoir donner une réponse qui soit plus convenable que ce que l'on a donné jusqu'ici, puisque vous voyez, en matière de violence conjugale, que l'on a un nombre de victimes qui a explosé, mais je dirais « faussement explosé » en fait, parce que je ne suis pas certain qu'en 2014 et en 2015, on ait moins de victimes qu'en 2023. Il y a juste que l'on a été, à juste titre, contraint de faire notre propre révolution, nous, dans les services de police, pour pouvoir accueillir les victimes et recueillir convenablement leur parole, ce qui n'est pas encore totalement parfait. Mais je ne connais pas beaucoup d'administrations publiques ou de collectivités composées d'hommes et de femmes qui le soient. Et puis surtout, une politique vers ces victimes, femmes ou hommes, puisque je vous rappelle que 20 % des victimes de violence conjugale sont des hommes, pour pouvoir les aider à une démarche de dépôt de plainte, de judiciarisation des faits intrafamiliaux et conjugaux. Dieu merci, notre taux d'élucidation en la matière, lui, à raison de la priorité que le Gouvernement nous a sommés de réaliser sur cette délinquance, sur ce type de délinquance, est assez élevé : 75 % des personnes qui commettent des violences conjugales – vous me direz : « C'est plus facile, c'est contre personne dénommée », vous auriez raison, mais enfin, on ne va pas se priver d'utiliser cette facilité – mais on est à 75 %. Les 25 % qui manquent, c'est plutôt notre capacité à traiter les dossiers qui entrent, qui sont très nombreux et qui sont très chronophages, à raison, comme je vous l'indiquais, de la technicité et de la complexité de la procédure pénale qui ne va pas dans notre sens, schématiquement. Voilà, en tout cas, qui ne nous aide pas nécessairement à la résolution des infractions dans le temps et de la manière dont on souhaiterait le faire.

Alors là, je voulais terminer par – enfin, ce n'est pas tout à fait « terminer », mais on n'en est pas loin – les infractions révélées par l'action des services. Les infractions révélées par l'action des services, ce sont les infractions qui sont révélées par l'action de la police, donc c'est la proaction des services de police, quels qu'ils soient d'ailleurs, nationaux ou municipaux, en tout cas dans cette ville, qui participent à l'augmentation de ces chiffres.

Alors, qu'est-ce que l'on y trouve ?

On y trouve le recel de vol, on y trouve les ports d'armes prohibées, on y trouve les faux papiers et on y trouve les infractions à la législation sur les stupéfiants. Et vous voyez, au cours du temps, et particulièrement en 2021 et dans les années qui ont suivi, puisque 2021 correspond à mon arrivée, donc je ne me cache pas pour le dire que, outre la priorité du Gouvernement, c'était quelque chose, moi, qui me tenait à cœur parce que le trafic de stupéfiants, enfin les infractions à la législation sur les stupéfiants, il ne faut pas s'y tromper, c'est un carrefour délinquantiel au centre duquel tout part, que ce soit des problèmes de violence conjugale sous stups, des violences routières sous stups, des

règlements de comptes, des violences, de la délinquance de prédation pour acheter des stupps, du blanchiment, du trafic d'armes. On y trouve quasiment tout, donc lutter contre les stupps, c'est lutter contre le reste des phénomènes de délinquance.

Lutter contre les stupps, c'est proagir, donc c'est mettre les policiers dans une dynamique de spécialisation ou de lutte contre un item dédié. Bon, vous voyez, cela porte ses fruits, même si, évidemment, c'est loin d'être parfait. Même si, Madame la Maire, je ne bouderais pas mon plaisir puisque vous l'avez indiqué : l'empreinte au sol des trafiquants de stupps, sur la voie publique, puisque c'est ce que l'on peut participer à juguler, a nettement diminué. Je vous rappelle que, en 2019, lorsque l'on a cartographié les points de deal dans la ville de Besançon, il y en avait 35, dont 28 à Planoise. Aujourd'hui, il en reste 6, dont 3 à 4 qui sont fluctuants, à Planoise.

Voilà.

Pour autant, il faut le dire aussi, l'année 2020 a été une année de césure pour tout le monde, y compris pour les trafiquants de stupps qui se sont renouvelés. Et, il n'y a toujours pas moins de consommateurs, il y en a toujours plus. Et il y a une demande qui est forte, donc il y a une offre qui demeure forte, donc ils ont modifié leur manière de trafiquer les stupps, et maintenant c'est plus pratique, on se fait livrer à domicile en commandant sur les réseaux sociaux, c'est « vachement » bien.

Voilà.

Alors c'est bien aussi – il faut le dire – pour la population qui n'a plus de point de deal au pied de ses immeubles, sauf, vous me direz, Place de l'Europe et vous auriez raison de le dire. Mais voilà, on parle beaucoup de la Place de l'Europe parce qu'il n'y a bientôt plus que cela dont on parle.

Je terminerai sur les violences urbaines, parce que ce n'est pas une signature bisontine.

Je ne sais pas s'il y a besoin de porter une définition des violences urbaines, j'ose imaginer que tout le monde a une représentation à peu près identique de ce que cela peut être.

On a connu des séquences de violences urbaines qui étaient très importantes. Alors il y a une faible proportion. Vous me direz : « En 2023, qu'est-ce qu'il s'est passé ? ». En 2023, il y a eu les émeutes urbaines suite à la ux injonctions d'arrêt des policiers et cela a augmenté la proportion des violences urbaines à Besançon, qui étaient assez intenses, sur les quelques jours sur lesquels cela a duré. Mais vous voyez, globalement, et là on est plutôt sur le département, puisque c'est une signature essentiellement de l'agglomération montbéliardaise, les violences urbaines. On est, là aussi, sur des tendances baissières et comme cela a bien baissé à Montbéliard, eh bien, on a une répartition qui est mieux réalisée entre Montbéliard et Besançon sur cette thématique, mais qui n'est pas vraiment un sujet bisontin, donc c'était une petite note d'espoir, au moins sur ce point. Les violences urbaines n'ont jamais explosé à Besançon et continueront très vraisemblablement à être maintenues.

Voilà, Madame la Maire, et Mesdames et Messieurs, ce que je pouvais vous indiquer sur l'état de la délinquance ou de la sécurité dans votre ville.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation synthétique parce que, c'est vrai, comme vous l'avez dit, que tirer des conclusions trop hâtives, c'est toujours compliqué face à des chiffres et il y a des réalités humaines qui sont plus complexes que cela. En tout cas, merci de cette présentation.

M. CELLIER : Je vous en prie.

Mme LA MAIRE : Elle est importante. Je vous propose, si vous le souhaitez, de peut-être nous rejoindre et, à ce moment-là, donner la parole aux différents groupes.

Donc, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci, Madame le Maire. Merci, Monsieur le Directeur, en tout cas pour cette présentation qui n'est pas forcément aisée dans un temps assez contraint – temps contraint qui sera aussi pour notre part. Je peux regretter, Madame le Maire, en tout cas, d'avoir reçu ce mail de la part de votre cabinet nous demandant *une* question, c'est-à-dire, aujourd'hui, poser *une* question au Directeur interdépartemental de la police nationale, c'est toujours un petit peu restreint au regard du sujet en tout cas qui nous anime au quotidien, puisque nous avons souvent débattu, ici, du sujet de la sécurité pour notre territoire parce que nous, en tout cas, pour les élus du groupe « Besançon Maintenant », c'est une priorité sur notre territoire aujourd'hui. On aurait aimé vous poser plusieurs questions, mais dans mon déroulé, il y en aura certainement plusieurs, des questions, donc c'est pour cela que je préfère vous prévenir dès maintenant.

Après, l'exercice n'est pas simple parce qu'on ne veut pas non plus, vous, Monsieur le Directeur, vous mettre en porte-à-faux par rapport au débat politique que nous pouvons avoir ici. On a eu des échanges qui nous ont, encore une fois, animé d'un point de vue politique, notamment quand il y a eu des réunions de groupes politiques nationaux qui ont fait des rassemblements ou, en tout cas, des formations pour

lutter contre les violences policières et pratiquer les premiers soins, ou éventuellement faire des formations sur les violences policières dans le cadre des gardes à vue, cela nous avait choqué, ici, groupes politiques qui sont présents dans cette majorité, mais en tout cas, on va essayer de ne pas vous mettre en porte-à-faux par rapport à tout cela.

Alors, pour peut-être entrer dans le sujet et dans le vif du sujet, vous me dites, Monsieur le Directeur et Madame le Maire, si je me trompe, mais, aujourd'hui, Madame le Maire, vous avez, dans le cadre de votre pouvoir de Maire, un pouvoir de police, un pouvoir, donc, de sécurité publique, et un pouvoir de sûreté et de prévention de la délinquance. Cela fait partie, en tout cas, de vos missions et de vos attributions en tant que Maire de la cité, ici, sur Besançon.

Et, quand on échange régulièrement, et c'est vrai que l'on peut avoir des échanges vifs parfois aussi avec Monsieur l'Adjoint en charge de la sécurité et de la tranquillité publique, notamment lorsque nous abordons certains éléments et outils qui peuvent être mis à destination de nos policiers municipaux. Pourquoi je parle de cela ? Parce que certains outils qui peuvent être mis à disposition de nos policiers municipaux peuvent être aussi utiles pour vous, police nationale, notamment dans le cheminement que vous menez pour résoudre et élucider un certain nombre d'enquêtes ou de faits que vous constatez – je parle notamment de la vidéoprotection et j'y reviendrai – et tout cela nous amène aujourd'hui dans les différents débats à voir qu'il y a deux philosophies qui s'opposent avec, d'un côté, ceux qui sont pour le développement de la vidéoprotection, ceux qui sont également pour le développement de l'armement, et pas l'armement pour l'armement, l'armement aussi par rapport au fait de pouvoir étendre le champ d'intervention de nos policiers municipaux à des heures un peu plus tardives que de terminer à 22 h 00, parce que l'on ne peut pas dire, aujourd'hui, que la tranquillité publique, dont vous avez cette responsabilité, Madame le Maire, s'arrête à 22 h 00. Elle continue tout au long de la nuit. Et nous aussi, nous devons apporter cette mesure et cette sécurité à l'ensemble de la population bisontine. Et en plus, quand on le voit, sur les 21 000 ou 22 000 policiers municipaux qu'il y a sur le territoire national, plus de 60 % de nos polices municipales sont armées. Et pas l'armement, encore une fois, pour l'armement, mais l'armement pour étendre le champ d'intervention de nos policiers municipaux qui sont aussi, souvent, et vous me direz si je me trompe, les primo-arrivants sur certains faits et ils ne savent pas forcément quoi trouver quand ils arrivent sur certains faits de délinquance.

Donc moi, je voudrais avoir votre avis, assez précisément, sur l'utilité, aujourd'hui du développement de la vidéoprotection, que nous réclamons et que nous sollicitons à grands renforts, donc des déclarations ici au sein du Conseil Municipal. Mais aussi, quel est votre avis sur le déploiement de l'armement – encore une fois, pas l'armement pour l'armement, mais aussi pour nos policiers municipaux – ?

Et puis j'avais aussi, bien sûr, d'autres sujets à aborder avec vous, puisqu'il y a une convention qui a été signée il n'y a pas si longtemps que cela – je crois que c'était à votre arrivée. Mais si je ne dis pas de bêtise, en reprenant un petit peu les différents Conseils Municipaux, je crois que c'est vous qui l'avez signée, mais c'est votre prédécesseur qui a dû mettre en place cette convention qui lie la police nationale et la police municipale, notamment en ce qui concerne le déploiement des brigades mixtes. Et aujourd'hui, les brigades mixtes, je ne sais pas si elles sont d'actualité ou si elles ne sont pas d'actualité, mais comment peuvent-elles être mises en œuvre quand vous avez des fonctionnaires (police d'État, police municipale) qui ne sont pas équipés de la même manière ? Donc je voudrais aussi avoir votre avis sur tout cela.

Et puis peut-être pour conclure, pour ne pas avoir forcément une question qui soit multiple, à multiples questions en fin de compte, moi, je voudrais parler de Planoise. Parce que Planoise, on a cette Force d'Action Républicaine qui est mise en place par un dispositif d'État. On le sait, aujourd'hui, la police municipale doit avoir à peu près une unité de trois personnes qui tourne sur le secteur de Planoise et là, c'est plutôt à vous que je m'adresse, Madame le Maire. Que comptez-vous faire par rapport à tout cela ? Parce qu'on le voit bien, si je reprends mon propos préalable, donc de démarrage, de cette longue question, c'est qu'en fin de compte, ce n'est pas que du régalien. Vous vous retranchez souvent sur : « La sécurité, c'est le régalien, c'est l'État », mais non, parce que cela fait partie, aussi, de vos missions en tant que Maire aujourd'hui. Et l'on s'aperçoit, sur le secteur de Planoise, qui compte aujourd'hui 20 000 ou 22 000 habitants, que trois policiers municipaux qui patrouillent en journée, c'est quand même très, très restreint au regard du dispositif de la Force d'Action Républicaine qui a pour objectif de rétablir la sécurité sur un quartier qui a été identifié en tension et en difficulté.

Donc je voudrais avoir un petit peu tous ces éléments-là : vidéoprotection, armement, brigade mixte et puis, bien sûr, le secteur de Planoise avec une police municipale, que je salue également, qui fait le maximum.

Et pour conclure, soyez rassuré, Monsieur le Directeur, que nous sommes vraiment reconnaissants du travail que vous menez, de l'engagement qui est le vôtre aujourd'hui – les chiffres le prouvent. Même s'ils peuvent être encore trop importants à notre goût, mais il y a un effort très important qui est

porté. J'y associe bien sûr nos policiers municipaux. Madame le Maire, cela m'a un petit peu perturbé, mais ce sont juste des éléments de langage : la police nationale, ce n'est pas une « chose », c'est une institution pour nous, en tout cas.

M. CELLIER : Très bien, merci beaucoup.

Comme vous l'avez dit en introduction, moi, je ne fais évidemment pas de politique, encore moins de la philosophie, je suis policier.

Sur l'armement de la police municipale, l'armement, d'une manière générale, pour une institution, un groupe, une collectivité, c'est quelque chose qui présente des contraintes. Cela présente des contraintes de formation, cela présente des contraintes de conservation de l'arme, cela présente des contraintes également de comportement individuel de la part des personnes qui vont la porter, donc ce sont des charges et des obligations supplémentaires. C'est aussi, en cas d'ouverture de feu, des problèmes supplémentaires.

Voilà. Je vais peut-être vous choquer, mais c'est aussi une des conséquences de notre législation : lorsqu'un policier, ou un gendarme d'ailleurs, sort son arme, c'est pour ouvrir le feu et quand c'est pour ouvrir le feu, c'est pour tuer.

Je suis désolé, mais c'est bel et bien ce que cela veut dire.

Ce n'est pas pour cela que les policiers qui vont faire usage de leur arme vont le faire dans cette dynamique-là, parce que c'est quelque chose qui est extrêmement complexe. Dans un trait de temps, on pourrait en gloser là des heures, mais un trait de temps qui est extrêmement restreint, ils n'ont que quelques millièmes de seconde, un quart de seconde pour pouvoir réagir à une situation extrêmement dégradée sur laquelle ils vont décider peut-être de retirer la vie à quelqu'un ou de blesser gravement quelqu'un. Bon.

Maintenant, comme vous me l'indiquiez, si armer la police municipale c'est permettre d'avoir de la police municipale la nuit, vous ne pourrez pas me faire dire que je suis contre la possibilité d'avoir des moyens de sécurisation de la population supplémentaires à des horaires où il n'y en a pas. Voilà.

Ce sera la fin de ma réponse sur cette première question.

En ce qui concerne le déploiement de la vidéoprotection, outre le fait, même si l'on peut en discuter, gloser dessus, sur la portée réelle ou non de l'effet de dissuasion que peut avoir la vidéoprotection, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, le recours à la recherche de l'image dans les investigations de faits qui se sont déroulés sur la voie publique est systématique pour les enquêteurs, donc évidemment que la vidéoprotection est un outil indispensable.

Évidemment que si vous me demandez si j'aimerais en avoir plus, je vous dirais « oui », c'est logique. Cela participe, dans un quart à un tiers des faits judiciaires, à l'élucidation des infractions que nous relevons et des dossiers que nous avons à traiter, donc oui, c'est important. Alors, ce n'est pas l'alpha et l'oméga, il suffit de se cagouler pour échapper à une caméra si l'on veut une identification immédiate, mais en tout état de cause, oui, c'est un instrument aujourd'hui indispensable dans l'investigation policière et judiciaire, d'autant plus que la vidéo (ou l'image, en général) est devenue une des reines des preuves dans le procès pénal. Avant, c'était l'aveu. Les choses ont changé à la faveur des retouches et réformes de la procédure pénale. Avant, l'aveu était la reine des preuves, mais comme elle était extorquée par la violence des policiers, enfin, en tout cas, c'est ce que l'on supposait, eh bien on a décidé de faire autrement. Du coup, maintenant, c'est l'image qui est devenue la reine des preuves. Donc oui, la vidéoprotection est indispensable.

Évidemment, je sais que cela nourrit, dans cette enceinte, des débats probablement nourris, enfin, je l'imagine. On ne fait pas n'importe quoi, au service de police et police municipale, avec la vidéo. La vidéo et les images, elles sont encadrées administrativement et elles sont encadrées judiciairement, donc on ne va pas savoir suivre untel ou untel pour ce qu'il va faire dans la ville, ce n'est pas notre objectif. On a autre chose à faire.

Donc pour répondre à votre question, à titre institutionnel, je ne peux pas être contre le déploiement d'une vidéoprotection supplémentaire. Voilà. Maintenant, il faut que ce soit des choses qui soient choisies, dans des endroits qui soient adaptés et selon une réalité délinquante qui soit avérée.

Les brigades mixtes : alors là, d'un point de vue « chef de police », je pense que c'est inutile. Aller regrouper... Parce que l'idée, c'est cela : c'est de prendre des policiers municipaux, des policiers nationaux, on va prendre deux policiers municipaux, on va prendre deux policiers nationaux, parce que dans la police, qu'elle soit municipale ou nationale, cela marche au moins par paire, et puis on va les assembler et on va les faire patrouiller. Donc moi, je préfère avoir deux patrouilles de deux dans l'espace, plutôt qu'une seule patrouille de quatre. Voilà, je ne pense pas que les gens soient plus rassurés ou dissuadés de voir deux policiers au lieu d'en voir quatre. Donc voilà. Que les patrouilles soient coordonnées, je pense que l'on pourrait faire des progrès là-dessus, et la police nationale en premier, ça, oui. Des brigades mixtes, la portée, à mon sens, ne me semble pas pertinente.

Et après, sur votre dernière question sur Planoise, vous avez indiqué qu'elle ne m'était pas adressée, donc du coup, je passerai le bâton de parole à Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Vous pouvez dire quand même... Je pense qu'en dehors du trafic sur Planoise qui est quelque chose qui est une préoccupation majeure, pourtant il y a un constat sur le fait que l'on est, à Planoise, plutôt dans un quartier qui ne subit pas, de la même façon que dans d'autres, des atteintes aux biens, aux personnes, etc. Je ne pense pas me tromper à travers la lecture de certains chiffres que vous avez pu m'apporter.

M. CELLIER : Effectivement, c'est un peu difficile à dire comme cela, tant cela pourrait paraître iconoclaste. C'est que, effectivement, quand on regarde l'activité des indicateurs que je vous ai présentés tout à l'heure, je suis tenté de vous dire qu'il vaut mieux vivre à Planoise que dans le centre-ville. Ceci étant, évidemment je modulerai mon propos parce que l'on a des phénomènes qui sont tellement exorbitants du droit commun à Planoise, comme le trafic de stupés ou les rodéos autorisés qui se sont, d'ailleurs, au passage, considérablement calmés, qu'évidemment, la vie à Planoise n'est, pour ces points-là, pas très agréable.

Par contre, effectivement, en matière d'atteinte volontaire à l'intégrité physique, si l'on retire les événements les plus choquants que l'on a pu connaître au titre des fusillades de 2019 à 2022, et début 2023 si l'on regarde la délinquance de prédation ou les atteintes volontaires à l'intégrité physique, oui, il y en a moins qu'en centre-ville. Et en plus, comme on a une police qui est dédiée sur le quartier, qui est plus nombreuse, et une couverture policière – pour la police nationale en tout cas – qui est plus dense, eh bien on a de meilleurs résultats en matière d'élucidation qu'en centre-ville. Voilà. Cela paraît fou, mais c'est la réalité des indicateurs.

Maintenant, il y a d'autres paramètres qui entrent en ligne de compte pour pouvoir juger de la qualité de vie dans un quartier.

Mme LA MAIRE : Merci. D'autres prises de parole, peut-être ? D'autres groupes politiques ?
Monsieur BODIN.

M. BODIN : Oui, Monsieur le Divisionnaire, quelques questions. Tout d'abord, un remerciement quand même à la police nationale pour son action. Alors, je suis totalement conscient, et vous aussi, que l'image de la police évolue dans le temps. Je me rappelle les Français qui embrassaient les policiers suite aux attentats du Bataclan et pour autant, j'ai vu certaines manifestations, dans la ville de Besançon, avec des slogans à mon avis particulièrement odieux vis-à-vis de la police nationale et le fait de vouloir toujours globaliser une institution tel que la police, cela conduit ainsi à un certain nombre de dérapages. Et à l'époque, je m'étais opposé en faux par rapport à ces slogans prononcés.

Quelques questions. D'une part, par rapport à la vidéoprotection, Monsieur FAGAUT avait posé la même question lors d'un débat en janvier 2021 quant au réseau de caméras. Donc à la fois, il y avait le Préfet MATHURIN et puis le Procureur. Le Préfet de l'époque, lui, considérait que le système et le maillage sur la ville de Besançon étaient pertinents et efficaces. Je ne sais pas si, depuis, on voit que les chiffres de la délinquance sont plutôt à la diminution, donc je ne suis pas sûr qu'il y ait forcément besoin de caméras supplémentaires par rapport à ce qu'il y a à l'heure actuelle, même si, personnellement, je suis plutôt très favorable à la vidéosurveillance.

Alors, je vais en venir à mes questions.

D'une part, sur les violences familiales et conjugales, d'après ce que j'ai compris, c'est qu'il y a, dans le département du Doubs et dans notre ville, une vraie spécificité avec des chiffres très élevés. Alors, vous disiez tout à l'heure que vous n'étiez pas philosophe, mais est-ce que, d'un point de vue sociologique, ou est-ce que la police a un plan d'action pour prévenir ou traiter ce genre de problème ? Alors je sais que c'est à la limite de vos missions, mais je pense que c'est un vrai sujet dans ce département et je ne sais pas pourquoi.

Ma deuxième question, par rapport à la sécurité. Donc une partie de vos hommes et de vos femmes vont être utilisés, déployés notamment pour la surveillance dans le cadre des Jeux Olympiques. Est-ce que, pour autant, les différents événements bisontins pourront être assurés d'avoir le minimum de sécurité nécessaire, alors qu'on entre dans la période printanière et estivale ?

Et la troisième question concerne la localisation du département du Doubs. Vous avez exercé dans le département de l'Ain qui, lui aussi, est frontalier. Est-ce que, d'un point de vue économique, il y a des risques particuliers – je pense notamment à l'usage des matières précieuses – qui font que les entreprises bisontines pourraient éventuellement être plus impactées ?

Et puis, plus globalement, sur le cyberharcèlement, est-ce que quelque chose qui, globalement, augmente de manière extrêmement spectaculaire, notamment dans le domaine économique ?

M. CELLIER : Cela fait beaucoup de choses, là !

Alors, si la police nationale peut être associée, c'est votre première question. Je ne reviendrai pas sur la vidéoprotection, j'ai déjà répondu. La vidéoprotection est également d'ailleurs un matériel de prévention, mais, sur les violences conjugales, vous l'aurez compris, c'est assez, voire totalement, inefficace puisque, quand bien même on a parfois quelques scories de violences conjugales qui peuvent se dérouler sur la voie publique, ce n'est évidemment pas légion et cela reste quand même dans le secret du domicile. Donc en matière de prévention sur ce point-là, à part participer dans les milieux associatifs ou aux instruments d'État, ou d'autres collectivités d'ailleurs qui coconstruisent la prévention en matière de violence conjugale, la police n'est évidemment pas en tête de gondole dans ce domaine. Notre travail à nous, c'est de sensibiliser les personnels et de les spécialiser le plus possible dans le recueil de la parole. Voilà, je ne vais pas revenir sur les images d'Épinal... Et puis, dans l'accueil et le recueil de la parole, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, ce sont nos principaux axes d'effort. Et ensuite, il y a le traitement judiciaire derrière.

Après, on a beaucoup de phénomènes de violence conjugale qui sont – j'espère que vous n'allez pas trahir mes propos ni ma pensée – de bas grade, de violence légère. Vous pourrez être choqué en disant : « Non, mais attention, elles doivent toutes être traitées de la même manière » et vous avez raison. Et c'est pour cela qu'on le fait, on les traite toutes de la même manière, ce qui fait que, effectivement, on voit nos indicateurs qui augmentent significativement.

Les chiffres dont vous faites mention, Monsieur, sur quelque chose de significatif dans le Doubs, ce sont – même si je n'aime pas trop ce terme – les féminicides, donc les homicides en milieux conjugaux où, effectivement, on en a eu beaucoup. Beaucoup trop. Parce que « un », c'est évidemment trop et on a eu une séquence où, de manière rapprochée, on a eu des homicides et des tentatives d'homicide à l'intérieur de la sphère conjugale qui étaient répétés et qui étaient nombreux – je crois que c'était quatre de mémoire. Alors en valeur absolue, bon, si l'on se désincarne, on se dit : « Au niveau national, il y en a évidemment beaucoup » ou « Dans les agglomérations plus importantes, il y en a plus ». Mais oui, c'était significativement inacceptable. Maintenant, prévenir cela, c'est compliqué et, pour la police, presque insurmontable. Voilà, on arrive malheureusement après. Après, proagir en matière de violence conjugale, c'est extrêmement compliqué pour tout le monde et – vous l'avez relevé vous-même – on est dans les limites missionnelles de l'institution de la police nationale.

En ce qui concerne les Jeux Olympiques, oui, effectivement, on va avoir une facture importante du nombre de policiers qui vont être polarisés sur les sites de compétition. Maintenant et en fonction des périodes, les niveaux de contrainte des policiers seront tels que l'on ne va pas assister à une diminution drastique du nombre de policiers déployés à l'instant T sur la voie publique, à la faveur, d'abord, comme je vous l'ai indiqué, de la diminution du nombre de congés et à la capacité que l'on va avoir à modifier nos cycles de travail pour faire en sorte que la prestation que l'on pourra servir au service de la population ne soit pas dégradée.

Si vous voulez me demander des chiffres, je peux vous en donner, mais globalement, non, on a une mission à assurer, on va l'assurer.

Ce qui nous inquiète un peu plus, c'est que si, effectivement, on a des phénomènes un peu exorbitants comme ceux que l'on a pu connaître au début de l'été de l'année dernière, cela va être un petit peu plus compliqué pour y faire face convenablement, oui. Voilà. C'est-à-dire que si l'on se retrouve avec des émeutes, si l'on se retrouve avec un attentat terroriste, si l'on se retrouve... Oui, on va être un peu gêné, vous voyez. Voilà, mais bon, je pense qu'en la matière, les sites olympiques vont concentrer l'attention et laisseront peut-être des villes comme Besançon un peu tranquille sur des phénomènes exceptionnels ou inhabituels, oui.

En matière économique, non, le fait d'être frontalier ou d'avoir une délinquance qui soit propre à la zone frontalière, on n'a pas de phénomène particulier dans le Doubs, comme on n'en avait pas nécessairement dans l'Ain. Pourquoi ? Parce que l'on est à proximité d'une bande frontalière et l'on n'est pas à proximité d'une agglomération. J'ai servi, dans une autre ville, dans une autre agglomération qui s'appelle Annemasse, où là, c'était un peu différent parce que Genève, c'est la plus grosse communauté albanophone d'Europe et du coup, on se retrouvait avec une porosité qui était importante entre Genève et le bassin annemassien qui ne cumule pas que des avantages d'ailleurs en lui-même, mais de fait, là, on avait une délinquance qui était très particulière. On n'a pas ce phénomène sur la bande frontalière franco-suisse dans le département du Doubs, donc il n'y a pas de spécificité délinquante. On a une délinquance de prédation, mais qui est résiduelle, très résiduelle lorsque l'on a des vols à main armée sur des sociétés qui recèlent des biens précieux. Voilà. C'est la gendarmerie nationale qui a ce dossier sur la société Cheval. Mais bon, c'est arrivé une fois l'année dernière, une fois cette année, je pense que cette société doit se mettre – vous me pardonneriez ce jugement de valeur – en ordre de marche pour se protéger davantage, voilà. Donc on a ces quelques phénomènes, mais ils restent extrêmement sporadiques. Voilà.

Et le cyberharcèlement, comme internet, le recours aux réseaux sociaux et l'utilisation des mails, forcément, cela augmente de la même manière qu'internet est aujourd'hui totalement démocratisé, que le permettent ces réseaux. Oui, bien sûr que c'est en augmentation sensible et cela nous pose de grosses difficultés pour élucider cela. Voilà.

Mme LA MAIRE : Merci. D'autres prises de parole ? Gilles SPICHER.

M. SPICHER : Oui, merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Directeur pour votre présentation et les réponses à nos questions.

Alors, c'est un fait reconnu : policier est un métier très difficile et je voudrais, ici, saluer l'action de vos services. Assurer la sécurité des citoyens, c'est l'un des droits naturels et imprescriptibles de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789. Face à ce que la société a de plus violent, la police doit être, et est, au service du peuple et respectée en tant que telle. Mais, comme de nombreux services – services publics en particulier, elle connaît aujourd'hui une crise. Comme tous les services publics, elle manque de moyens et on peut dire qu'il y a un mal-être qui la ronge. Et c'est un fait qui est reconnu, même par notre Président de la République.

Alors il nous semble que l'un des axes pour améliorer son fonctionnement – alors à côté, bien sûr, du retour du recrutement et de postes supplémentaires, et du développement d'une police de proximité – c'est le renforcement de la formation initiale et continue, qui est un facteur essentiel. Et à ce niveau-là, c'est là où est ma question, d'après les informations que nous pouvons avoir, il nous semble que la formation initiale a été raccourcie à un an au lieu de trois. Et je voudrais avoir votre avis sur cette question essentielle.

M. CELLIER : Merci beaucoup, Monsieur.

J'ai entendu, vous avez dit deux choses. Vous avez parlé d'un manque de moyens, humains et matériels, de la police. Alors évidemment, je pense qu'il y a peu d'institutions publiques qui vous diraient qu'elles ont trop de moyens humains et matériels, donc effectivement, je vous rejoins parfaitement. Plus d'hommes et plus de matériel ne pourraient que réenchanter mon quotidien.

Vous parlez de police de proximité. La police nationale, aujourd'hui, n'a pas vocation à faire de la police de proximité. La police de proximité, c'est la police municipale qui doit la faire. La police nationale, elle lutte contre la délinquance, voilà. Et la police nationale, elle rétablit l'ordre public. La police nationale, elle sécurise l'espace public, elle permet la liberté d'aller et venir, elle permet la liberté de commerce, elle permet la liberté de manifester.

En ce qui concerne la formation initiale, vous avez parfaitement raison, elle doit être retravaillée, tout comme d'ailleurs le recrutement, parce que l'on se retrouve – c'est moi, peut-être que je sors de mon devoir de réserve – avec des politiques publiques qui, à des moments, ont des coups d'accélérateur et des coups de frein, donc cela joue sur nos recrutements qui ne sont absolument pas linéaires. Et du coup, en fonction du contexte économique, eh bien, on a des recrutements qui sont plus ou moins parfois hasardeux. Voilà. Et donc des qualités de recrutement qui sont variables d'un contingent sur l'autre. Par contre, en matière de formation, la formation initiale d'un gardien de la paix, c'est 12 mois et cela a été rallongé, Dieu merci, de quatre mois. Effectivement, ce n'est pas trois ans. On peut le déplorer.

M. SPICHER : C'était à trois ans, avant ?

M. CELLIER : Non, cela n'a jamais été à trois ans.

Je suis fils de policier. Mon papa est entré dans la police comme gardien de la paix et il a intégré l'Ecole nationale de police de Vannes en 1974, et il avait deux mois de formation. On est à 12 mois, c'est mieux, quand même. Et Dieu merci, on met une arme entre les mains des gens, ils ont des responsabilités, ils ont des droits qui sont supérieurs aux autres citoyens, donc c'est bien normal qu'il y ait une formation qui soit renforcée et étoffée.

Mme LA MAIRE : Hasni ALEM.

M. ALEM : Merci, Madame la Maire, Monsieur le Directeur interdépartemental de la police nationale. Déjà, tout d'abord, merci pour la présentation et pour les éléments que vous nous avez amenés, c'est toujours important d'avoir un peu la réalité de ce qu'il se passe sur le terrain, puisqu'il y a le sentiment d'insécurité. Parfois, on a besoin d'avoir un peu plus d'objectification de ce qu'il se passe sur le terrain. Et puis merci aussi pour la réponse, en tout cas pour la partie de la réponse que vous venez de faire sur la nécessité qui est, d'un côté, une police nationale et une police municipale qui ont deux missions

différentes. Vouloir de la police municipale une police nationale bis, ce n'est pas quelque chose qui est efficient sur leur terrain. Chacun a ses missions, chacun a sa manière de travailler sur le terrain et je pense que c'est important que tout le monde puisse l'entendre à ce niveau-là.

Moi, j'avais plusieurs éléments. Tout d'abord, moi je trouve que c'est important, ce lien qui existe, enfin le travail qui est fait en tout cas par rapport à la police nationale. J'étais sur le terrain en tant qu'adjoint de quartier durant les émeutes qui ont eu lieu au mois de juillet à Besançon, après l'assassinat du jeune Nahel qui a eu lieu à Besançon et j'ai vu le rôle de la police nationale, la manière dont celle-ci a travaillé et a permis de contenir, de manière très forte, les émeutes, donc c'est extrêmement important qu'il y ait ce travail-là.

Moi, l'élément sur lequel je voulais intervenir, et c'est peut-être d'avoir des précisions, parce que je n'ai pas bien compris dans la présentation que vous avez faite, c'est sur la question des violences intrafamiliales. J'ai lu pas mal d'éléments qui pointaient le fait qu'il y avait une explosion après la crise du Covid des violences intrafamiliales, et je voulais savoir si, véritablement, cela se matérialisait sur le terrain ou en termes de chiffres, ou si vous, en tant qu'acteur de ces questions-là, vous voyez véritablement une augmentation, voire une explosion de ces violences-là qui sont des violences extrêmement... Enfin, c'est très compliqué de les caractériser et d'agir sur celles-ci, parce qu'elles sont quand même beaucoup invisibilisées en tout cas en partie par les gens qui les font, en partie par la puissance publique. Donc je voulais savoir s'il y avait véritablement une explosion à ce niveau-là et comment, vous, en tant qu'institution publique, vous pouvez travailler à ce niveau-là ?

Je vous remercie, Monsieur.

M. CELLIER : Merci. Merci beaucoup.

Je veux juste... Vous avez indiqué que la police municipale avait ses missions, que la police nationale avait les siennes, mais je pondérerai juste un tout petit peu cela. On a, lorsque l'on assure la sécurité de nos concitoyens, des spectres missionnels de croisement où, effectivement, on peut tout à fait, sur les mêmes missions, de la même manière, croiser nos efforts pour rendre un service public de la sécurité plus performant pour nos concitoyens.

En ce qui concerne les violences conjugales et intrafamiliales, vous avez parfaitement raison : évidemment, par nature, comme on va contraindre les gens à rester chez eux, eh bien on a eu une augmentation significative du nombre de violences intrafamiliales, au-delà même du conjugal, de l'intrafamilial, vers les enfants, que ce soit entre ascendants, descendants et conjugaux. Donc oui, cela nous a marqués, on l'a clairement ressenti et cela a été, oui, démontré.

Ensuite, et il faut le dire, c'est le fait d'avoir réalisé ce grenelle des violences faites aux femmes et des violences conjugales qui a permis de mettre en œuvre, d'abord une sensibilisation forte de l'ensemble des personnes qui travaillent sur cette thématique, mais aussi une sensibilisation de la population et de la population victime pour qu'elle ne puisse plus admettre le moindre geste de violence dans la sphère familiale et ainsi, avoir une dynamique de porter à la connaissance les faits dont ils sont victimes dans la sphère. Donc oui, vous avez parfaitement raison, c'est vrai et cela se traduit donc dans les indicateurs.

Mme LA MAIRE : Kevin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Oui, merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Directeur d'être présent aujourd'hui. Globalement, moi, je tenais à vous remercier d'être présent régulièrement à des réunions publiques avec les habitants pour finalement présenter, objectiver le travail de la police nationale, venir échanger avec la population. Je pense que la population a besoin de contact régulier avec la police nationale pour que l'on repense ensemble ce travail qui est le vôtre.

Je regrette que vous soyez présent aujourd'hui en arme dans une assemblée républicaine, comme le veut normalement la règle.

J'avais une question à vous poser. En 2022, notre majorité a fait le choix de l'extinction de l'éclairage public dans les quartiers résidentiels de la Ville. C'est aujourd'hui une mesure qui est plébiscitée par une majorité de Français. Cette mesure, à l'époque, avait suscité de nombreuses inquiétudes sur la sécurité nocturne des riverains. Alors, on le rappelle, les statistiques du ministère de l'Intérieur nous disent que 80 % des cambriolages – vous nous le confirmerez peut-être – ont lieu en journée, principalement, finalement aux heures où les gens travaillent, ce qui est assez logique. 65 % des agressions physiques, vous l'avez dit, sont plutôt principalement liées à des personnes qui sont proches, de notre proximité immédiate et un tiers des communes, en 2019, avaient déjà pratiqué cette extinction de l'éclairage public sans avoir eu forcément de résultat, d'effet direct en augmentation du nombre de faits divers et de délinquance.

Donc est-ce que vous avez, éventuellement, des chiffres, pour rassurer nos concitoyens, de la délinquance dans les quartiers qui sont soumis à cette extinction de l'éclairage public ? Est-ce que vous

avez, plus globalement, un constat à tirer sur cette extinction de l'éclairage ou tout du moins sur le lien entre l'éclairage public et la délinquance ?

Et puis je tenais, comme vous n'avez pas répondu, finalement, à la question de Nicolas BODIN, est-ce que vous avez, vous-même, repéré depuis votre arrivée, des besoins nouveaux d'installation de caméras de vidéosurveillance sur notre territoire, et combien ?

Voilà, je vous remercie, Monsieur le Directeur.

M. CELLIER : Je vous en prie, merci pour votre question.

Je suis un policier de la République et je suis armé par la République. Et comme je suis policier, je porte mon arme. Et le 27 mars 2002, au Conseil Municipal de Nanterre, il y a un individu qui est entré, qui a tué huit conseillers municipaux, qui en a blessé dix-neuf. Peut-être que s'il y avait eu un policier armé, cela ne serait pas arrivé.

En ce qui concerne l'éclairage, pour être tout à fait franc, moi, j'avais fait part de mes préventions à Madame la Maire en disant que « Oui, évidemment, cela participe de la sécurisation de l'espace public » et que cela m'inquiétait que l'on puisse éteindre certains endroits de la Ville parce que cela participe aussi, pour la population qui les côtoie, à se sentir en sécurité parce que dans des endroits qui sont éteints, enfin dans des endroits qui sont peu éclairés, on peut avoir peur et dans des endroits qui sont plus éclairés, on est plus rassuré. Bon, voilà. Je n'ai pas de chiffres particuliers à vous donner, mais ce que je dois avouer, franchement, c'est que l'on n'a pas constaté d'augmentation significative de faits de délinquance de voie publique sur les zones qui ne sont plus éclairées. Alors cela peut poser un problème en matière d'exploitation de l'image. Évidemment, quand on pose une vidéo...

Mme LA MAIRE : On n'a pas éteint... (*Intervention hors micro, propos inaudibles*)

M. CELLIER : Je sais, mais si demain on devait étendre le réseau de vidéoprotection et l'extinction d'autres zones de la Ville, on se retrouverait avec un petit paradoxe, là, sur lequel j'ose imaginer que personne n'osera aller.

Et en ce qui concerne la vidéoprotection : est-ce qu'il en faut plus et ailleurs ? La réponse est nécessairement... Enfin, si je l'ai demandé, oui, on en a déjà discuté.

Un intervenant : (*Intervention hors micro, propos inaudibles*)

M. CELLIER : Comment ? Si vous voulez que je vous en demande plus, je peux vous en demander plus, il n'y a aucun sujet, il n'y a pas de souci là-dessus. Voilà, il n'y a pas de problème, mais cela, vous le savez, on en a déjà discuté. Moi, je ne suis pas là pour polémiquer. Si l'on en a plus, on prend. Et de toute façon, là, pour répondre à votre question, si jamais il y avait des velléités municipales d'augmenter le nombre de caméras de vidéoprotection, c'est un travail que l'on mènerait de concert pour pouvoir ajuster le positionnement de cette vidéo dans l'espace public, dans les zones où, évidemment, elle est le plus nécessaire.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui, merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Directeur pour votre présence parmi nous et pour vos commentaires qui nous sont précieux pour analyser aussi les situations et faire notre travail d'élus.

Je voulais, au nom du groupe d'élus que je représente, saluer l'action de la police nationale sous vos ordres, l'efficacité des policiers nationaux bisontins, mais l'ensemble du pays évidemment, leur professionnalisme et redire qu'il y a peu de métiers où porter un uniforme représente un danger mortel. C'est le quotidien des policiers. Et rappeler que la police est effectivement un pilier de la République et que, sans police, la rue serait la loi du plus fort et que ce n'est pas le choix que fait la République.

La police nationale travaille dans un contexte qui n'est pas simple. On a parlé des trafics de drogue, vous avez parlé aussi des refus d'obtempérer. Je voulais savoir : est-ce que c'est un fléau important dans notre Ville également ?

Vous avez évoqué le travail de complémentarité avec la police municipale. Je voudrais rappeler qu'au nom de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, il est bien précisé que la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la salubrité publique. Il est bien nommé le mot « sécurité ». Mais effectivement, moi, je partage que les tâches entre la police municipale et la police nationale ne doivent pas être les mêmes.

Au niveau des caméras de vidéoprotection, clairement, j'entends aussi que vous ne refuseriez pas qu'il y en ait davantage et force est de constater qu'il y a encore des secteurs qui ne sont pas couverts à

Besançon, qui seraient importants. J'ai souvenir du Préfet COLOMBET qui demandait notamment aux entrées et sorties de ville pour pouvoir identifier des véhicules.

On a des collectivités où il y a un travail de complémentarité très important. Je crois que c'est à Nice où il y a un commissariat où la police municipale et la police nationale travaillent au sein du même bâtiment. Je voulais savoir si cela pouvait éventuellement s'envisager à Besançon, si cela aurait du sens pour nos services de police.

Je voudrais savoir, par rapport aux chiffres, ceux que vous nous avez donnés, quelles sont les tendances pour 2024, si elles suivent la tendance baissière que vous nous avez présentée ?

Et éventuellement parler des trafics de drogue. Je voulais rappeler qu'à titre personnel, moi je suis opposé à la légalisation pour des questions de santé publique. Les ravages de la consommation de cannabis, notamment auprès des plus jeunes, et je refuse l'expression de « cannabis récréatif », cela n'existe pas. Rappeler que les trafiquants vendent de la mort, la mort pour ceux qui consomment et la mort pour la jeunesse de quartier, que les consommateurs intègrent bien qu'en achetant ce cannabis, ils ont du sang sur les mains. Je crois dans la lutte à deux directions – j'aimerais vous entendre sur ce sujet. Un, c'est une stratégie de harcèlement de la police nationale et de la police municipale en direction des dealers, de façon qu'ils ne puissent plus vendre leurs substances de mort sans être dérangés. Et puis je crois aussi à la réappropriation de l'espace public par les citoyens, par les associations. Ce sont, je pense, des enjeux. Ne plus laisser l'espace libre pour les vendeurs.

Ma question, et ce sera la dernière. On a vu que l'on avait les propriétaires d'une copropriété, le Molière, Place de l'Europe, à Planoise, qui s'étaient mobilisés. Il y a un travail engagé auprès de cette Place de l'Europe pour endiguer les derniers points de deal qui sont présents sur ce secteur.

Je vous remercie.

M. CELLIER : Merci beaucoup. Merci collectivement. Tous, avant vos prises de parole, vous nous avez remerciés, presque encensés, donc je vous remercie.

Vous avez parlé des refus d'obtempérer. Vous me pardonnerez, mais le deuxième point que vous vouliez que j'aborde, quel était-il ?

M. CROIZIER : Complémentarité politique.

M. CELLIER : Oui.

Sur le refus d'obtempérer, oui, c'est évidemment un phénomène qui est en recrudescence, qui nous pose beaucoup de difficultés parce que le premier souci que l'on a, c'est quand même de préserver l'intégrité physique des autres usagers de la route, c'est de préserver l'intégrité physique également de celui qui refuse d'obtempérer et puis c'est de préserver la sécurité physique et juridique des policiers. Donc cela fait beaucoup et c'est un peu compliqué à juguler comme phénomène, donc du coup, on n'y arrive pas et de fait, les gens y ont de plus en plus recours pour des motifs qui sont parfois extrêmement légers. On a manqué d'avoir un drame cette nuit où des policiers de la brigade anticriminalité ont été percutés par un véhicule Audi A6 Allroad qui refusait d'obtempérer aux injonctions d'arrêt. Ils sont allés l'attendre à son domicile et quand il les a vus, il les a percutés. Voilà. Et on a fini par le retrouver à Recologne, avec 1,76 gramme, en train de dormir dans son Audi. Voilà. Parce qu'il n'avait pas le permis. Voilà. Donc effectivement, c'est quelque chose qui est très difficile à juguler. On ne réalise pas de suivi de véhicule sur des deux-roues. On nous demande, logiquement, parce que c'est un problème constant, notamment aux beaux jours, de lutter activement contre les rodéos. Et moi, parallèlement à cela, j'interdis aux policiers de prendre en charge des deux-roues qui refuseraient d'obtempérer.

Et pour les véhicules, les véhicules légers, je ne suis pas loin de solliciter la même chose et la population le sait. Elle sait que si elle prend des risques trop importants lorsqu'ils sont au volant de véhicule et qu'ils refusent d'obtempérer à nos injonctions d'arrêt, on ne les poursuivra pas et on ne leur tirera pas dessus non plus.

M. CROIZIER : Mais il y a les caméras.

M. CELLIER : Oui. Alors, les caméras peuvent permettre d'avoir des éléments d'identification, mais bon, ce n'est pas... Là aussi, ce ne sera pas, en la matière en tout cas, la solution miracle.

Sur la complémentarité police municipale et police nationale, mais, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, pour moi, le rôle, l'incarnation même de la police de proximité qui est nécessaire, la police de contact du quotidien, c'est la police municipale, et puis les autres missions qui échoient également au Maire dans sa mission d'ordre public.

Mais évidemment lorsqu'on est policier municipal et qu'on est déployé à l'instant T sur la voie publique, d'abord la population ne va pas forcément faire la différence entre un policier national et un policier

municipal, même si c'est écrit dessus. Et ce à quoi la police municipale déployée sur la voie publique de la même manière que la police nationale va être confrontée, c'est la même chose. Elle va être confrontée à la même violence. Elle va être confrontée, de manière subie, aux mêmes difficultés. Elle ne va pas être requise sur les mêmes interventions que la police nationale, mais elle va être confrontée sur la voie publique aux mêmes phénomènes. C'est pour ça d'ailleurs qu'ils sont protégés, équipés pour pouvoir faire face à ce à quoi ils pourraient être confrontés.

Donc, oui. Il y a une vraie complémentarité. Me dire qu'on pourrait faire mieux sur cette ville où on fait déjà très bien, je trouve. Oui. Évidemment, il y a toujours des marges de progression, enfin en tout cas je l'imagine. Le meilleur élève, il peut toujours progresser, mais bon. Il y a des choses, il faut... Enfin, il faut aussi regarder un peu dans le rétro et puis voir ce qui est fait.

Il y a des endroits où on pourrait faire mieux effectivement. Planoise, à mon avis, on peut faire mieux. Mais ce n'est pas, effectivement vous l'avez dit Madame la Maire, à la police municipale de lutter contre le trafic de stupéfiants.

Par contre, de lutter contre les infractions qui sont dans la sphère publique ou en tout cas y participer, oui, c'est aussi la mission de la police municipale.

Le harcèlement, là, sur la mission plus particulière - techniquement en tout cas - de lutte contre le trafic de stupe dans cette ville par le harcèlement, oui, effectivement vous en avez parlé, c'est un moyen de lutter contre le trafic de stupe. Ça a permis de résoudre ou de diminuer en tout cas, comme je l'indiquais tout à l'heure dans ma présentation, l'emprise exorbitante des dealers sur la voie publique, ce n'est pas totalement jugulé, je pense que malheureusement on aura du mal à le faire. Mais en tout cas, c'est très nettement diminué et c'est heureux comme ça et on va poursuivre. On va poursuivre.

On a également... on met en œuvre une lutte active contre l'ubérisation du trafic de stupe. C'est un peu plus compliqué à mettre en œuvre, mais on s'y attelle, ça représente aujourd'hui 30 % d'interpellation en matière de stupe. C'est de la vente à domicile, enfin, c'est de l'Uber shit, ce qu'on appelle l'Uber shit. Et puis en matière... pour ce qui est du Molière, je déplore ce qu'il se passe là-bas. C'est un point de deal un peu historique sur Planoise, la place de l'Europe, qui a la faveur de l'attrition du nombre de points de deal sur Planoise, vit une véritable résurgence, parce qu'on estime à peu près le chiffre d'affaires à 5 000 € par jour, là, sur la place de l'Europe, ce qui fait qu'évidemment ça en fait une place convoitée, gardée, et quand bien même on mettrait des coups de boutoir, que ce soit la police ou on pourrait imaginer que ce soit la concurrence un jour, mais je ne le souhaite pas, parce que ça se passe moins bien que lorsque c'est nous, on a du mal à le désenkyster, et je déplore que ce soit la population qui soit obligée de mettre en œuvre ces dispositifs pour pouvoir le faire.

Mais c'est vrai que le fait que ce soit une résidence privée n'aide pas, parce que, évidemment, les moyens d'un institutionnel, d'un bailleur important ne sont pas les mêmes qu'une copropriété de privés et, ça, ils le savent bien. On en a déjà largement discuté avec eux. On ne peut pas mettre des policiers dans le hall en permanence. Et quand on le fait, parce qu'on a pu le faire, le trafic, il se déplace en face ou sur d'autres adresses.

Donc, là, effectivement on a un souci qu'il nous appartient de résoudre par l'enquête judiciaire, mais l'enquête judiciaire, c'est long et on n'est pas dans une société qui, je ne ferais pas l'affront de vous le redire, qui promeut plutôt l'immédiateté que le temps long, mais le temps de la justice et de l'enquête judiciaire, c'est plutôt le temps long. Et en plus, il faut avoir les éléments qui vont bien pour pouvoir ensuite les mettre en procédure et aboutir à l'identification, puis la condamnation des auteurs de ce trafic et, pour l'instant, on a du mal à le faire. Je dois bien l'avouer.

M. CYPRIANI : Oui. Merci Madame la Maire.

Monsieur le Directeur, beaucoup des indicateurs, que vous nous avez présentés, sont à la baisse et c'est heureux.

Il y a certains indicateurs qui sont malheureusement stables comme les violences physiques, mais avec une belle augmentation du taux d'élucidation et, ça aussi, nous nous en réjouissons.

C'est le travail de la police nationale bien sûr, la police municipale a son rôle à jouer et elle le joue. La présence sur le terrain a augmenté sur Planoise, par exemple, depuis la réorganisation, elle est donc largement au-dessus de ce que Monsieur FAGAUT a prétendu.

On peut noter aussi, se réjouir aussi, de la diminution des rodéos qui se sont bien calmés en 2023.

Par contre, il faut quand même noter que les règlements de comptes, les tirs d'armes à feu, en 2023, ont engendré leurs lots de drames.

Alors, on sait que le trafic permet d'amasser des montagnes de liquidités et qu'il leur faut bien blanchir et donc ça implique toute une organisation dont on ne voit que la partie émergée, c'est-à-dire sous la forme de quelques petits commerces qui occasionnent de fréquentes nuisances, des nuisances de... Et donc des plaintes de la part du voisinage.

Le contrôle de ces commerces bien visibles, je pense aux épiceries de nuit, mais pas seulement, devrait être un axe d'actions et nous avons eu l'occasion d'en échanger et je sais que vous en êtes d'accord. La partie immergée du blanchiment, elle, par définition, est plus compliquée et vous venez de le dire, ça nécessite des enquêtes judiciaires qui sont longues, qui sont compliquées. Donc, on salue le travail de la police judiciaire et de l'importance de son action.

Un autre type de stratégie a été développé à la demande du ministre de l'Intérieur qui est la stratégie du harcèlement, dont Monsieur CROIZIER vient de parler. Cela se traduit par de multiples actions quotidiennes qui montrent que la police est présente et c'est important pour le moral des populations qui vivent dans le voisinage des points de deal et nous apprécions grandement cette présence régulière et soutenue.

Bon. Au niveau national, les opérations « Place nette » sont un peu plus controversées, mais je ne vais pas rentrer ce débat puisque, à Besançon, l'opération « Place nette », qui a eu lieu, a eu de très bons résultats et si ça avait été pareil sur toute la France, je pense qu'il y aurait eu de quoi s'en féliciter.

Alors malgré toutes les saisies croissantes, y compris de l'office anti-stupéfiants, et là je termine sur une question que je vais vous poser, mais malgré toutes ces saisies qui sont croissantes, on constate que le prix de détail, depuis 2018, reste stable pour l'ensemble des stupéfiants, ce qui montre qu'il n'y a pas de tension sur l'approvisionnement malgré ces saisies.

Donc, la martingale contre le narcotrafic reste à trouver, contre les consommateurs aussi puisque la France est le deuxième pays en termes de consommation en Europe. Alors, je sais qu'il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, mais pensez-vous que ce constat soit trop pessimiste et voyez-vous des raisons d'espérer ?

M. CELLIER : Alors, c'est un peu compliqué.

Bon. Pour les épiceries de nuit, c'est plus simple.

Excusez-moi, le Préfet m'appelle, donc je...

Pour les épiceries de nuit, c'est un peu plus simple. On a d'ailleurs commencé à procéder à des contrôles nocturnes la semaine dernière et d'ailleurs elles ne sont pas nécessairement toutes le fruit du blanchiment. Il ne faut quand même pas non plus jeter l'anathème sur toutes les épiceries de nuit.

En ce qui concerne le trafic de stupés, c'est la conséquence évidemment de narcotrafiquants qui œuvrent depuis les bassins de production, donc que ce soit au Maroc, que ce soit en Amérique Centrale ou en Amérique du Sud ou que ce soit vers les pays de l'Est ou dans les Antilles, enfin voilà, on a plusieurs pôles de développement.

Le marché américain, il y a 10 ans, ils ont décidé qu'il était saturé, donc ils se sont attaqués au marché de l'Europe.

Alors, en ce qui concerne les prix. Non. On a une diminution des prix assez nette. Il y a 20 ans, le gramme, enfin un peu plus autour du Franc, le gramme de cocaïne était à 1 000 francs. Aujourd'hui, si on prend de la cocaïne artisanale, c'est de la vraie, pas de la 3-MMC, pas de la cocaïne de synthèse, on est à 50 € le gramme.

M. CYPRIANI (hors micro) : *(Intervention inaudible)*.

M. CELLIER : Non. Non. Non. Donc, non. Non.

Clairement, si on a une démocratisation de la prise de stupéfiants c'est aussi parce qu'on a une diminution des prix.

Alors, je ne sais pas, moi, comment on pourrait améliorer la lutte contre le trafic de stupés au-delà de ce que l'on fait.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, lorsqu'on a un phénomène d'exception, on doit mettre en place des moyens d'exception. Pour l'instant, les moyens d'exception, on ne les a pas mis en place, enfin en tout cas je trouve, moi.

Ensuite, les raisons pour lesquelles il faut lutter activement contre le trafic de stupéfiants, ce n'est pas de se retrouver dans des situations où on a des responsables politiques de premier plan qui sont menacés de mort, comme en Belgique ou aux Pays-Bas, où on a des règlements de comptes sur des personnels qui travaillent dans l'administration, dans les douanes, comme ça s'est passé aux Pays-Bas, que l'on puisse protéger une partie de la population des dockers dont d'aucuns se font assassiner quand ils refusent de transporter des containers de produits stupéfiants, comme au Havre. Et si on ne veut pas, demain, se retrouver avec une corruption au plus haut niveau de l'État ou des collectivités, il faut impérativement lutter contre le trafic de stupés, et je ne parle pas du reste. Je ne parle pas des problématiques de santé publique. Je ne parle pas des problématiques du quotidien qu'a connu cette ville, des règlements de comptes, des violences, de toute la gêne occasionnée par des consommateurs principalement d'héroïne qui sont, et on en a souvent parlé, des problématiques du quotidien.

Et pour revenir sur ce point, vous me permettez cette saillie, je n'ai pas connaissance ni même ceux qui travaillent depuis plusieurs décennies dans les brigades de stupéfiants que j'ai pu connaître, on ne connaît pas un seul consommateur d'héroïne qui n'ait pas commencé par le cannabis.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Merci beaucoup. C'est un autre débat qu'on mènera sans doute à d'autres moments, mais en tout cas merci beaucoup.

Si je peux me permettre de répéter et de réitérer le fait que, et vous l'avez entendu, nous sommes tous très heureux d'avoir pu voir se développer le travail qui est fait par la police nationale. J'espère que vos équipes le savent que nous apprécions énormément ce travail et que, effectivement, nous n'avons pu que constater que, d'ailleurs les effectifs n'ont fait qu'augmenter sur ce territoire et que peut-être on peut le mettre en parallèle à d'autres équipements comme pour apporter plus d'efficacité sur ce territoire. Mais je n'en dirais pas plus.

Mais en tout cas une chose est certaine, merci beaucoup à vous d'avoir accepté d'être dans ce rôle-là qui n'est pas simple parce qu'on est tous frustrés, il pourrait y avoir aussi beaucoup d'autres questions et sans doute beaucoup d'autres temps d'échange.

On vous laisse à Monsieur le Préfet et je vous remercie encore une fois d'avoir accepté notre invitation. Merci beaucoup.

M. CELLIER : Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci encore.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du 29 février 2024

Mme LA MAIRE : Maintenant, je vous propose en termes de secrétaire de séance, si Yannick POUJET est d'accord pour exercer ce rôle de secrétaire de séance. Et donc s'il n'y a pas d'opposition, je vous propose de... Ainsi que pour le dernier compte rendu, s'il n'y a pas de commentaires, de questions, je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci encore. Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne **M. Yannick POUJET, comme secrétaire de séance,**
- approuve le **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 février 2024.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Mme LA MAIRE : Donc, le dossier n° 2, c'est prendre acte pour la délégation à Madame la Maire pour accomplir certains actes de gestion.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Oui. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci Madame le Maire.

Juste une petite question parce qu'on s'aperçoit que vous avez déposé plainte le 19 juin 2023 pour le dépôt d'affiches place de l'Egalité à Besançon.

Donc, on voudrait savoir si ça s'apparente à l'affichage sauvage que nous dénonçons ici au sein du Conseil Municipal et nous sommes plusieurs à le dénoncer. Je sais que Laurent CROIZIER en fait aussi un cheval de bataille. Donc, je voudrais savoir si ça concerne cela.

Alors, j'attendais votre réponse parce que je ne savais pas en quoi ça concernait, alors ça serait bien que ça puisse se faire parce qu'on voit fleurir un petit peu de partout, on l'a vu, là dernièrement, fleurir des affiches notamment portées par un mouvement citoyen, politique ANV-COP21 tagguer partout d'autocollants, de grandes affiches pour se réunir en tout cas sur des formations à la non-violence, à la

désobéissance civile et notamment dans des structures associatives qui sont accompagnées par la Ville de Besançon.

Donc, je voudrais savoir quelles vont être vos positions par rapport à cela parce que je pense que notre Ville, aujourd'hui, est salie alors par cette structure qui colle un peu partout, mais d'autres mouvements politiques notamment, qui colle à tort et à travers des affiches sur des endroits qui n'ont pas lieu d'être.

Donc, je voudrais savoir si ça correspond à cela, le 19 juin 2023, votre dépôt de plainte.

Et puis, si vous allez enfin prendre à bras-le-corps ce sujet qui détériore aujourd'hui notre Ville et encore je vous le dis, ça m'a, et on n'est pas les seuls, en tout cas plusieurs citoyens bisontins nous ont interpellés, quand on voit que des formations à la désobéissance civile sont portées dans des locaux qui sont tenus par des associations elles-mêmes subventionnées par la Ville de Besançon, ça nous interpelle quand même fortement.

Mme LA MAIRE : Mais je n'ose pas aller plus loin.

J'apporterai une réponse sur la question du dépôt de plainte du 19 juin, mais il me semble que c'est plutôt quelque chose qui est lié à des problématiques homophobes ou des choses de ce type-là. Mais je ne suis pas en capacité, là, de vous affirmer les choses, par contre, je vous apporterai la réponse sans difficulté.

Sur les autres politiques... Oui. Oui. Bien sûr tu peux répondre Marie.

Mme ZEHAF : Effectivement quand on peut identifier la personne qui a collé les affiches, alors on ne dépose pas systématiquement plainte, mais on envoie une facturation d'enlèvement des affiches qui est fait par les agents de la voirie propreté.

Et systématiquement quand on peut identifier, qu'on a effectivement une adresse qui est bien précise ou qu'on peut identifier le groupe, non, non, mais on envoie une facture d'enlèvement des affiches. En fait, c'est fait par le service voirie propreté.

Mme LA MAIRE : Oui. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Et concernant donc ces affichages un petit peu qui ont été posés, vous les avez, je peux vous les donner si vous le voulez, l'adresse c'est 5, place Saint-Jacques puisque c'est marqué même sur les affiches. C'est porté par l'association ANV-COP21 dans les locaux de l'association Hôp hop hop qui est subventionnée par la Ville de Besançon.

Donc, je voudrais savoir quel va être votre positionnement par rapport à cela, mais il y a d'autres. Je veux dire quand des partis politiques affichent à tort et à travers, on sait où ils sont positionnés aujourd'hui sur la Ville de Besançon. Donc, je voudrais savoir comment vous vous positionnez et comment vous agissez par rapport à cela.

Notre Ville, elle est salie avec cela !

Donc, je pense qu'il faut vraiment prendre à bras-le-corps ce sujet.

Mme ZEHAF : Il y a effectivement un travail qui est fait par la voirie et propreté, alors ça dépend où sont collées les affiches. Si c'est sur du privé ou si c'est sur l'espace public effectivement non autorisé, on renvoie à chaque fois les lieux qui sont autorisés pour coller les affiches. On renvoie à chaque fois le plan des girolles qui sont possibles pour les affiches.

Il y a tout un travail qui est fait. Alors, c'est vrai que c'est un travail de longue haleine parce que, effectivement, ils sont peu nombreux à la voirie propreté, mais systématiquement on essaie d'avancer sur ces problèmes-là et on essaie aussi de rencontrer des fois les structures pour pouvoir travailler avec elles et leur éviter effectivement qu'ils utilisent n'importe quel lieu pour coller en fait.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Merci Madame la Maire.

Oui. C'est un vrai fléau et ça abîme clairement l'image de notre Ville.

Au-delà de l'espace public municipal, moi, je pense qu'il faut effectivement porter plainte de façon systématique. On ne salit pas l'espace public de façon... Impunément.

Il y a la problématique effectivement du privé qui n'est pas simple. Je crois qu'il y a une jurisprudence, si mes souvenirs sont bons, qui fait qu'à partir du moment où il y a un nom sur l'affiche, le nom d'un organisme ou d'un établissement ou d'une publicité d'un magasin en particulier, je crois que ça peut être sanctionné.

Il n'y a plus une armoire à Besançon téléphonique ou une armoire fibre optique qui n'est pas recouverte par une affiche pour un concert ou autre chose et, là, il y a un vrai... Enfin, c'est... Clairement, ce n'est pas acceptable.

Donc, est-ce qu'il y a un manque de capacité d'affichage dans la Ville ? Je ne sais pas.

Mais peut-être travailler avec les afficheurs, avec les structures qui ont l'habitude d'afficher.

Moi, je comprends qu'il y ait tout un tas de structures qui aient envie d'afficher les concerts, les manifestations, etc., mais on ne peut pas accepter que ça soit affiché n'importe comment et puis que ça, finalement, abîme notre Ville.

À titre personnel, je pense qu'il y a un manque d'affichage dans la Ville. Ce n'est pas forcément facile à mettre en place parce qu'il faut encore trouver les espaces.

Mais en tout cas, aujourd'hui, force est de constater que c'est un peu tout et n'importe quoi et que ça donne une image négative de la Ville et je pense qu'il faut effectivement saisir à bras-le-corps ce sujet.

Mme ZEHAF : Si je peux vous répondre.

On ne manque pas de lieux sur Besançon, mais sur le centre-ville effectivement.

Donc, le centre-ville, c'est extrêmement compliqué à travailler effectivement pour trouver des lieux puisqu'on a quand même des monuments qui sont sauvegardés et avec l'architecte des bâtiments de France qui fait son travail, c'est difficile effectivement qu'on ait un peu plus d'espace sur le centre-ville.

Par contre le dépôt de plainte, il n'est pas systématique, je vais vous dire pourquoi. Parce qu'après ça nous échappe, on ne sait pas du tout si les plaintes sont traitées ou pas et donc, nous... Enfin le moyen le plus pédagogique qu'on a trouvé c'est de facturer parce que, là, derrière, effectivement on a une trace et tout de suite on cible l'organisme qui a collé n'importe où.

Après le dépôt de plainte, il n'est pas forcément suivi. Je comprends que, au tribunal, on ait d'autres choses à traiter aussi en fait et du coup après ça nous échappe et on ne sait pas du tout s'il y a effectivement derrière des suites données sur notre dépôt de plainte et c'est pour ça qu'on a choisi de facturer ce qui est beaucoup plus simple de facturer et après on a une trace effectivement de la facturation.

Pour les afficheurs, on a travaillé avec eux. On les a déjà tous reçus, enfin au niveau culturel avec ma collègue élue de la culture, pour pouvoir travailler avec eux et voir effectivement les lieux qui seraient les plus adaptés ou sur lesquels on aurait des demandes à faire avec l'architecte des bâtiments de France pour avoir des lieux un peu plus visibles au centre-ville en fait.

Mme LA MAIRE : Oui. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire.

Et est-ce que les factures sont honorées ?

Parce que... ?

Mme ZEHAF : Alors, les factures après, c'est la trésorerie donc qui suit les factures.

On peut avoir effectivement une trace des factures. C'est extrêmement compliqué parce que c'est une liasse énorme parce que tout est groupé pour la Ville de Besançon et du coup c'est une trace énorme. Mais j'en ai parlé effectivement au service des finances et on va essayer d'avoir effectivement le retour sur les factures.

Mais après forcément la trésorerie a l'huissier derrière et donc du coup je pense qu'il y a quand même pas mal de factures qui doivent être honorées quand même.

Mme LA MAIRE : Madame VARET.

Mme VARET : Oui. Merci.

Je voulais simplement dire que déposer plainte, ça n'empêche pas d'envoyer une facture. D'accord.

Et, à mon avis, au parquet, si vous déposez des plaintes, il y a un substitut qui est spécialisé en matière d'environnement, de protection de l'environnement et il ne verrait qu'avantage, d'autant si vous connaissez les auteurs, à les convoquer en CRPC où ils pourraient écoper d'une amende avec une obligation d'indemniser la Ville.

Mme LA MAIRE : La réponse qui vous a été faite, c'est qu'effectivement on envoie les factures et puis, quand on a la possibilité de le faire, que le travail qui a été fait, celui que vous demandez c'est

celui effectivement de rencontrer les professionnels. Il y a eu des choses qui ont été faites par mes collègues élues qui, du coup, amènent à un travail sur la localisation de situation de lieux d'affichage plus importants avec une discussion à ouvrir avec l'ABF, donc tout ça est en cours effectivement.

Je vous propose maintenant de mettre au vote donc ce dossier.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Ah non ! C'était prendre acte. Oui. Pardon.

Très bien.

3 - Budget Primitif 2024

Mme LA MAIRE : Maintenant le dossier qui nous anime c'est celui évidemment du Budget Primitif.

Vous comprenez bien combien ce budget, il est essentiel.

Quand nous arrivons sur un dossier comme celui-ci, c'est que nous rentrons concrètement dans la réalisation, c'est-à-dire les orientations et les vœux que nous avons tous souhaités, vont se mettre en œuvre et c'est ce que va vous présenter Anthony POULIN dès à présent.

M. POULIN : Oui. Merci Madame la Maire. Mesdames, Messieurs, bonsoir.

En effet, ce soir, nous avons à examiner le Budget Primitif 2024.

Nous avons déjà eu l'occasion, dans cette enceinte il y a quelques semaines, de débattre des Orientations Budgétaires, le 29 février exactement, et donc ce budget, qui va être présenté ce soir, est conforme en tout point au débat que nous avons eu ici, qui était d'ailleurs exhaustif et nous avons pris pleinement le temps de le poser.

Donc, c'est un budget d'un peu plus de 218 M€ qui vous est présenté ce soir. Un budget qui nous rend plus souverains. Alors que nous sommes parfois nombreux à avoir le sentiment que notre destin nous échappe, ici à Besançon, avec ce budget, nous renforçons notre capacité collective à faire et à bien faire pour assurer un quotidien agréable et un avenir vivable à nos habitants.

Si le vote du Budget Primitif constitue une phase budgétaire plus technique et comptable, ce qui est essentiel c'est qu'il matérialise en chiffres et en montants l'appui, les engagements, les actions que nous menons, comme vient de le dire Madame la Maire.

Comme nous l'avons évoqué lors des Orientations Budgétaires, ce budget 2024 est placé sous le signe de la robustesse.

Robuste, ce budget, il l'est, d'une part, dans sa structuration et ses équilibres, ce qui est un gage de responsabilité que nous prenons pour que notre action soit durable et profonde.

Robuste, ce budget, il l'est également dans les actions et les projets qu'il porte. C'est tout particulièrement le cas en 2024 avec une priorité forte à la fois sur la politique humaine et sociale, mais également par l'effort d'investissement supplémentaire que nous inscrivons.

Car au-delà des aspects comptables obligatoires, ce qui compte avant tout c'est ce que le budget fera pour les habitantes et les habitants de Besançon.

218 M€, c'est près de 600 000 € par jour, c'est environ 1 800 € pour chaque habitant de notre Ville que nous prévoyons de dépenser en 2024.

Nous sommes dans un contexte où la dépense publique est trop souvent dans une position de repli comme en témoignent les annonces concernant les 10 Mds€ d'économie à faire, et plus si on lit d'autres rapports ou d'autres sources, qui pénalisent directement les personnes les plus vulnérables, mais aussi la transition écologique, citons, par exemple, la baisse de 400 M€ annoncée du Fonds vert.

Je regrette que lorsqu'on nous annonçait, lorsqu'on nous promettait du ruissellement, le bilan au final ce soit celui de l'assèchement.

L'assèchement des finances publiques nourri d'un dogme anti-impôts et pro-super profit qui affaiblit l'État tout en sacrifiant la justice sociale et l'écologie et en stigmatisant les plus précaires.

Ici, avec ce budget, nous faisons fondamentalement un choix inverse que nous assumons pleinement, celui de renforcer nos moyens pour agir plus vite et plus fort afin d'être encore plus présents aux côtés des Bisontines et des Bisontins pour resserrer les liens de notre société et accélérer encore sa transformation écologique, car la dépense publique c'est le quotidien et c'est à ce titre qu'elle est, pour nous, une source de fierté.

L'urgence climatique, c'est maintenant qu'il faut y répondre.

La fracture sociale, c'est maintenant qu'il faut la traiter.

Le pouvoir d'achat, c'est une problématique immédiate qui ne peut pas attendre.

Toute la question est au final de savoir ce que nous voulons pour le présent et l'avenir et nous avons fait un choix, celui du collectif, de la solidarité, du mouvement et de la transition.

Au niveau budgétaire, ce choix, il se traduit par des dépenses de fonctionnement en hausse, 73 % de notre budget est consacré aux dépenses de fonctionnement. Elles évolueront de 2,5 % de BP à BP.

Cette évolution est évidemment atténuée par la baisse de la facture énergétique de 2,8 M€, baisse qui – je le souligne – reste encore très partielle puisque nous restons à un niveau haut, supérieur à 3 M€ à celui de 2019 malgré le plan de sobriété mis en place dès l'automne 2022.

Hors énergie, nos dépenses de fonctionnement sont en hausse de plus de 4 %. Cette évolution soutenue est liée à plusieurs facteurs.

Tout d'abord, à l'effort inédit et pérenne de 1,5 M€ que nous avons décidés en faveur de nos agents, des ressources humaines, pour la mise en œuvre de mesures locales et concertées. Le dialogue social pour l'affectation de ces nouvelles mesures avance bien, ma collègue Élise AEBISCHER pourrait en parler. C'est un pas important en faveur du pouvoir d'achat de nos agents et de la reconnaissance du travail des agents publics, mais également un axe d'attractivité pour nos emplois publics.

Les dépenses de personnels qui représentent plus de la moitié de nos dépenses de fonctionnement avec plus de 84 M€ sont ainsi en évolution de près de 5 % en 2024.

Deuxième axe de renforcement, la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Elle évoluera, ce qui est totalement inédit, de plus d'un million d'euros en 2024, et ce de façon pérenne. Cela représente une hausse de plus de 10 % par rapport au budget de 2023 et de plus de 15 % par rapport à celui de 2019. Cette hausse permettra notamment au Centre Communal d'Action Sociale de rester pleinement présent aux côtés des plus vulnérables dans cette période de crises multiples.

En parallèle, nous restons vigilants et exigeants vis-à-vis des autres acteurs de l'action sociale pour qu'ils accompagnent également à leur juste hauteur les besoins de financement auxquels les CCAS, et notre CCAS en particulier, doivent faire face. Tout le monde doit prendre sa part dans la question de la justice sociale.

Les autres postes de dépenses évoluent également positivement puisque nous augmentons de 5 % les subventions versées notamment au monde associatif qui représente près de 9 M€ dans notre budget.

Ces 9 M€ se répartissent principalement pour un peu plus de 2 M€ dans le domaine sportif, 2 M€ dans le domaine culturel et 2 M€ dans le domaine de la vie des quartiers, 500 000 € sont également dédiés aux subventions touristiques et commerciales et 400 000 € pour les subventions relatives à la prévention et la tranquillité publique.

Les crédits d'exploitation qui servent au fonctionnement quotidien des services, hors ressources humaines, représentent quant à eux 13 M€ au budget 2024 et augmentent de 2,6 %, soit au niveau de l'inflation prévisionnelle.

Des axes particuliers ont été priorisés en 2024, par exemple, autour de l'accompagnement des Jeux Olympiques et Paralympiques, dont nous avons volonté de faire un grand événement populaire et multithématique, mais aussi, par exemple, autour de la santé et de la prévention ou encore la notoriété et l'animation de notre Ville.

Nous subissons bien évidemment en 2024, comme les particuliers, les entreprises, les associations, le poids de l'inflation. Je ne reviendrai pas sur l'énergie, mais d'autres postes augmentent aussi de façon importante, l'exemple, celui des polices d'assurance que je note en hausse de 5 % et qui représentent un total de plus de 800 000 € à l'année. Nous sommes particulièrement mobilisés avec les autres collectivités pour faire remonter au gouvernement ces questions.

Un exemple pourrait illustrer notre méthode, celui de faire plus d'écologie, plus de justice sociale, tout en limitant le niveau de la dépense publique, celui de la restauration collective.

Nous consacrons plus de 2 M€ dans le budget 2024 à l'alimentation dans les cantines et les crèches. L'augmentation des prix, par exemple, des produits frais en hausse de 14 % en moyenne sur les 12 derniers mois constitue un véritable défi au quotidien. Pour autant, grâce au travail mené par nos équipes, nous limitons l'augmentation globale du poste alimentation à 2 %, alors même que les menus à la cantine proposent, depuis juin 2023, des repas à 69 % EGAlim, dont 44 % de bio.

Besançon apporte ainsi la preuve qu'il est possible de pratiquer une alimentation à la fois accessible, de qualité et bonne pour la santé et l'environnement, tout en maîtrisant les coûts et en respectant les agriculteurs dans ce qu'ils font de meilleur et dans leur pouvoir d'achat aussi grâce au développement des circuits courts.

C'est cet appel qu'a lancé Madame la Maire pour que cette méthode se développe dans les autres collectivités et nous espérons qu'un maximum de collectivités suivra cet exemple.

On voit dans ces évolutions la contradiction évidente qui existe entre, d'une part, notre volonté d'accompagner au plus près nos habitants, favoriser le dynamisme de notre Ville et, de l'autre, l'objectif qui est fixé par l'État de baisser les dépenses de fonctionnement.

Car ne nous y trompons pas, c'est bien cela qui est inscrit dans la loi de programmation des finances publiques : limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités en dessous de l'inflation.

Cela veut dire concrètement que le gouvernement prévoit une baisse en volume et donc une baisse des services publics municipaux.

Nous nous y refusons et nous nous battons pour que cela ne soit pas le cas.

Nous ne sortirons pas aussi facilement le chéquier pour répondre à un objectif plus dogmatique que nécessaire en matière de finances publiques.

À présent, parlons un peu de recettes, car oui, il y a un principe de réalité pour nos collectivités, nos budgets doivent être parfaitement équilibrés.

Plus qu'une obligation, pour nous, ce principe est cardinal.

Nous avons fait le choix pour la 13^{ème} année consécutive de ne pas augmenter les taux de fiscalité dans cette période d'inflation.

La fiscalité, c'est plus de la moitié de nos ressources. Cette stabilité des taux permettra de limiter pour le contribuable la hausse automatique imposée par la revalorisation forfaitaire décidée nationalement pour refléter l'inflation sur les bases d'impôt qui sera de 3,9 % en 2024.

J'ai entendu, dans le Débat d'Orientation Budgétaire et c'était d'ailleurs la seule réelle proposition budgétaire faite par l'opposition dans ce débat, pourquoi n'avez-vous pas, en conséquence, baissé les taux à hauteur de 3,9 % ?

Une réponse simple : si nous avons baissé les taux de 3,9 %, nous aurions fait l'impasse sur près de 4 M€ de recettes, et donc dû baisser nos dépenses de 4 M€.

Que devrait-on supprimer ?

Réduire la masse salariale de 5 % ?

Baisser les subventions aux associations ?

Baisser les créations de place en restauration collective ?

Fermer la piscine... La piscine municipale ou les théâtres ?

Moins recruter de policiers municipaux ?

Baisser, mais demander toujours plus ?

Ce n'est pas notre vision des finances publiques. C'est pour cela que nous défendons une autre vision, une autre méthode, car rien n'est magique dans un budget et j'ai la conviction profonde que toutes nos dépenses sont non seulement utiles pour nos habitants, mais également calibrées au plus juste. Une gestion à l'Euro juste, sans superflu, où toutes les dépenses ont une plus-value sociale et écologique. Voilà la vision que nous avons avec notre équipe.

En matière de recettes, nous avons également opté à la fois pour une vraie modération tarifaire avec un taux directeur équivalent à l'inflation prévisionnelle adapté au cas par cas et en parallèle d'une vraie accentuation de la tarification sociale.

Je rappelle que notre équipe a permis que les plus vulnérables puissent accéder à la restauration collective pour 1 € par repas et nous sommes particulièrement fiers de cette mesure.

C'est une préoccupation majeure de notre municipalité, les recettes liées aux activités représentent un peu plus de 11 M€, soit seulement 6 % de nos recettes de fonctionnement.

En parallèle, la dotation globale de fonctionnement de l'État, qui représente un peu plus de 32 M€, est prévue en hausse de 2 %, donc en deçà de l'inflation, soit environ 600 000 €.

Encore faut-il souligner que cette hausse est principalement due à la dotation de solidarité urbaine qui répond à des problématiques et à des besoins particuliers des villes telles que les nôtres.

En matière d'investissement, cette fois, évoquons que nous confirmons et renforçons notre priorité en faveur de la transformation et de la transition écologique de la Ville de Besançon.

Les dépenses d'investissement seront une nouvelle fois en hausse de 3 M€ par rapport à 2023 et de 13 M€ par rapport à la trajectoire initialement déterminée.

Elle représente 45,6 M€ en 2024, ce qui représente un effort totalement inédit depuis plus de 10 ans.

Nous faisons le choix fort d'une priorisation en faveur de la solidarité et du climat avec des projets tels que la rénovation des écoles et des crèches, les travaux de proximité, la nouvelle Maison des Femmes, la végétalisation des espaces publics ou encore la rénovation urbaine de Planoise, les nouveaux quartiers Grette et Saint-Jacques, le nouveau complexe sportif à Diderot.

Les projets prévus ont largement été évoqués lors des Orientations Budgétaires. Je ne les citerai pas tous, mais une certitude : 2024 sera une année riche en nouveauté, les chantiers se poursuivront et les carnets de commandes de nos entreprises continueront à se garnir grâce à la commande publique.

Toujours dans une logique de durabilité, ces dépenses seront financées pour plus de la moitié par notre épargne, comme un particulier, c'est ce que nous pouvons dégager de notre fonctionnement pour investir, qui est en évolution de près de 4 % à périmètre constant. En complément, un tiers de l'investissement est financé par nos recettes propres, que ce soit les subventions pour près de 5 millions, les cessions de patrimoine dans le cadre de nos schémas directeurs immobiliers avec des recettes particulièrement élevées cette année, 4,6 M€, attendues de la vente de l'ensemble immobilier du CFA Hilaire de Chardonnet ou encore de la taxe d'aménagement.

Je m'arrêterai brièvement sur la taxe d'aménagement.

Vous le savez, la taxe d'aménagement dans notre budget correspond au reversement aux communes par Grand Besançon Métropole de 70 % du produit perçu avec en parallèle sur Grand Besançon Métropole une affectation de la part restante en faveur du budget dédié à la voirie.

Je souhaitais profiter de ce rapport pour vous informer que, dans le cadre du jugement du tribunal administratif du 1^{er} février 2024 sur le partage de la taxe d'aménagement entre Grand Besançon Métropole et les communes membres, il a été décidé, du fait de la décision de Grand Besançon, d'aller en appel, de ne pas solliciter le remboursement de la part de la taxe conservée par Grand Besançon en 2022 et 2023 relative aux permis de construire antérieurs au 1^{er} janvier 2022.

Grand Besançon Métropole portera ainsi en lieu et place de Besançon, comme toutes les communes qui en feront la même demande, la provision de cette somme.

C'est un signal de confiance que nous avons souhaité confirmer auprès de notre intercommunalité, de sa capacité à faire valoir la répartition de la taxe d'aménagement retenue après un long travail collectif et une décision prise à une très large majorité en Conseil de Communauté.

L'emprunt, qui est la dernière variable d'équilibre de financement de la section d'investissement, est prévu à hauteur d'environ 7 M€ en 2024.

Il constitue un levier de financement à la fois essentiel et particulièrement maîtrisé pour la réalisation de nos projets.

La Ville devrait donc se désendetter en 2024 puisque parallèlement elle rembourse l'emprunt pour plus de 13 M€.

À fin 2023, la Ville de Besançon a un encours de dette inférieur de 17 M€ à celui de 2014, ce qui montre clairement la robustesse de sa situation et la responsabilité de la Ville dans la durée, d'autant plus avec un investissement en forte hausse.

Les budgets annexes, notamment celui dédié à la gestion durable de la forêt et à l'archéologie préventive représentent, quant à eux, 1,4 M€, soit un peu moins de 1 % du budget général, tout en contribuant de manière active et essentielle à la transition, comme en témoigne d'ailleurs le dernier rapport de la Cour des comptes sur la gestion forestière et sur le développement durable de la Ville de Besançon.

Avant de conclure, permettez-moi de prendre un temps pour remercier l'implication et la compétence de tous les services et de l'ensemble des agents de la direction des finances avec une attention particulière cette année à Maurice PERROT qui partira dans quelques semaines en retraite après plus de 20 ans de service dans notre collectivité. Il est arrivé en 2002, il a en charge le budget et le suivi de ce budget. Je sais qu'il nous écoute ce soir et je voulais le remercier pour tout ce qu'il a apporté à notre collectivité toujours avec le sourire, pour ceux qui le connaissent, et toujours avec un grand savoir-faire pour toutes celles et tous ceux qui ont pu travailler avec lui et qui ont eu cette chance.

En conclusion, ce qui me paraît essentiel de retenir c'est que le budget de la Ville de Besançon est solide.

La Ville de Besançon est peu endettée.

Nous n'avons pas augmenté les taux de fiscalité.

L'augmentation de nos dépenses est priorisée pour améliorer le pouvoir d'achat de nos agents et aider les plus fragiles de notre Ville et nos investissements sont en augmentation pour améliorer la qualité de vie de nos habitants et adapter notre Ville au changement climatique.

Bref, de la bonne gestion budgétaire sans jamais sacrifier les services publics et la qualité écologique. Et plus nous aurons de la visibilité de la part de l'État, plus nous aurons de la vision de long terme sur la gestion de nos finances publiques, plus nous aurons de la confiance de la part de l'État, plus nous gérerons au mieux dans nos collectivités. C'est cela que nous attendons de l'État, de la confiance et de la coordination plutôt que des annonces qui nous mettraient en difficulté.

Le budget 2024 sera à l'image de notre vision pour la Ville : collectif, solidaire, dynamique, tourné vers l'avenir.

Au final, et pour faire un petit clin d'œil à la campagne d'affichage actuel, je crois pouvoir dire que le budget 2024 a lui aussi une âme d'athlète dans cette période de Jeux Olympiques.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation complète.

Et maintenant, je propose de donner la parole à Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Merci Madame le Maire. Merci Monsieur POULIN pour la présentation de vos éléments et effectivement on s'associe aux remerciements à l'ensemble des services pour le rapport qui a été construit.

Et à la lecture du rapport, j'ai envie de vous dire, parce qu'on voit bien sûr qu'il y a votre touche dans tout cela, on n'est pas déçu dès le début avec certaines phrases et je vais en citer deux.

« Le budget est un acte politique dans son sens le plus originel relatif à la vie de la cité, notre cité, son organisation et sa transformation, mais aussi parce qu'elle décline un projet et une vision ».

Deuxième phrase, « c'est notre cité à tous et quand nous œuvrons pour elle, il faut le réaliser avec les habitants » et, là, j'ai envie de rajouter, mais pas contre les habitants parce qu'aujourd'hui quand on le voit, bon nombre en tout cas d'habitants s'offusque de la ligne que vous prenez et, aujourd'hui, n'est pas du tout en accord avec vous et j'y reviendrai au cours de mon intervention.

Et vous dites un peu plus loin page 5 « prendre soin des Bisontins », mais je ne suis pas certain en fin de compte qu'aujourd'hui les Bisontins aient besoin de médecin qui soit déconnecté et qui suive une doctrine partisane, comme habité, et, ça, je vous l'avais déjà dit ici, d'une mission qui vient défigurer la Ville. Mais ils veulent surtout des remèdes efficaces du quotidien et ils veulent des éléments qui leur facilitent la vie pour tous les jours.

Et, là, en fin de compte, on a le sentiment, à vous entendre, je vous ai dit en commission que vous aviez un ton très professoral, on a l'impression d'entendre un pseudo médecin qui viendrait en tout cas nous apporter les solutions, mais surtout qui met les Bisontins au pied du mur et qui les soumet à cette politique de la contrainte que vous aimez qu'on vous parle.

Et ce budget, en dehors des chiffres, pour nous en tout cas et on l'a entendu à votre intervention, n'est que verbiage, autosatisfecit et surtout tromperie et je vais vous dire pourquoi parce que je vais illustrer mon exemple en matière de tromperie.

Vous dites « cultiver le collectif en impliquant les Bisontins ». Si je vous dis : est-ce que vous allez tenir compte de ce que l'on dit ?

Vous nous mettez devant le fait accompli !

Il faut arrêter votre projet c'est une catastrophe !

Tout est pensé au détriment des habitants !

À quoi ça vous fait-il penser ?

Je vais vous le dire. Ça vous fait penser, et nous ça nous fait penser parce que j'y ai participé, Madame ZEHAF était là également, à l'expression libre des 15 personnes présentes à la soi-disant réunion de concertation sur la requalification de la rue de Dole. Voilà exactement ce qu'il s'est dit ce soir-là.

Donc, à partir de là étant donné qu'en plus notre temps est très contraint, sur sa forme littérale, le budget est, pour nous en tout cas, truffé d'inexactitudes.

Sur les chiffres, je le redis, sur le fonctionnement depuis votre élection, c'est 14 M€ de plus au niveau de la masse salariale puisque nous sommes passés de 71,2 M€ à quasiment 85 M€ aujourd'hui et le pire dans tout cela, c'est que nous avons des agents qui ne restent pas.

Je vous ai posé une question tout à l'heure, Madame le Maire, concernant la police municipale, notamment sur le secteur de Planoise, j'ai appris récemment qu'il y avait encore un policier municipal qui nous quittait pour la commune de Lons-le-Saunier.

Et que ça vous plaise ou non, je vais aussi vous parler des investissements qui, en fin de compte, les investissements sont des leurres puisque vous annonciez 56,6 M€ en 2023, mais en fin de compte on s'aperçoit qu'il y a 27 M€ qui sont reportés, donc seulement 53 % qui ont été réalisés en 2023, et vous annoncez quasiment 60 millions, 59,1 M€ en 2024, et donc on peut estimer que c'est entre 50 et 60 % des investissements de 2024 qui vont se tenir, soit 24 M€ qui ne se feront pas et, ça, les Bisontins doivent le savoir.

Sur le plan des écoles, vous connaissez notre engagement à vos côtés et nous soutenons bien sûr la démarche aujourd'hui de réhabilitation de nos écoles et de l'ensemble des bâtiments.

Et puis pour terminer, avant d'intervenir sur une seconde intervention, j'ai posé une question en commission, je n'ai pas eu la réponse, mais je ne désespère pas de l'avoir, c'était peut-être il n'y a pas si longtemps que cela, concernant les différentes études.

Aujourd'hui, il est impossible d'avoir au sein de ce budget, de retracer à l'Euro près l'ensemble des études internes ou externes qui sont réalisées et quand je vois qu'on remet 50 000 € d'étude sur le devenir de l'école Tristan Bernard, alors qu'aujourd'hui l'école Tristan Bernard, on le sait, est quand même soumise au développement du quartier des Vaîtes et du nouveau secteur des Vaîtes. Point d'interrogation aussi, qu'en est-il de tout cela ?

Et puis pour conclure sur les études, très bien, 100 000 € sont mis sur l'église Saint-Pierre, par contre vous seriez aussi bien inspirés de pouvoir vous pencher sur la Basilique Saint-Ferjeux aujourd'hui qui présente des difficultés, mais surtout aussi par rapport à son orgue qui doit être réhabilité puisqu'on a été sollicité par les riverains du secteur de Saint-Ferjeux.

Mme LA MAIRE : Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Merci Madame la Maire.

Alors, d'un point de vue budgétaire, personne ne sera surpris, nous ne partageons pas un certain nombre de vos choix, peut-être plus encore, en dehors des chiffres, la méthode.

Alors, commençons par parler chiffres.

Vous annoncez un budget 2024 à hauteur de 218 M€ et un peu plus de 45 M€ d'investissement. Pour ceux qui suivent votre trajectoire d'investissement et la ligne des budgets des restes à réaliser depuis 4 ans, nous sommes plus que dubitatifs sur le fait que vous puissiez les réaliser.

Dans ce budget 2024, ce sont en effet 27 M€ d'investissement non réalisés en 2023 que vous réinjectez ; 27 M€ de reste à réaliser qui démontrent des difficultés à réaliser ce que vous annoncez et c'est bien là toute la difficulté que nous avons, nous élus de la minorité, il y a en effet de grandes disparités entre ce que vous dites et ce que vous faites.

Nous constatons depuis 4 ans que notre collectivité est devenue la ville expérimentale d'une idéologie écologiste, nous l'avions dit, nous l'avions craint et ceci malheureusement se réalise.

Nous craignons que ce budget 2024 soit comme les années précédentes le budget du toujours plus de dogme et du toujours plus de contraintes.

Nous vous partageons nos convictions, nous ne réaliserons pas la transition écologique avec une vision décroissante ou moralisatrice.

Nous ne créons pas l'adhésion nécessaire des habitants avec une écologie punitive et une gouvernance autoritaire.

Cette gouvernance crée de nombreuses tensions avec les élus du Conseil Municipal, avec les Maires des communes périphériques du Grand Besançon à l'échelon communautaire, avec d'autres partenaires institutionnels ou encore avec les habitants, Monsieur FAGAUT vient de l'illustrer.

Et le fait qu'un membre de la majorité municipale déclare dans la presse il y a quelques jours que la candidature de Madame VIGNOT n'allait pas de soi en 2026. C'est un signe, en tout cas selon nous, et tout cela se répercute effectivement sur une méthode que nous ne partageons pas, des projets préparés en catimini dont nous apprenons l'existence dans la presse et ensuite imposés sans concertation.

Alors, je vais citer le futur projet Saint-Jacques que nous envisageons comme un projet au potentiel exceptionnel, dont les éléments nous sont dissimulés, à commencer, Madame la Maire, par la signature de l'acte de vente du foncier apprise dans la presse à peine quelques jours après que nous ayons évoqué le projet en Conseil Municipal. C'est un manque de transparence qui n'est clairement pas notre façon de faire de la politique.

Je pense aussi au 5 M€ de projets de voirie proposés au vote en Conseil Communautaire sans que nous ne connaissions le contenu des projets. Je trouve ça démocratiquement inadmissible.

Un problème de méthode, je le disais.

Un problème de dogme dans les projets de requalification de voirie qui crée toujours plus de contraintes aux automobilistes, des voies supprimées, des rues dans un sens, puis dans un autre quelques jours après, faire et défaire coûte très cher à notre collectivité.

Vous ne dites pas ce que vous faites et vous ne faites pas ce que vous dites.

Favoriser le dynamisme et la vitalité de Besançon, lorsque vous éteignez la Citadelle, emblème de Besançon, lorsque vous ralentissez le développement de nouvelles zones d'activité économique ou que vous vous opposez à l'aménagement routier entre Micropolis et Beure, nous ne le croyons pas.

Est-ce que vous facilitez la vie quotidienne des Bisontins lorsque vous supprimez des centaines de place de stationnement ou lorsque vous projetez de rendre payant le stationnement dans le quartier des Hauts-du-Chazal ?

Ce sont le personnel de l'hôpital, les étudiants en médecine et les étudiants infirmiers qui seront punis par cette nouvelle annonce.

Je vais aller à l'essentiel, mais nous avons une méthode différente de la vôtre, un projet différent du vôtre.

Nous refusons d'opposer écologie et économie.

Nous refusons d'opposer accompagnement social et sécurité.

Et ce qui nous différencie fondamentalement, c'est que nous acceptons que chacun puisse se construire et vivre selon un mode de penser qui n'est pas le nôtre.

Nous avons la chance de vivre dans une Ville magnifique au patrimoine et à l'histoire exceptionnels, nous pensons qu'elle mérite une autre vision, un autre projet, qu'elle mérite de l'ambition.

C'est la raison pour laquelle le groupe des élus « Ensemble Bisontins ! » ne s'associera pas à ce budget qui met les citoyens au service de leur Ville alors que le bon ordre des choses voudrait que la Ville soit le facilitateur de leur quotidien et de leurs initiatives.

Mme LA MAIRE : Alors, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Madame BOUVET.

Mme BOUVET : Merci Madame la Maire.

Dans le budget 2024, vous dites vouloir répondre aux urgences du quotidien et améliorer la vie des Bisontines et des Bisontins. En fait, dans la réalité, vous faites tout le contraire. Les Bisontins et Grand Bisontins se plaignent de plus en plus de la dégradation des conditions de circulation et de stationnement dans toute la Ville en raison de vos aménagements. Encore hier, on pouvait lire dans la presse le mécontentement d'habitants de la Combe Saragosse, que j'ai rencontrés avec Laurent CROIZIER. Vous avez décidé de mettre en sens unique le Chemin des Relançons alors que, lors de la réunion publique du 15 novembre 2022, 70 % des participants étaient contre. Vous l'avez décidé sans une étude approfondie de trafic, sans tenir compte de l'expérience des riverains et sans concertation avec les Maires des communes de l'Est du Grand Besançon dont les administrés sont directement impactés. Au final, vous n'avez réussi qu'à déplacer le problème en reportant le chemin des Relançons dans les petites rues du quartier résidentiel de la Combe Saragosse. Le comptage de véhicules est sans équivoque. Dans les rues les plus impactées, qui sont d'ailleurs les mêmes qu'annoncé dès 2021 par les riverains, le trafic a augmenté de plus de 50 % sur la journée et bien plus aux heures de pointe. Ces rues n'ont évidemment pas été dimensionnées pour accueillir un tel volume de trafic, d'ailleurs certaines n'ont même pas de trottoir, les piétons y sont maintenant en insécurité. Au lieu d'améliorer le quotidien des Bisontins et des Grand Bisontins, vous l'avez totalement dégradé. En résumé, vous ne pouvez pas déshabiller Pierre pour habiller Paul. Notre méthode la plus pragmatique est celle que nous réclamons depuis 4 ans : une refonte globale du plan de circulation de la Ville tenant compte de toutes les mobilités. Il faut que vous arrêtiez de raisonner petit bout de rue par petit bout de rue, ça ne marche pas, la preuve. Votre expérimentation sur le secteur nord-est est un échec, nous y mettrions fin dès maintenant. Quelles sont vos intentions ?

Mme LA MAIRE : Sur ce dossier-là, je vais vous répondre. Il n'a pas grand-chose à voir avec le dossier concernant le Budget Primitif, du coup je préfère amener des éléments de réponse tout de suite et puis on reviendra sur le sujet qui nous occupe.

Sur le quartier nord-est, vous avez raison. Nous sommes en test jusqu'à juin, même peut-être que ça pourrait être quelque chose de prolongé parce que vous n'êtes pas sans savoir que nous avons malheureusement un impact important qui est celui de la route de Vesoul qui vient perturber aussi les analyses.

Alors, je tiens quand même à le dire et je vais faire un peu la même démarche qu'a fait tout à l'heure Anthony POULIN, je ne veux pas... Il n'y a personne qui bat en retraite, mais je tiens quand même ici, là maintenant, dès à présent, à remercier le travail qui est fait par le service voirie qui sont des professionnels, des professionnels des plans de circulation, des professionnels de l'organisation justement de la circulation, qui sont là pour nous apporter de l'ingénierie, de l'intelligence et un savoir-faire.

Donc, je le dis là en premier lieu, merci à eux parce que dès qu'on change l'organisation effectivement de circulation, c'est quelque chose qui est extrêmement perturbant.

Ça, c'était le premier élément, parce que ce n'est pas simple pour eux parce que souvent ils sont parfois avec des injonctions de la population et je rappelle toujours d'ailleurs aux habitants que s'il y a quelque chose à dire c'est évidemment aux élus et que les services sont là pour apporter leur expertise, mais n'ont pas à subir les injonctions des uns et des autres.

Ça, c'était la première.

La deuxième chose, c'est que nous avons reçu l'ensemble des groupes qui ont souhaité émettre leur avis concernant un avis... Comment dire ? Montrant, démontrant, dénonçant parfois des changements radicaux dans l'organisation de la circulation dans leurs rues.

Donc, nous les avons, avec Marie, mais aussi Kévin, Benoît, Kévin BERTAGNOLI, Benoît CYPRIANI, nous avons reçu l'ensemble de ces groupes pour discuter effectivement très objectivement sur un certain nombre d'éléments qu'ils nous apportaient et que nous pouvions apporter aussi, qui nous amènent, puisque nous étions dans une période de test, à proposer, et nous allons les re-rencontrer tous ensemble cette fois, à leur re-proposer d'autres approches de circulation de ce quartier-là.

Donc, ça, c'est quelque chose que nous faisons parce que, mais ça ne vous surprendra pas, toutes les fois que nous travaillons à tester évidemment des changements, c'est parce que nous souhaitons que, au fur et à mesure, ils puissent être aussi modifiables, réglables et, ça, c'est quelque chose que nous allons faire ensemble avec l'ensemble de ces habitants de ces quartiers et plus largement.

Donc, ça c'est la première réponse que je donnerais, enfin c'est même la deuxième réponse que je donnerais sur cette histoire de quartier. Voilà.

Je reviens sur les orientations, pas les orientations, sur le Budget Primitif, Hasni, tu veux en parler ?
Oui. Hasni ALEM.

M. ALEM : Merci Madame la Maire.

Plusieurs éléments, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, mais effectivement c'est un budget qui est important parce que, dans une période de crise, enfin j'ai l'impression qu'on va de crise en crise depuis le début de ce mandat, mais enfin bon, en tout cas dans une période de crises fortes au niveau de la population : crise sociale, crise écologique, etc., et le rôle de la puissance publique c'est d'agir comme un amortisseur de ces crises-là et c'est l'objectif de ce budget-là.

Et effectivement dans les interventions que j'ai entendues précédemment venant des différentes minorités, pour l'instant, j'ai du mal à comprendre en quoi... Comment est-ce qu'on pourrait avoir d'autres éléments pour agir en tant qu'amortisseur ?

J'ai même entendu de l'analyse de texte, ça, c'est intéressant. Je suis prof de français, je fais souvent de l'analyse de texte, c'est intéressant, mais ce qui est intéressant aussi c'est de proposer concrètement des axes et des choses qui sont des choses sur le fond et, pour l'instant, je pense que, là, on n'est pas sur des débats de fond. On est sur des débats, des anathèmes, on accuse les uns et les autres d'être dans de l'idéologie, dans du dogme en considérant qu'un budget c'est un budget dogmatique qui promeut une idéologie, mais effectivement un budget c'est le résultat d'une politique et c'est le résultat de la volonté de mettre en avant un certain nombre de priorités. C'est ça le rôle de la politique finalement et dénier ça et considérer qu'un budget, ça ne devrait pas être ça, alors je ne sais pas ce qu'est un budget. Voilà.

Je trouve qu'on marche un peu sur la tête souvent dans les débats qu'il y a, plutôt que d'aller sur le fond, on utilise les mêmes discours qui finissent un peu comme des disques rayés depuis 4 ans en utilisant un peu de manière automatique les mêmes termes, ça commence à... Je pense que ça commence à être un peu lassant pour nous, mais surtout pour les Bisontins.

Je pense qu'on prend ce débat-là, on remet les mêmes... On dit ce qu'il s'est passé en 2022, ce serait à peu près la même chose, donc voilà.

Plus globalement, sur le débat en tant que tel, sur les questions budgétaires, ça a été dit, mais l'inquiétude qu'on a, qui est très forte c'est l'inquiétude qu'on a sur l'avenir parce que, sur cette année, il y a un budget qui est fort, résilient, résistant, etc., et qui permettra d'être cet amortisseur, mais la question qu'on doit se poser, c'est dans les années qui viendront. Comment est-ce qu'on pourra continuer à faire que les collectivités locales, en particulier la Ville de Besançon, puissent jouer ce rôle-là ?

Les différentes annonces gouvernementales qui ont eu lieu d'économie sur économie sur économie posent quand même question sur comment est-ce qu'on va réussir, à terme, à maintenir ce rôle-là ?

Je prends l'exemple du CCAS, par exemple avec l'augmentation de la dotation qu'on va faire au CCAS. Le CCAS a un rôle qui est absolument primordial dans la Ville de Besançon, sans le CCAS, s'il n'y avait pas le CCAS dans la Ville de Besançon, je pense qu'il y aurait des gens qui pourraient mourir de faim dans notre ville.

Donc, comment est-ce qu'on va pouvoir continuer à faire ça si on va dans ce dogme-là, moi, je considère ça comme un dogme, qui est celui du désendettement absolu et total de la société et de faire l'aspect financier, l'aspect budgétaire, le mettre plus en avant plutôt que les questions humaines et les questions sociales ? Comment est-ce qu'on va faire ?

Et c'est ça à mon avis, à mon sens l'élément qui va peut-être nous poser problème dans les années qui viendront, c'est comment est-ce qu'on pourra maintenir ce niveau-là de service public, voire l'augmenter parce que je pense qu'il faut qu'on l'augmente pour servir d'amortisseur, quand on entend au niveau de l'État, mais plus globalement, je ne parle pas qu'au niveau de l'État, au niveau de la société, cette volonté de réduire les dépenses et de baisser les impôts.

Franchement je me pose cette question-là.

Et je pense qu'on doit tous se la poser. Je pense qu'on doit tous autant que nous sommes, en tout cas ici, véritablement réfléchir à la portée des propos qu'on peut avoir. Quand on est dans l'opposition, c'est facile, on peut facilement avoir des propos... On peut être Monsieur PLUS, Monsieur PLUS, Monsieur PLUS et c'est classique quand on est l'opposition, mais quand on est au pouvoir, quand on est aux manettes, comment est-ce qu'on agit concrètement ?

Et, là, je pense qu'il y a certaines propositions et certains propos qui ne sont pas à la hauteur des choses, qui ne sont pas à la hauteur de la situation et j'ai peur que si on continue comme ça et si on continue sur cette pente-là de la volonté de mettre en avant le fait qu'il faut baisser les impôts et puis, si j'ai bien compris, aussi augmenter les dépenses, c'est presque du populisme.

Quand on est à Besançon, on veut baisser les impôts et augmenter les dépenses et, quand on est ailleurs, on considère qu'il faut baisser les impôts et baisser les dépenses.

Donc, je pense vraiment qu'il faut qu'on soit à peu près cohérent, qu'on soit à peu près à la hauteur de la situation.

Et si au niveau de la Ville de Besançon et plus globalement au niveau des collectivités locales, il y a une volonté toujours aussi forte de l'État et en particulier de l'État, pardon, de pouvoir aller sur ces baisses de dotation et plus globalement sur des économies qui soient faites sur le dos, je pense qu'on va aller sur des lendemains qui vont très fortement déchanter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Oui. Nicolas BODIN.

M. BODIN : Oui. Merci. Quelques mots sur ce budget.

D'une part, je n'ai pas entendu de proposition de la part de l'opposition et c'est, pour moi, une certaine gêne. Effectivement, on peut s'opposer, moi aussi, j'ai analysé le texte et leurs propos et j'ai pu constater qu'il n'y avait pas de proposition de budget alternatif qui était proposée.

Alors, le mot transition et le mot dogmatisme ont beaucoup été utilisés et donc, pour ma part, comme j'avais un peu de temps, j'ai quand même étudié les propos récents du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno LE MAIRE, qui est l'ancien ami de Monsieur FAGAUT et le nouvel ami de Monsieur CROIZIER, et ses propos sont quand même assez édifiants. Assez édifiants. Oui. Mais je pense qu'il a encore une certaine tendresse pour vous, donc... Voilà.

Donc, il propose quand même 30 Mds€ d'économie par an. C'est énorme. Je vous ai parlé déjà des 10 Mds€ lors du Débat d'Orientation Budgétaire, finalement il s'arrête à 30 milliards. Donc, 50 % de dépenses sociales, donc c'est en pleine crise sociale, on propose 15 Mds€ d'économie sur les dépenses sociales, 30 % de dépenses pour l'État et 20 % sur les collectivités territoriales.

Donc, collectivités territoriales pour lesquelles au cours des différents débats budgétaires de ce début de mandat, nous avons toujours dit globalement qu'il y avait très, très peu de marge d'économie, alors même que les collectivités territoriales doivent voter des budgets en équilibre, ce qui sera le cas également ce soir.

Et on peut saluer quand même le fait que, pour la 13^{ème} année consécutive, il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition sur la Ville de Besançon.

Donc, je reviens donc à Bruno LE MAIRE.

Il commence par nous dire « *jamais je n'augmenterai les impôts* », alors effectivement ce n'est pas qu'il les augmentera, déjà il a commencé par les supprimer. On a la suppression de la taxe audiovisuelle, la suppression de la Taxe d'habitation, la suppression de l'*Exit Tax* et la suppression de la *Flat Tax*.

Donc, soit ce sont des suppressions, soit ce sont des exonérations, mais en tout cas globalement les recettes du budget ne sont pas ce qu'elles pourraient être.

Et après, il propose quand même des pistes d'économie.

Donc, il a deux grandes pistes.

La première piste, c'est sur l'absentéisme dans les collectivités territoriales. Donc, effectivement il nous dit que c'est 17 jours par an, alors que dans le privé c'est 10. Alors, il y a quand même un petit souci, c'est quand on va dans le détail des chiffres, on se rend compte que, d'une part, l'âge moyen des agents des collectivités, c'est 48 ans pour 41 ans dans le privé, donc il y a quand même un différentiel important et ce différentiel risque d'augmenter encore avec le fait que le départ en retraite soit également retardé. Et donc, il nous dit il faudrait revenir sur effectivement à voir aligner le taux d'absentéisme du privé sur...

Enfin, celui des collectivités sur celui du privé.

Ce qu'il oublie c'est que dans les collectivités territoriales, 75 % des emplois sont des emplois de catégorie C, donc des emplois particulièrement pénibles et je pense notamment aux domaines de la voirie, du bâtiment, des ATSEM ou bien des crèches.

Donc, le fait déjà de travailler sur ce point-là, c'est déjà, à mon avis, un non-sens.

Le deuxième non-sens, c'est qu'après la fusion des régions, il propose de revenir de nouveau sur le millefeuille territorial en disant il faut de nouveau supprimer un échelon.

Alors, à part le Département, je ne vois pas ce qu'il reste potentiellement et globalement il ne va pas plus loin dans l'analyse qui est en totale contradiction avec Éric WOERTH, qui était chargé par le Président de la République justement de travailler sur la réforme des collectivités.

Donc, moi pour ma part, je remercie tous les agents de la collectivité, Ville/Agglomération, pour leur travail au quotidien et surtout les agents de catégorie C dont on a beaucoup parlé pendant la Covid, ceux qu'on appelait les premiers de cordée parce qu'ils ont toujours été là, ils ont toujours maintenu le cap et ils sont toujours là.

En revanche, moi, j'aimerais bien globalement que vos amis au gouvernement, d'une part, étudient le fait de taxer les super riches et puis de taxer également les super dividendes et puis de préserver également les dépenses d'avenir. Sur les 30 milliards dont je vous parlais, les domaines qui sont les plus impactés, c'est la santé, c'est éducation, c'est la recherche. Et donc dans ce discours-là, moi, je retrouve bien effectivement un certain dogmatisme, celui du libéralisme qui d'ailleurs n'a jamais beaucoup plu aux Français au cours de l'histoire.

Mme LA MAIRE : Merci. Gilles SPICHER.

M. SPICHER : Oui. Merci Madame la Maire.

Alors, je voudrais aussi remercier Anthony POULIN pour sa présentation qui, comme chaque année, est extrêmement claire et qui nous donne des orientations bien précises.

Alors, je voudrais au nom du groupe AGC souligner un certain nombre de points qui nous semblent extrêmement positifs dans ce rapport.

Nous parlions tout à l'heure de la question de l'insécurité et nous avons tous salué le rôle de la police républicaine, qu'elle soit nationale ou municipale, sur cette question, mais je crois que lutter contre l'insécurité c'est aussi au sein des quartiers, de l'ensemble des quartiers de la Ville, assurer une présence des services publics qui sont garants quelque part du lien social.

C'est aussi ça la lutte contre l'insécurité et donc je voudrais saluer, nous voudrions saluer le fait qu'il n'y a pas, dans ce budget, dans un budget contraint, pas de baisse des services municipaux auprès de la population.

Saluer également l'augmentation de la subvention CCAS vis-à-vis des plus vulnérables de notre société et vis-à-vis aussi des personnes en situation de handicap. Besançon est en cela fidèle à sa tradition sociale.

Et puis aussi, donc saluer le soutien à l'activité associative. Je crois que Besançon peut s'enorgueillir d'avoir une vie associative dans tous les domaines, que ce soit sportif, culturel ou autre, très riche, une vie associative très riche et donc, là aussi, qui est garante du lien social au sein des quartiers et au sein de l'ensemble de la Ville.

Et je voudrais d'ailleurs saluer, même si elles sont en difficulté pour un certain nombre d'entre elles, saluer le rôle fédérateur et d'animation des Maisons de quartiers, qu'elles soient municipales ou associatives, au sein des quartiers.

Et puis enfin, je l'avais souligné lors des Orientations Budgétaires, lutter contre le réchauffement climatique, ce n'est pas de l'idéologie. L'ensemble des municipalités, qu'elles soient de droite ou de gauche, aujourd'hui, font de ce combat une priorité. Et d'ailleurs, j'invite tout un chacun à écouter, sur cette question, le discours de l'adjoint au Maire de la Ville de Nice qui serait certainement beaucoup plus radical que ce qu'on peut entendre ici.

Je crois que ce n'est pas de l'idéologie, c'est du pragmatisme, c'est lutter contre les effets délétères du changement climatique dont on sait qu'il touche les plus défavorisés. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Kévin BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Oui. Merci Madame la Maire.

Gouverner, c'est choisir disait Pierre Mendès France.

À Besançon, ça fait 4 ans que nous avons fait le choix de faire d'une priorité la lutte contre les vulnérabilités.

Lutter contre les vulnérabilités, c'est permettre aux habitants de faire face aux différentes crises, crise énergétique, climatique, sociale, d'accroissement des inégalités et de baisse du pouvoir d'achat.

Lutter contre les inégalités, c'est préparer notre Ville aux crises à venir en construisant un projet global autour d'un territoire résilient.

C'est un fait, pas une opinion.

Notre Ville doit se transformer pour s'adapter au changement climatique et agir plutôt que de laisser subir ses effets sur toujours les mêmes finalement les plus vulnérables d'entre nous.

Au moment où le gouvernement a renoncé sans débat parlementaire, à ses ambitions pour le logement après le coup de rabet d'un milliard d'euros sur le dispositif MaPrimeRénov, à l'apprentissage avec la réduction de la prise en charge du coût des contrats d'apprentissage, moins 200 M€, à la transition écologique avec la réduction de 400 M€ des dotations du Fonds vert qui finance notamment la transition écologique des territoires, par exemple pourquoi pas la rénovation de nos écoles à Besançon ou la végétalisation de la place de la Révolution.

Il va falloir donc, face à tous ces choix du gouvernement, que notre territoire fasse des choix plus difficiles encore tout en maintenant son cap, lutter contre les vulnérabilités, apporter des solutions quotidiennes aux Bisontines et aux Bisontins particulièrement les moins aisés.

Le nouveau tour de vis annoncé, une fois encore, autour de l'assurance chômage, va accélérer la fabrication des personnes en grande précarité, ce qui les fera basculer forcément dans les minima sociaux et donc dans nos bénéficiaires, dans les bénéficiaires de nos associations à vocation sociale et de notre CCAS.

Gouverner, c'est choisir disait donc Pierre Mendès France.

Aussi, je recycle moi-même mes demandes en vous proposant de travailler l'année 2025 à un contre budget à l'image, par exemple, de ce qu'a fait l'opposition à la Ville de Metz, mais plein d'autres villes mettent en place des contres budgets.

Un contre budget qui aurait pu vous permettre de ne pas vous enfermer dans une caricature d'opposants systématiques et que vous auriez pu présenter dès ce soir avec des chiffres, des projets, des propositions de recettes à l'attention des Bisontines et des Bisontins.

Vous refusez le débat. Vous refusez par là même de présenter votre projet politique pour Besançon et ses habitants.

Qu'avez-vous donc à cacher ?

Sur le fonctionnement, par exemple, vous proposez l'armement de la police municipale, on en a parlé tout à l'heure avec Monsieur le Directeur de la police interdépartementale de la police nationale. Où irez-vous chercher l'argent de l'armement de la police municipale, environ 3 M€ ?

Dans les subventions aux animations sportives, au financement des Maisons de quartiers, éventuellement dans un coup de rabot à la subvention du CCAS ?

Oui. Vous ne dites pas finalement ce que vous auriez fait à notre place. Il est important malgré tout d'être transparent avec les Bisontines et les Bisontins sur les choix que vous feriez si vous étiez aujourd'hui Maire.

Nous, nous pensons, au-delà de tous nos débats ce soir, nous pensons les Bisontins capables de comprendre les choix budgétaires que nous devons prendre et nous partons du principe que notre Ville ne peut se transformer complètement sans le soutien, les idées, les projets de ses habitants, ceux qui y habitent, ceux qui y travaillent, animent et font vivre notre Ville, et parce qu'aujourd'hui les citoyens aspirent à voir naître une autre politique, un rapport plus étroit et régulier aux élus et à la prise de décision, mais cela ne semble pas être votre cas. Qu'avez-vous donc à cacher aux Bisontines et aux Bisontins ?

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE : Oui. Bonsoir à tous.

Je voulais répondre à Monsieur FAGAUT et Monsieur CROIZIER sur des questions assez précises. Monsieur FAGAUT, effectivement sur le projet des Vaïtes, donc vous évoquiez le questionnement de l'avancement.

Donc, comme vous le savez, il y a une conférence de presse qui a été donnée par Madame la Maire le 23 novembre dernier justement sur ce projet pour faire état des lieux de l'avancement. Donc, nul n'est sans l'information qu'il y a des nombreux contentieux sur ce dossier, d'où effectivement le délai important et l'aboutissement à cette conférence de presse il y a maintenant quelques mois.

Cette conférence de presse va sur les bases de la délibération du 30 septembre 2021 qui tient compte des conclusions du GEEC et de la conférence citoyenne qui vont justement toujours dans ce travail de partenariat et de concertation des habitants.

Donc, il est prévu de résilier le marché initial qui était prévu avec l'architecte qui nous accompagnait initialement pour ensuite trouver un autre accompagnant spécialiste sur le sujet pour nous accompagner à construire effectivement ce projet.

On vous tiendra informés bien entendu à travers les différents CRACL à la collectivité et d'autres rapports à venir sur différentes questions, sur le sujet des Vaïtes et je me tiens à votre disposition pour en échanger.

Monsieur CROIZIER, je suis assez surpris de votre remarque sur la signature de l'acte foncier du 7 mars 2024, donc d'il y a à peu près un mois, puisque, le 6 novembre dernier, on a voté à l'unanimité un rapport de notre SPL Territoire 25, donc vous l'avez voté, qui explique justement la transaction du CHU envers Territoire 25 avec également le prix qui est inclus à l'intérieur. Donc...

Un INTERVENANT (hors micro) : *(Inaudible)*.

M. LAROPPE : Comment ?

Un INTERVENANT (hors micro) : *(Inaudible)*.

M. LAROPPE : Donc, on vous informe fin 2022, lors de la délibération, qu'il y a une transaction à hauteur de 14 M€ qui est prévue. Il n'y a aucune surprise sur le prix, là, pour le coup, il y a 14 abstentions, dont 4 de votre part.

Et ensuite, on revalide le sujet via la SPL le 6 novembre 2023, il y a validation de tout le monde et vous nous dites ensuite, un mois plus tard l'acte de vente, que vous êtes surpris de ne pas être tenu informé. Pour le coup, il y a eu deux rapports sur le sujet et c'était extrêmement clair, les chiffres sont à l'intérieur et vous l'avez voté.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a... Oui. Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI : Madame la Maire.

Je débute mon intervention par un extrait du rapport page 3 qui a particulièrement attiré mon attention. Je vous cite.

« Dans un contexte où les impacts de l'inflation et de la crise énergétique perdurent encore en grande partie malgré le plan de sobriété mis en place et où l'action publique est trop souvent aujourd'hui dans une situation de repli susceptible de menacer tant les fondamentaux de notre société que notre capacité collective à faire face aux défis du XXI^e siècle, la Ville a fait le choix inverse celui d'être encore plus présente aux côtés des Bisontines et des Bisontins et d'accélérer encore sa transformation et son développement. ».

Waouh !

J'ai envie de dire heureusement que vous êtes là !

Madame la Maire, vous l'art de dresser un tableau noir, très noir pour faire peur aux Bisontines et aux Bisontins et de vous placer ainsi en sauveuse de Besançon, de la France, pourquoi pas de la planète et même de l'humanité.

Certes, il y a eu, il y a des crises sanitaires, inflationnistes, géopolitiques qui mettent à mal les sociétés, les enjeux écologiques, environnementaux sont considérables, mais au bout du compte, surtout si on la compare avec les autres pays européens, la France va-t-elle si mal ?

Les Françaises et les Français sont-ils si délaissés ? Si mal protégés par les pouvoirs publics dans un contexte général effectivement, plus anxiogène ?

Cette volonté que vous exprimez, celle d'être encore plus présente aux côtés des Bisontines et des Bisontins et d'accélérer encore la transformation et le développement de notre société n'est possible – et vous le savez très bien – que parce que l'État vous accompagne et vous encourage dans vos projets sans se soucier de votre couleur politique, mais bien pour l'intérêt général.

Le graphique, le tableau de la page 14 démontre, s'il en était besoin, que la dotation de l'État pour Besançon a augmenté chaque année depuis 2021 et qu'elle représente le deuxième poste de recettes après la fiscalité directe. Sans parler du plan vert, le bien nommé, qui accompagne depuis sa mise en place vos projets.

Les dotations politiques de la Ville, les investissements considérables de l'ANRU pour les projets urbains dans le quartier de Planoise, la participation de l'État dans les projets culturels, sportifs et j'en passe.

Madame la Maire, puisque vous vous revendiquez de l'écologie politique, vous devriez vous réjouir en 2023 des émissions de CO₂ de la France ont baissé de 4,8 % par rapport à 2022 et faire en sorte que Besançon participe plus encore à cet effort national en promouvant des projets plus structurants, plus novateurs, en particulier sur les sujets des transports collectifs et de la production d'énergie renouvelable avec l'aide de l'État bien sûr.

Je ne vais pas revenir sur les remarques que j'ai formulées lors des Orientations Budgétaires, notamment sur le devenir du Kursaal, je sais que ça agace. Je note seulement que rien n'est prévu pour l'instant.

Madame la Maire, Besançon fait partie du réseau « Ville amie des aînés ». Selon les statistiques de l'INSEE, les personnes de 60 ans et plus représentaient, en 2020, 23 % de la population de Besançon. À aucun moment dans la déclinaison de vos projets, il n'est question de la place du destin dans la Ville des personnes âgées, sachant que dans les années futures, le nombre de celles relevant du grand âge va aller en s'accroissant.

Je souhaite donc savoir quelle politique spécifique vous souhaitez mener pour ces catégories d'âge (aménagement, développement social, mobilité) ?

Le groupe d'experts d'usage de la Maison des seniors, est-il associé à vos réflexions ?

Est-il consulté ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : J'en profite pour vous proposer de lire ce magnifique feuillet de l'Assemblée des Sages que vous avez sur votre bureau et que vous pourrez lire, j'en suis sûre, avec beaucoup d'attention. Ça, c'est le premier élément.

Après peut-être que d'autres viendront vous expliquer comment nous travaillons effectivement avec tous les âges. Il est évident que nous sommes sur tous les âges.

Je ne reviendrai pas sur le travail qui se fait avec le CCAS. Quand on dit qu'on augmente les moyens du CCAS, c'est parce que nous souhaitons effectivement avoir la possibilité de continuer l'ensemble des services qui concernent les personnes isolées et, là, je mets finalement tous les âges dans cette démarche, et puis aussi, vous le savez qu'on travaille, par exemple, au renouveau d'une résidence autonomie, etc.

Enfin bon, je ne déclinerais pas aujourd'hui, maintenant l'ensemble des politiques que nous menons et bien sûr avec tous les partenaires qui travaillent parce que nous ne faisons jamais rien seuls, c'est évident.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Il n'y a pas d'autres prises de parole.

Juste par contre, je voudrais revenir sur un point, je n'irais peut-être pas beaucoup plus loin. C'est que j'invite à vous intéresser à ce qu'il s'est passé hier soir.

Hier en fin de journée, nous avons une restitution de l'enquête de l'État sur l'engagement en matière de transition écologique punitive. Ah non ! Pardon ! Non. Écologique, donc avec des ambitions extrêmement lourdes et importantes qui nécessitent de travailler encore très, très fortement dans tous les domaines. Je tiens quand même à le dire.

Et je tiens à dire qu'il a été souligné par les autorités présentes, que ce soit la Région ou le Préfet, l'investissement fort et remarquable d'un certain nombre de collectivités, mais en particulier, et je reviens sur justement la mobilisation des fonds dont vous avez parlé, de la Ville de Besançon en Bourgogne Franche-Comté parce que comme nous étions bien investis dans ces trajectoires-là, ça nous a permis de présenter des projets très ambitieux et répondre justement aux dispositifs qui sont mis en œuvre.

Je voudrais aussi revenir sur un autre point parce que ça fait plusieurs fois que Monsieur CROIZIER dit qu'il y a un ralentissement en matière de zones d'activité économique.

Alors, j'invite à tout le monde à relire l'ensemble des délibérations que nous avons prises et reprendre les éléments, mais je sais que vous vous intéressez tous aux travaux qui sont en train de se faire au SCoT et au PLUi et tous les travaux que nous menons sur nos territoires.

Donc, sur ce territoire-là, donc de Grand Besançon Métropole, à travers le SCoT, nous avons une trajectoire qui était de consommation de 10 hectares tous les ans pour les zones d'activité et que ce capital-là était effectivement maintenu et nous avons continué, ces années, à être sur la même trajectoire au niveau du Grand Besançon pour les zones d'activité qui étaient déjà celles qui étaient... Comment dire ? Viabilisées et donc en stock, si je peux me permettre de le dire.

Et si nous regardions l'application pour les zones d'activité, si nous regardions une application bête et mécanique qui consiste à diviser par 50 %, par deux, les ambitions puisque c'est une demande qui est faite aujourd'hui, nous serions à proposer 5 hectares par an dans les futures zones d'activité que nous sommes en train de travailler.

Or, la délibération, telle que nous l'avons votée, actuellement, elle est sur un rythme qui pourrait être de 7,5 hectares.

Donc, en réalité, il n'existe aucun ralentissement en matière de consommation de zones d'activité et certains, qui m'écoutent, pourraient s'en offusquer parce que, comme vous l'avez dit, je suis effectivement dans une écologie politique et que cette écologie politique, elle aurait tendance à vouloir réduire l'impact sur des zones que nous ouvrons et s'assurer que nous le faisons bien. Nous le faisons avec beaucoup de... Comment dire ? De recherches pour trouver à optimiser encore plus encore ces zones d'activité que nous ouvrons d'année en année pour que ce ne soit pas une consommation qui ne corresponde pas au besoin de sobriété dans laquelle nous sommes, mais qui corresponde bien aussi aux besoins économiques dans lesquels nous sommes sur ce territoire.

Mais nous en reparlerons bien sûr au Grand Besançon si vous le souhaitez, mais je tenais quand même à redire les chiffres qui sont les chiffres exacts sur lesquels nous nous trouvons.

Donc, ça, c'est la première chose.

Et le dernier élément peut-être, c'est de dire que, tout à l'heure, on disait nous sommes... J'ai entendu plusieurs fois, vous vous défaussez sur l'État, sur les autres, etc., et tout.

Je tiens quand même à signaler que... Christine BOUQUIN souvent me dit « *tu sais, Anne, j'écoute, j'aime bien écouter ce qu'il se passe au Conseil Municipal* », donc je ne sais pas si elle m'écoute, là, aujourd'hui, donc je la salue. Mais ce que je sais c'est qu'elle a bien déclaré qu'elle considérait que, aujourd'hui, elle se trouvait face à un gouvernement qui n'était pas particulièrement dans une concertation avec les collectivités et qui, du coup, posait un certain nombre de problèmes.

J'ai entendu aussi dans les paroles de notre Directeur de la police nationale que quand nous avons des incertitudes, et là ce que vous avez décrit, les uns et les autres, c'est l'incertitude dans laquelle nous sommes, c'est quand même assez difficile de mener des politiques sur des temps consolidés et donc voilà.

Je tenais quand même à rappeler que finalement on s'aperçoit que, au niveau national, les collectivités ont un discours très cohérent et finalement presque transpartisan qui consiste à dire nous revendiquons l'autonomie de nos territoires, dans le sens où nous avons besoin de pouvoir maîtriser évidemment nos dépenses, savoir comment nous orientons pour sortir d'un certain nombre d'axes obligatoires.

Mais je rappelle il n'y a rien de noir dans ce que nous disons en matière de transition écologique.

Hier, un amphithéâtre complet écoutait l'État et les Régions pour faire le constat que nous sommes très loin d'avoir atteint les objectifs dans lesquels nous nous sommes engagés tous et nous sommes engagés tous et que nous devons nous atteler, les uns et les autres, à pouvoir les atteindre. C'est urgent.

Les inondations que nous venons de vivre encore ces jours-ci sont des phénomènes qui sont de plus en plus importants avec des amplitudes de plus en plus graves et plus importantes et avec un autre effet ciseaux, c'est celui des assurances qui, aujourd'hui face à des phénomènes aussi graves et importants, commencent à reculer sur l'ensemble des remboursements qu'elles pourraient envisager d'opérer, et je le dis, rien que ça, je ne parle même pas d'autre chose. Rien que ça, la question, et de grands phénomènes et des assurances, pourrait mettre en très grande difficulté les particuliers, l'économie et les collectivités. Voilà.

C'était juste un exemple.

Je propose de donner la parole à Sylvie WANLIN.

Mme WANLIN : Oui. Madame ROCHDI.

Madame ROCHDI, la loi du bien vieillir qui a été votée le 19 mars 2024 est tout à fait insuffisante par rapport à la loi du Grand âge que nous attendons, que nous devons attendre qui est sans cesse remise, sans cesse promise.

Les séniors qui arrivent, le gouvernement l'entend, mais aucune loi, la loi Grand âge, n'intervient. C'est à ce niveau-là que les choses doivent se jouer.

Quant au CCAS, il fait à son niveau, comme l'a dit Madame la Maire, au niveau notamment de la construction d'une nouvelle résidence autonomie pour maintenir l'offre pour des publics dont, je le rappelle, les deux tiers ont moins de 1 500 €. Donc, le CCAS contribue à garantir cette offre pour les séniors qui arrivent.

De même, le service d'aide à domicile est aussi un service qui va se renforcer avec l'octroi de 10 places supplémentaires également.

Tout le travail d'attractivité des métiers en tension au niveau des aides à domicile montre que le CCAS, à son niveau, intervient pour ces séniors qui arrivent.

Mais encore une fois, le CCAS intervient au niveau local et le gouvernement, là, on est toujours en attente de la loi Grand âge qui est sans cesse remise et avec le contexte budgétaire qu'on connaît, les séniors passeront encore derrière.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci Madame la Maire.

Alors, concernant les propos que vous tenez à l'attention de Christine BOUQUIN, je pense que vous seriez bien inspirée de la laisser s'exprimer sur le sujet. Je pense qu'elle n'a pas besoin de porte-parole, ici, au sein du Conseil Municipal et certainement pas avec vous parce que c'est vrai quand on échange régulièrement, je crois que vous êtes opposées en termes de fonctionnement et en termes d'approche politique.

En ce qui concerne ce que vous avez évoqué sur les zones d'activité, c'est vous qui bloquez aujourd'hui le développement, qui est-ce qui bloquait la zone d'activité, les 4 hectares à Pirey ?

Qui bloque Saint-Vit ?

Qui bloque le secteur de Marchaux ?

Je vous rappelle les débats qui se sont tenus au sein du Conseil d'Agglomération.

Et puis, quand vous avez évoqué, tout à l'heure, les requalifications de voirie, vous dites, je cite textuellement « *les experts de la circulation n'ont pas à subir les injonctions de la population* ».

Ça va bientôt être la faute de la population. Mais elle est où votre faute dans tout ça ?

Vous, vous êtes où ?

Vous vous positionnez où dans tout cela ?

Et c'est ça qui est dérangeant, c'est-à-dire qu'effectivement vous renvoyez toujours la faute sur les autres.

Et puis, sur ce qu'évoquait, tout à l'heure, M. POULIN, vous en avez fait aussi un grand renfort de communication, on a l'impression que vous avez inventé la machine à courber les bananes sur la partie alimentation locale.

Mais vous croyez que les autres collectivités vous ont attendu et qu'on a attendu aujourd'hui la Ville de Besançon pour consommer localement.

La Ville de Besançon, c'est à peu près quoi ? Vous me dites, je n'ai pas le chiffre exact, mais c'est quoi ? C'est 750 000 repas / année à peu près ? 5 000 repas / jour, 150 à peu près repas.

Le Département, c'est 1,7 million de repas. C'est plus de 60 % de produits locaux qui sont portés dans 46 cuisines différentes. Dans 46 cuisines différentes et aujourd'hui, on est sur du 100 % lacté local.

Mais on a l'impression que vous arrivez et que, grand seigneur, nous, on sait faire, les autres ne savent pas faire, les collectivités, suivez-nous.

Mais on n'a pas attendu !

Le Département ne vous a pas attendu !

Ça m'a fait sourire. Ça m'a fait sourire quand j'ai vu un petit peu vos éléments dans la presse.

Et puis... Mais je pourrais parler parce qu'aussi, Laurent CROIZIER en avait évoqué et puis je partage son avis, sur les repas végétariens. Vous allez au-delà de ce qui est entendable par la loi EGAlim, deux repas végétariens, vous mettez en avant que la malbouffe, ça viendrait de la viande. Enfin, des choses qu'on ne partage pas évidemment. Donc, c'est pour ça qu'on est complétement en opposition.

Mais pour conclure, moi, je voudrais poser une question sur ce budget.

Ce budget est-il vraiment conforme dans sa morale et dans sa légalité même ?

Et je vais expliquer.

Un arrêté municipal signé de votre main Madame le Maire en date du 22 décembre relate le conflit d'intérêts nouveau existant désormais entre M. POULIN et des structures telles que SEM AKTYA, l'association La Pive, la Banque Populaire BFC, SEDIA ou bien encore Territoire 25.

Pourquoi ?

Parce que M. POULIN, adjoint à la Ville de Besançon depuis fin 2023, est devenu salarié du Groupement d'Intérêt Écologique NOVEA, Groupement d'Intérêt Écologique membre de SEDIA et qui est membre de SEDIA ? La Ville de Besançon en tant qu'actionnaire.

Donc, quand je lis dans ce budget que certains montants vont être dirigés vers ces structures, je me pose la question légitimement de la possibilité pour M. POULIN de présenter ce budget et les prochains aussi d'ailleurs, car il n'est pas en mesure, selon votre arrêté, d'intervenir d'une manière générale dans ces dossiers.

Et je vais illustrer mon propos parce que le budget présenté fait état de 2,3 M€ inscrits au BP sur le périmètre de Saint-Jacques Arsenal afin d'accompagner les travaux et Saint-Jacques Arsenal, c'est qui ? Territoire 25.

Sauf que dans l'arrêté de décembre 2023, M. POULIN n'a pas le droit d'intervenir sur les sujets qui concernent Territoire 25 ; aujourd'hui, il présente le budget.

C'est pour ça que je pose cette question aujourd'hui en termes donc de légalité et de morale d'une façon plus globale.

Donc, de quelle façon l'adjoint au budget de la Ville de Besançon peut et pourra-t-il traiter des budgets citant et traitant très régulièrement des dossiers qui concernent les associations ou les structures en lien avec son nouvel employeur ?

Et puis pour terminer sur le ton de la boutade, c'est comme si vous faisiez, mais vous ne l'avez pas fait, c'est comme si aujourd'hui sur la sécurité au XXI^e siècle, on mettait un adjoint qui est anti-vidéoprotection et anti-armement. Vous ne l'avez pas fait. Vous n'êtes pas du tout dans cette logique-là, mais c'est exactement pareil.

Donc, aujourd'hui, je pose la question pourquoi M. POULIN présente encore le budget parce que le conflit d'intérêts que vous avez signé de votre main au mois de décembre 2023 me questionne très fortement.

Mme LA MAIRE : Nicolas BODIN.

M. BODIN : Oui. Moi, je vais répondre sur la partie économie qui n'est pas du tout la compétence de la Ville, je le rappelle quand même, mais enfin bon, puisque le sujet vient, je vais répondre.

Concernant les différentes zones, le déroulement et le déploiement des zones se font suivant un temps qui est le temps de la loi et le droit de l'environnement, et c'est une bonne chose, a pris énormément de poids juridique par rapport au droit de l'urbanisme.

Donc, ça veut dire que sur Saint-Vit, les récentes fouilles ont démontré globalement que finalement il y avait des éléments très particuliers qui sont apparus et donc de fait il va y avoir des fouilles supplémentaires et ça devrait retarder le projet d'un an.

Sur Marchaux-Chaudefontaine, le projet suit globalement son cours, là, actuellement on est dans les études quatre saisons.

Et puis, ça, c'est un point qui me paraît important sur lequel je vais insister un peu, vous parlez beaucoup d'économie. En fait, ce qui m'a surpris c'est que je suis allé voir l'Observatoire national de la consommation des espaces pour la France sur la période 2011/2022 et effectivement Besançon, sur la période 2011/2022, a dédié 10 hectares par an à l'activité économique, ce qui représente à peu près 22 % des surfaces qu'elle a urbanisées.

Le souci, le souci c'est que globalement on est très en deçà de la moyenne nationale des grandes agglomérations françaises, que ça soit Metz, Nancy, Clermont-Ferrand, Lyon, Paris, Bordeaux, etc.

Donc, ça veut dire qu'effectivement on a consommé 10 hectares par an, mais on n'a pas consommé, selon moi, suffisamment d'hectares à l'activité économique sur notre territoire.

Alors, on en parle assez librement parce que c'était principalement au mandat précédent et ça veut dire qu'on a trop dédié d'espace au logement et pas assez au niveau économique et ce retard-là on aura beaucoup de mal à le rattraper et donc c'est vraiment une source d'interrogation.

J'étais très surpris, alors même que nous sommes dans la région la plus industrielle de France, qu'au niveau de notre agglomération, pour autant, on a dédié trop peu d'espace, on est quasiment les plus faibles en France, trop peu d'espaces dédiés à l'activité économique.

Mme LA MAIRE : Oui. Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE : Oui. Pour continuer sur les propos qui ont été évoqués sur les zones d'activité économique.

Effectivement, il y a des délais qui ont été rappelés par M. BODIN juste avant, qui sont ceux qui existent pour toutes les communes en France, donc on n'a pas de retard qui soit effectif sur ce point.

Et je vais juste m'arrêter sur deux... Enfin, il y a trois exemples qui ont été cités.

Marchaux, les études sont en cours.

Saint-Vit, on est sur une zone qui s'appelle la zone de Champs Chevaux qui fait 19 hectares et justement nos études, parce qu'on a des services techniques, on a des accompagnements qui nous permettent d'être pertinents, nous font remarquer qu'il y a 7 hectares qui sont inexploitable et donc on va sous-traiter ces 7 hectares pour les réutiliser ailleurs. Donc, ça montre bien que les études qui, certes je l'entends prennent un peu de temps, nous permettent d'optimiser notre foncier pour essayer de le réutiliser à d'autres endroits, puisqu'on voit qu'il y a des espaces qui ne sont pas utilisés.

Ça, c'est quand même des propos à prendre en compte parce que tenir un propos politique sur le sujet en disant ça n'avance pas, mais ne pas comprendre les mécaniques techniques qu'il y a derrière, ça bloque quand même et ça envoie des signaux à notre population qui ne sont pas forcément les bons et je pense que c'est important d'expliquer ces mécanismes. Et c'est important d'expliquer le travail de dentelle, j'insiste sur ce point, qui est fait sur notre territoire dans la construction des schémas d'urbanisme parce que ça permet vraiment d'optimiser notre foncier.

La contrainte dans laquelle on est à l'heure actuelle, c'est vraiment d'optimiser le foncier au mètre carré près et c'est le travail qui est fait sur Champs Chevaux.

Et enfin, je ne vais pas revenir sur Pirey, le débat a eu lieu à l'Agglomération sur le positionnement d'un outil commercial, mais effectivement, je pense qu'en termes d'optimisation foncière, ce n'est pas forcément le site le plus pertinent pour le peu d'hectares qu'on aura à déployer sur notre agglomération et à optimiser.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces précisions chacun.

Je vais juste revenir sur la notion de conflit d'intérêts.

Si j'ai fait un arrêté, c'est justement pour protéger Anthony POULIN au vu de sa nouvelle activité politique, pas politique, professionnelle et il est certain que, aujourd'hui, nous sommes en train de proposer au vote un Budget Primitif.

Donc, je rappelle qu'un budget c'est l'autorisation, d'adopter, donc d'autoriser les dépenses et les recettes par chapitre et que donc il n'y a pas derrière un acte direct d'intérêt pour l'élu qui présente ces budgets.

Bien. Oui. D'accord. Allez-y. Très bien. Monsieur POULIN.

M. POULIN : Oui. Plusieurs éléments de réponse.

Tout d'abord, vous parlez souvent de méthode et de forme, moi, je constate en tout cas que, d'un point de vue budgétaire, j'ai une nouvelle fois peu entendu de propositions, mais j'ai entendu des attaques personnelles, à votre habitude. Je ne la fais pas. Je pourrais vous reprendre texto. Vous lisez les propos, je vous écoute très attentivement et finalement j'en viens à une remarque c'est que s'il n'y a pas de

contre budget, s'il n'y a pas de contre-proposition de votre part c'est que finalement nous ne sommes peut-être pas si éloignés en termes de bonne gestion financière, en tout cas je l'espère, puisque finalement je ne sais pas qu'est-ce que vous pourriez dire concrètement sur la gestion financière de cette collectivité.

Tout d'abord, nous sommes peu endettés, est-ce que vous auriez endetté davantage la Ville ? C'est une question. Oui ? Non ?

Je ne crois pas que vous auriez été sur une trajectoire différente de la nôtre.

J'ai entendu sur les impôts, nous ne les avons pas augmentés en termes de taux. J'ai entendu que vous vouliez baisser les recettes de la collectivité. J'observe que dans d'autres endroits vous n'avez pas fait cela, donc je veux croire qu'en matière de gestion budgétaire, en matière d'impôts, vous auriez eu la même approche que la nôtre.

En matière d'investissements, je pense et j'ose espérer pour nos entreprises, pour l'ensemble de nos projets dans la Ville que vous auriez vous aussi fait plus d'investissements.

Donc, il n'y a ni exactitude ni tromperie et j'ai beaucoup de respect pour les médecins, pour les professeurs pour ne pas en faire une insulte.

Et ce budget, vous rendez hommage à nos services et deux phrases après vous dites qu'il y a tromperie et inexactitude.

Ce budget, il est parfaitement exact et il n'y a aucune tromperie. Tout est absolument prouvable et sincère.

Et je relève d'ailleurs une forme de paradoxe, d'un côté, vous nous dites il ne faudrait pas investir dans les domaines et, en même temps, vous n'allez pas assez vite pour dépenser l'argent en matière d'investissement.

Je vous rassure, 99 % de nos dépenses de l'année dernière ont été engagées. Nous avons consommé 44,6 M€ l'année dernière, plus de 62 % de réalisation. Donc, tout ce qui est inscrit dans ce budget se fait, mais le temps de réalisation prend parfois plus d'un an.

Sur les études, je vous ai envoyé un courrier certes tardivement, je comprends que vous ne l'ayez pas encore vu, mais vous avez l'ensemble des réponses. Il y a un compte spécifique dans le budget, le compte 2031 qui relate un certain nombre d'études, celles qui sont faites en dehors d'un rattachement qui doit être fait aux dépenses d'investissement.

Et en matière de fonctionnement, c'est un autre compte dans le budget qui le relate et je dois vous dire que vous avez voté, comme moi, le règlement financier qui vient appliquer la M57 et qui nous oblige à cette règle comptable. Je vous ai fourni un certain nombre d'éléments précis sur les dossiers que vous m'aviez évoqués en commission. Je vous invite à les regarder et nous les verrons et nous pourrons regarder ça précisément ensemble.

Sur l'aspect dogmatique, écologie punitive, moi, c'est vraiment le slogan le plus facile du monde réutilisé, usé jusqu'à la corde. J'ai l'impression... Ça fait 10 ans qu'on est ensemble au Conseil Municipal, ce Conseil-là. Ça fait 10 ans que vous êtes arrivé au Conseil Municipal, moi aussi, je vous entends dire exactement la même chose depuis le début, mais sauf que c'est une manière de refuser le débat. C'est une manière de le fermer sur les choix et la juste répartition des efforts et de l'accompagnement des plus fragiles dans les questions de transition écologique.

C'est-à-dire qu'il ne suffit pas de dire écologie punitive, il ne suffit pas de dire dogmatisme pour ne pas regarder comment on atterrirait localement sur la question des accords de Paris qui ont... Vous votez...

Là encore, on applaudit, on vote ensemble toutes les mesures concernant la transition écologique au niveau national, au niveau mondial et lorsqu'il s'agit de les appliquer au niveau local, ce serait du dogmatisme et ce serait du pragmatisme à Paris. Non. Mais à un moment donné il faut sortir de ce slogan et être dans le détail.

La décroissance, moi, je ne la vois absolument pas dans ce budget.

Elle est où la décroissance dans le budget ?

Les investissements augmentent. Les projets augmentent.

À la fois vous vous plaignez des travaux qu'on fait et en même temps vous voudriez plus d'investissements. S'il y a bien une preuve que nos investissements se réalisent, c'est bien que les travaux se font. C'est bien qu'il y a aussi, à un moment donné, un impact sur ces travaux. C'est bien que les choses se voient, les choses changent. Et ça, ça me semble extrêmement important à rappeler. Et nous sommes bel et bien dans cet aspect de participation sur la dotation globale de fonctionnement, bien sûr que nous allons chercher l'aide de l'État, mais nous constatons que la multiplication des appels à projets, que la multiplication des contractualisations ne nous permet pas de mobiliser l'ensemble des sommes mobilisables.

Nous avons eu cette discussion, y compris à l'échelle des représentants de l'Union européenne en France, en disant c'est quand même bien dommage qu'il y ait des enveloppes existantes et qu'on

n'arrive pas à les mobiliser jusqu'à nos territoires et, là aussi, je pense qu'on peut partager ensemble ce constat.

Et oui, il y a, pas un tableau noir, mais aujourd'hui, je vois qu'il y a 5,3 millions de pauvres en France, que ce chiffre a augmenté sous le quinquennat actuel, que nous avons plus de 2,4 millions de personnes qui attendent un logement social. Ça, ce sont des réalités et nous devons aller ensemble pour travailler. Ce n'est pas un tableau noir, ce sont des réalités, mobiliser tous les moyens pour le faire.

Et en matière de ce que nous ferions serait de l'ordre du dogmatisme et... J'ai plusieurs exemples, je ne peux pas m'empêcher.

Je me souviens du débat qu'on avait eu sur le SPASER ici et je constate, quelques mois après, que le Département en adopte un. C'est une bonne chose.

C'est une bonne chose si, dans votre restauration collective, vous suivez les orientations que vous, parfois, dénoncez dans ce Conseil Municipal. C'est une bonne chose et je le souhaite et je pense que nous devons continuer ensemble de cette manière-là.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Juste un dernier élément puisque Madame la Maire a évoqué la question, je voulais vous rendre compte de l'audition qu'il y a eu au Conseil de l'Europe suite à une visite des différents élus, représentants de différents pays du Conseil de l'Europe sur l'autonomie des collectivités en soulignant un constat très alarmant de recentralisation.

Un constat alarmant de recentralisation, on observe que la part des collectivités dans le PIB de la France recule et que je pense que ce n'est pas une bonne chose que ces éléments reculent, que le financement proportionnel, dans le rapport financement promotionnel de la part du gouvernement central dans les finances de l'État, augmente limitant leur autonomie.

Que concernant la dotation globale de fonctionnement, elle ne suit pas l'inflation.

Que les préoccupations face aux différentes menaces croissantes, les élus se sentent de plus en plus isolés.

Et donc c'est de cela qu'il faut que nous parlions ensemble et je pense que nous pouvons partager un certain nombre de constats et remonter ensemble ces préoccupations au niveau national.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Merci Madame la Maire.

Quelques petites remarques.

Vous avez parlé des mesures d'économie engagées par le gouvernement, mais je suis étonné que vous n'ayez jamais, à aucun moment, parlé des 3 200 Mds€ de dette.

L'État, ce n'est pas un puits sans fond. Et qui va payer cette dette ?

Parce que les théories selon lesquelles on ne la paiera jamais, ça, c'est de la théorie « NUPES » qui n'existe pas. Allez voir votre banquier, vous lui dites je voudrais acheter une maison, je vais emprunter 300 000 €, mais jamais je ne vous rembourserai. Je pense que votre banquier va bien vous recevoir.

Donc, ça, ça ne marche pas. Ça ne marche que dans la tête de la « France Insoumise », de « Génération ». Alors, je n'entends pas trop ce discours des socialistes. Les écologistes, je ne sais pas, donc je ne vais pas tenir ce propos. Mais voilà ce que j'entends.

Donc, en tout cas, moi, je pense que chercher les sources d'économie quand on est aussi endetté, je pense que c'est de la responsabilité, après la question c'est de savoir où est-ce qu'on va les chercher ? Est-ce qu'il y a beaucoup de marge de manœuvre dans les collectivités ?

À titre personnel, je ne le pense pas, donc c'est assez simple.

Par rapport aux propos de M. BODIN, taxer les super dividendes, je suis complètement d'accord parce que j'ai voté l'amendement lors de la Loi de Finances, c'est une proposition du « MODEM ».

Et puis, je vais même être d'accord avec vous, c'est que j'ai même signé une tribune en faveur de la taxation de la spéculation à l'échelle européenne.

Vous voyez, je pense que vous êtes plus proche du « MODEM » que de la « NUPES ».

En tout cas, c'est ce que je constate.

Après, M. BERTAGNOLI, quand on veut évoquer des sujets, c'est bien d'être honnête.

Vous avez parlé de la réduction du Fonds vert. Le Fonds vert, c'était 2 Mds€ en 2023, budget 2024, 2,5 Mds€, c'est raboté de 400 M€, ce qui fait que ça fait plus 100 M€ par rapport à 2023.

Donc, en fait, même s'il y a une réduction, il y a quand même au final un positif par rapport à 2023. Ça aurait été bien que vous le disiez.

Concernant les frais d'apprentissage, il se trouve que les coûts contrat, la balance, les études montrent qu'on est au-delà du coût réel de formation dans les établissements. Donc, l'argent que donne l'État pour former un apprenti n'a pas vocation à créer des coûts... Enfin, des recettes supplémentaires dans les CFA, donc c'est tout à fait normal que l'État réajuste en fonction du coût réel de la formation.

Et concernant MaPrimeRénov, une nouvelle fois, vous faites une erreur, c'était 5 M€ budgétés en 2024, ça a été rabaissé d'un million d'euros, ça descend à 4, mais c'est toujours plus 600 M€ par rapport à 2023. Donc malgré ces reculs budgétaires, on est quand même dans du plus sur les Fonds verts et sur MaPrimeRénov, je crois que c'est bien aussi de dire tous ces éléments.

J'ai une interrogation sur ce budget et j'espère que vous allez me rassurer, il faut que je trouve mon fichier. Le voici.

C'est concernant l'accueil périscolaire.

Dans le budget, les postes d'animateur ouverts étaient réduits... En budget 2024, je vois que les postes d'animateurs ouverts sont réduits par rapport à 2023. C'était 191 équivalents temps plein en 2023, c'est 187 équivalents temps plein en 2024. Ça m'a très fortement étonné, si ce n'est pas dire plus.

Alors, j'espère que c'est juste un réajustement technique. Ce sont les postes ouverts et ce ne sont pas les postes occupés. Donc, j'espère que c'est un réajustement technique et non une volonté de ne pas résoudre les difficultés qu'ont rencontrées un certain nombre de familles à la rentrée scolaire. Moi, je vous rappelle que, au 4 septembre, il y avait 260 enfants qui étaient privés de cantine et 300 enfants qui ne pouvaient pas aller en périscolaire après la classe.

Donc, voilà, rassurez-moi, j'espère que c'est un réajustement technique.

Et puis, pour finir, mais ne vous inquiétez pas, le budget alternatif, il viendra, mais en 2026.

Mme LA MAIRE : Claudine CAULET.

Mme CAULET : Pour vous rassurer, réajustement au plus près de la réalité et en parallèle, à partir de la rentrée de septembre 2024, première phase de la mise en place du chantier ATSEM-animateur, sachant que la très bonne nouvelle c'est que les ATSEM ont répondu à 85 % favorablement pour faire évoluer leur métier et encadrer les enfants sur la pause méridienne.

Donc, un certain nombre d'écoles entre la moitié... Entre 20 % et 30 % pourront basculer à la rentrée prochaine.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci.

Je pense qu'on a répondu à l'ensemble des questions qui ont été posées.

Je reviens malgré tout sur la notion de dette.

Quand l'État, et je l'en remercie, fait le travail d'enquête qu'il a fait et la restitution que nous en avons eue pour partie hier soir, encore une fois, je le dis, c'est parce qu'il y a une réduction de dette dont on ne parle jamais, c'est la dette environnementale et celle-là, elle fait des morts. Voilà.

Je vous remercie pour maintenant soumettre au vote ce Budget Primitif.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? 14.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Écoutez, je vous remercie.

A la majorité, 14 contre, le Conseil Municipal :

- vote le Budget primitif 2024 par chapitre et reprend les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie préventive, les Budgets Madeleine Brès, le Budget Lotissement des Montarmots, conformément aux balances et au document comptable joint au rapport,
- confirme au titre de l'exercice 2024 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,
- approuve les annexes budgétaires numérotées A à D,
- attribue les subventions détaillées en annexe B8 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- constitue pour l'exercice 2024 une provision de droit commun de 15 000 € afin de couvrir la charge éventuelle liée à l'indemnisation aux agents au moment de leur départ en retraite d'une partie ou de la totalité (en cas retraite pour invalidité) des droits épargnés (délibération du Conseil du 11 mai 2017),
- autorise Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits du chapitre des charges de personnel) et ce, dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice: 55
Nombre de membres présents : 45
Nombre de procurations de vote : 9
Nombre de suffrages exprimés : 54
Date de convocation : 21 mars 2024

Rapport adopté à la majorité

Pour : 40

Contre : 14

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

4 - Fixation des taux de fiscalité directe pour 2024

Mme LA MAIRE : Je vous propose de passer au rapport n° 4. Alors, je remercie pour le travail qui est fait par les personnes qui s'occupent de traduire en langue des signes et c'est important, je tiens à le dire, et c'est quelque chose d'absolument essentiel de rendre accessible l'ensemble des décisions que nous prenons, là, qui sont aussi importantes et fondamentales. Merci à vous. Je propose sur le rapport n° 4 le travail sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2024. Est-ce qu'il y a des commentaires ?

S'il n'y a pas de commentaires, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions. Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants : 22,28 % (stabilité),
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,72 % (stabilité),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,37 % (stabilité).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Formation à la gestion de la vigne - Accueil d'agents du musée des maisons comtoises

Mme LA MAIRE : Maintenant, il est question d'ailleurs d'un vote électronique. Formation à la gestion... Ah quand même, ça vous manquait.

Un INTERVENANT (hors micro) : Oui.

Mme LA MAIRE : C'est un petit moment de détente. Très bien. Formation à la gestion de la vigne, accueil d'agents du musée des maisons comtoises. Est-ce que vous pouvez... Voilà. Merci. Très bien. Donc, merci encore.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention relative à l'accueil, au travail et à la formation d'agents techniques du Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises, à la conduite d'une vigne.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Projet d'aménagement « Parc Résidence Casamène » - Convention de reversement du produit de la taxe d'aménagement par Grand Besançon Métropole à la Ville de Besançon

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 6 concernant le projet d'aménagement « Parc Résidence Casamène ». Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions particulières, je sou mets au vote électronique.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pardon, j'ai vraiment des habitudes.

Merci beaucoup.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur la convention « Opération d'aménagement « Parc Résidence Casamène » Chemin de Halage – modalités de reversement du produit de Taxe d'aménagement à la commune de Besançon »,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Habitat - Logements sociaux réservés - Passage à la gestion en flux et adhésion à la gestion intercommunale

Mme LA MAIRE : Maintenant le rapport n° 7, donc logements sociaux réservés, passage à la gestion en flux et adhésion à la gestion intercommunale.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Sinon nous passons au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pardon. Vote électronique.

Très bien. Monsieur CROIZIER, Madame BOUVET. Très bien.

Je vous remercie.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'adhésion de la Ville de Besançon à la gestion intercommunale des logements réservés.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Nouveau Programme de Renouveau Urbain de Planoise - Transaction foncière entre la Ville de Besançon et Loge.Gbm

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Ensuite sur le nouveau programme de Renouveau Urbain avec la transaction foncière entre la Ville de Besançon et Loge.Gbm. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Donc, 2, 3, 4, 5. Alors, levez bien les bras. Donc, 2, 4, 6, 7. Il ne veut pas voter, donc 7. Donc, on est bien à 7. Très bien. Merci.

A la majorité, 7 contre, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette transaction, aux conditions énoncées dans le rapport, et autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés nécessaires à cette transaction.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 41

Contre : 7

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

9 - Contrat de ville 2024-2030 - Appel à projet - Première programmation 2024

Mme LA MAIRE : Il y a ensuite le rapport n° 9, Contrat de ville. Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve, pour chacun des volets, la première programmation de l'appel à projets du Contrat de Ville 2024 telle que présentée et son plan de financement prévisionnel pour un montant total 232 840 € pour la Ville de Besançon,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Antenne Petite Enfance et Loge.GBM - Contrat de ville 2024-2030 - Appel à projet - Première programmation 2024

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Concernant la Petite Enfance et Loge. Gbm, première programmation. Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions pour les montants suivants :**
 - o **2 900 € à l'Antenne Petite Enfance,**
 - o **23 771 € à Loge.GBM,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

11 - Besançon territoire zéro exclusion énergétique - Projet démonstrateur - Avenant à la convention

M. André TERZO (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport 11 concernant zéro exclusion énergétique. Des commentaires ? Des propositions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de partenariat pour l'accompagnement renforcé des foyers à la rénovation énergétique performante de leur logement situé dans les territoires labellisés TZEE,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

12 - Rythme scolaire à la rentrée 2024 pour la période 2024-2027 dans les écoles publiques du premier degré de Besançon

Mme LA MAIRE : Le rapport 12 concernant le rythme scolaire. Oui. Madame LAMBERT.

Mme LAMBERT : Merci.

Je comprends qu'en cohérence avec le projet éducatif territorial que nous avons collectivement adopté dernièrement, il soit logique de demander la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours.

Je pense toutefois que voyant arriver à son terme la dérogation donnée en 2021, il aurait été intéressant de réorganiser des discussions avec nos concitoyens et pourquoi pas une consultation comme en 2017 sur la question des rythmes scolaires.

Il y a un consensus politique, médical et scientifique sur le retour à une semaine de 4 jours et demi depuis plusieurs années, mais sa mise en application reste une décision difficile à prendre.

Pourtant le sujet revient régulièrement dans les débats et notamment lorsque tombent les chiffres souvent insatisfaisants du niveau de nos élèves en France.

Les réformes de l'Éducation Nationale se succèdent à grand rythme et on ne va pas débattre ici de leur bien-fondé ou de la confusion que cela peut générer. Toutefois, on voit bien que d'une manière générale la question de l'organisation du temps scolaire est un sujet qui ne s'essouffle pas.

Encore dernièrement, la Présidente de la Région Occitanie, Madame DELGA, s'est exprimée à propos des rythmes scolaires en affirmant la nécessité d'un retour à la semaine des 4 jours et demi.

La France dégringole d'année en année dans le classement PISA avec des résultats parmi les plus bas jamais mesurés d'après l'OCDE.

PISA, on le sait, c'est une évaluation du niveau des élèves de 15 ans, mais on ne devient pas moins bon du jour au lendemain, c'est la conséquence d'un système qui se révèle depuis des années, inadapté aux besoins et à la réussite de nos enfants.

Depuis des années donc et des décennies peut-être, les chronobiologistes, les psychologues, les médecins alertent sur les journées trop chargées et les ruptures de rythmes.

On sait que tout cela est néfaste pour les enfants, que ce soit au niveau de leur santé en raison de la fatigue que ça engendre et que ça a de grandes répercussions sur leurs apprentissages.

On entend souvent que la vision idéale s'inspire des modèles de nos voisins européens du Nord notamment en proposant des enseignements requérant une grande concentration le matin et en réservant les après-midis à des séquences moins chargées cognitivement.

En 2017, lorsque la possibilité avait été donnée de revenir à une semaine de 4 jours à titre dérogatoire, un rapport parlementaire transpartisan avait émis de grandes réserves sur les conséquences que cela pouvait avoir et avait d'ailleurs établi certaines recommandations à destination des communes qui souhaitaient y revenir.

Parmi ces préconisations, il y avait notamment la mise en place d'un système de prise en charge de l'ensemble des enfants le mercredi, et on voit bien là que la question n'est pas uniquement celle des enseignements, mais de façon plus large que le sujet est bien celui du rythme dans sa globalité, et ce dans l'intérêt de l'enfant.

L'Académie de médecine relève d'ailleurs que les élèves issus de milieux défavorisés sont particulièrement désavantagés par la libération du temps liée à une demi-journée d'école par semaine. Lorsqu'il était DGESCO, Monsieur BLANQUER déplorait que dans le choix d'une organisation d'une semaine à 4 jours, c'était le monde des adultes qui prévalait sur celui des enfants. Une fois ministre, je vous l'accorde, cela ne l'a pas empêché de permettre le retour à 4 jours ouvrant la voie aux dérogations comme celle qui est sollicitée ce soir.

Il paraît que, à Besançon, on aime bien débattre et concerter, même s'il nous est régulièrement prouvé en fait qu'on a plus tendance à informer et fermer le ban.

Je pense que, sur cette thématique, il aurait été bienvenu d'organiser des débats et des discussions afin de voir se dessiner des solutions qui soient socialement acceptables pour tous, mais avec pour cap l'intérêt supérieur de nos enfants.

Mme LA MAIRE : Christophe LIME.

M. LIME : Je crois que je ne pourrais pas changer une virgule de ce que vous avez dit. Non. Mais c'est... Je partage totalement votre avis et... Alors, j'essaie de me souvenir de ce que l'opposition avait voté à l'époque. Oui. J'essaie.

En tout cas, je crois qu'on était les seuls à s'abstenir. Je crois, mais je... Ça date un peu parce qu'on avait tenu les mêmes propos que vous.

Non. Non. On avait tenu les mêmes propos que vous parce que je partage totalement votre avis, sauf qu'on a été, on va parler clair, on a été battu par les parents et les enseignants. Les deux.

Parce que, moi, je me rappelle du débat que j'avais eu en Conseil d'école sur le... Parce qu'on avait fait tout ce que vous avez dit, débat en Conseil d'école, débat avec les parents. On avait fait venir des experts pour expliquer un certain nombre de choses, etc., etc. On avait fait une consultation, je peux vous assurer, des fois, je ne m'embête pas toujours dans les bureaux de vote, mais, là, je peux vous assurer que j'ai quand même beaucoup discuté avec tous mes collègues parce qu'il n'y a pratiquement personne qui est venu voter, on avait dû faire quelques pourcentages de participation.

Donc, oui. Oui. Vous avez raison et je pense qu'il faudra qu'on se réinterroge et peut-être que la difficulté c'est qu'on laisse la main aux collectivités. Autant je suis de ceux qui pensent qu'il faut laisser la main aux collectivités territoriales sur un paquet de choses, je ne suis pas sûr que sur l'éducation ça soit le cas. Je suis un décentralisateur, mais un centralisateur sur un certain nombre de choses et tout particulièrement sur l'enseignement. Mais je partage totalement votre avis.

Je ne suis pas sûr que ça soit la bonne solution. Alors, après se poser la question soit du mercredi matin ou du samedi matin. Là, les experts étaient un peu partagés. La meilleure des solutions, ça serait de faire revenir les gens le samedi matin parce que ça fait une vraie coupure le mercredi pour les enfants sur un certain nombre de choses, sauf qu'on a un phénomène de société qui est, aujourd'hui, c'est les familles monoparentales, les séparations qui font que ça perturbe fortement la vie et, ça, c'est un élément qu'on doit quand même prendre en compte sur un certain nombre de points.

Donc, je suis peut-être de ceux qui pensaient qu'il fallait revenir le samedi matin. Cet argument-là nous avait quand même temporisés sur un certain nombre de choses, mais je pense, oui, c'est quand même intéressant de vous dire qu'on était d'accord avec vous et que...

Mais je crois qu'on était... Je regarderai la délibération, vos anciens collègues, pour savoir comment ils avaient voté à l'époque, mais il y avait eu débat.

Et je pense qu'on partageait, je pense, un peu tous le même avis au titre des élus, sauf qu'on avait été un peu réticent d'aller contre l'avis, je répète, des parents et des enseignants.

Mme LA MAIRE : Merci. Madame LAMBERT ?

Mme LAMBERT : Oui. C'était juste pour préciser qu'effectivement on sait que c'est quelque chose qui est très impactant pour les familles et notamment pour les parents qui sont séparés.

Ça demande une organisation qui n'est pas simple et notre société, à ce jour, n'est pas tout à fait encore structurée suffisamment pour pouvoir accueillir cela probablement.

Et c'est pour ça que réorganiser, quand on en a la possibilité, le débat autour de cette question permet aussi de faire avancer un peu les esprits et puis de mettre en débat, en question certains fonctionnements pour voir comment aller vers. Voilà.

Mme LA MAIRE : Alors, juste, moi, j'aurais une réflexion parce que, effectivement, ce débat-là, nous l'avons tous eu et en particulier sur la question du mercredi ou du samedi, parce qu'il me semble bien que les experts trouvaient plutôt intéressants les samedis pour une raison aussi, c'était le moment pour

les parents de rencontrer les équipes pédagogiques et de prendre plus de temps avec leurs enfants et de travailler en fin de matinée à ce moment de rencontre.

Donc, ça avait donné lieu effectivement de notre part à tous, nombreux, je pense, dans cette ancienne municipalité de dire que, effectivement, nous étions assez inquiets non seulement de ce qui était proposé, mais nous avons respecté. Nous avons respecté la voix des parents d'élève qui étaient consultés parce que c'était aussi des parents d'élève qui avaient parlé et bien sûr des équipes pédagogiques.

Donc, il y a un moment donné, quand on consulte, c'est quand même un peu compliqué de s'asseoir sur les décisions de consultation parce que, là, nous étions allés vraiment sur quelque chose...

Ah non. Non. Là, c'était des votes. Je suis désolée, il ne faut pas mélanger les genres.

Il y avait eu des votes qui avaient été faits et donc nous avons accepté le vote, même si massivement nous n'étions pas franchement d'accord avec ce choix-là.

Mais juste je voudrais amener à la réflexion, puisqu'on aborde cette question de rythme de vie, à la réflexion beaucoup plus large parce que je constate qu'il y a une demande de plus en plus large pour aller sur aussi les 4 jours de travail sur la semaine.

Ça pose énormément de questions et je sais, parce qu'avec Mme la Rectrice, nous en avons parlé, le Ministère leur a demandé de travailler sur au moins les emplois administratifs à ce qu'ils passent à 4 jours aussi.

Donc, on constate que, aujourd'hui, nous avons une tendance à vouloir voir les emplois des fonctionnaires en général aller sur ces quatre journées qui répondent d'ailleurs à d'autres types d'enjeux, gestion des espaces, des déplacements, enfin bon.

Tout ça amène à ce que nous soyons effectivement sur des choix qui posent plusieurs questions au-delà des questions des enfants, donc, on est complètement d'accord sur cette question-là.

Au-delà de la question des enfants, c'est par exemple sur la continuité du service public si tout le monde se mettait à travailler et en télétravail, en partie, et à 4 jours.

Ça veut dire que nous pourrions, mais je ne sais pas vers quoi on ira, nous pourrions aller radicalement vers une autre organisation du travail, mais aussi une autre idée du continuum en matière de service public.

Donc, vous avez raison, c'est une question sociétale, mais qui se pose effectivement au niveau national parce que, comme le disait Christophe LIME, c'est quand même assez étonnant que, quand il faut prendre des décisions aussi structurelles, on renvoie ça aux collectivités, ce qui n'était absolument incroyablement pas normal. Donc voilà.

Ensuite, je donne la parole à Claudine CAULET et ensuite à nouveau à Christophe.

Mme CAULET : Très rapidement, moi aussi, comme vous, j'aimerais pouvoir écouter les chronobiologistes et les pédiatres.

J'entends bien leurs conclusions, mais en même temps je connais aussi l'avis des familles du XXI^e siècle avec notamment les gardes alternées, pour autant j'aurais rêvé d'une semaine de 4 jours et demi avec le samedi matin.

Je me rappelle aussi très bien de la période 2017 où il y a eu une grande rencontre au Kursaal et un vote avec, dans mon souvenir, un taux de participation de 3 %, la journée avait été affreusement ennuyeuse dans le bureau de vote et avec un résultat pour les 4 jours des familles.

En ce moment, les écoles votent dans les Conseils d'école l'organisation des temps scolaires et, à ce jour, dans la Ville, il n'y a aucune école qui ne se positionne en faveur des 4 jours et demi.

Je pense que c'est certainement un chantier à conduire, mais la société n'y est pas prête pour le moment.

Mme LA MAIRE : Christophe.

M. LIME : Oui.

On a retrouvé la délibération, l'opposition avait voté pour les 4 jours. Il n'y avait que nous qui nous nous étions abstenus, donc on s'abstiendra de nouveau ce soir.

Mme LA MAIRE : Nicolas. Pardon, je te donne la parole.

M. BODIN : Oui. J'ai retrouvé les informations sur internet, c'est l'un des avantages d'internet quand même.

C'est qu'on avait tous voté, enfin on aurait dû tous voter normalement le 10 décembre 2017, il y a eu 2 683 votants, ce qui représente 3,77 % des inscrits et il y avait trois propositions. Il y avait les 4 jours,

donc 57 %, les 4 jours et demi avec le mercredi, c'était 30 % et les 4 jours et demi avec le samedi matin, c'était 12 %.

Mais la majorité s'était engagée, avant même le résultat du vote, à respecter le choix des électeurs, mais ça veut dire quand même que même, parce qu'on a beaucoup parlé des parents et on a beaucoup parlé des enseignants, enfin, moi, j'ai aussi le souvenir de grands-parents ou de personnes qui n'avaient même pas d'enfant scolarisé, qui sont venus voter et ils ne représentaient au final que 3,77 % des inscrits.

Et sur le propos et sur le fond, je suis totalement en accord avec ce qu'a dit Mme LAMBERT, d'un point de vue pédagogique, la journée de 4 jours, alors je comprends effectivement le fait des cohabitations, de divorce, de familles séparées/recomposées, etc., mais d'un point de vue pédagogique, c'est un peu une aberration. Voilà.

Et donc, c'est vrai que, moi, je suis très réservé sur ce choix-là. Donc, on respecte en fait ce qu'ont décidé les Bisontins en 2017, mais je pense qu'à l'avenir il faudrait revenir ou remettre en débat ce sujet-là parce que je crois que la société a évolué et il y avait quand même eu, à l'époque, un gros lobby de la part de l'industrie du tourisme qui est très opposée à la journée des 4 jours et demi, enfin la semaine des 4 jours et demi.

Mme LA MAIRE : Très bien. Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Merci. Merci Madame LAMBERT pour cette intervention.

On avait été nombreux à être favorables, moi, je me souviens avoir même organisé une conférence avec la chronobiologiste Claire LECOMTE pour essayer de pousser et avoir invité les enseignants pour « ramener » un petit peu de science dans ces sujets.

Malheureusement, c'était difficile. Monsieur LIME, quand il y a eu un vote... Enfin, en tout cas, moi, je ne me voyais pas aller contre l'avis des citoyens, donc évidemment on a voté certaine... J'ai dû certainement voter pour la délibération, mais parce qu'il n'y avait pas d'autre choix.

Mais en tout cas ma position a été toujours claire, c'est 4 jours et demi et le samedi matin, on était peu nombreux à choisir le samedi matin.

Mais de façon plus globale, ce n'est même pas la semaine qui... C'est l'année complètement qui serait à envisager, en tout cas quand on écoute les chronobiologistes et, là, il y a beaucoup d'autres enjeux derrière. Des enjeux économiques, mais parfois pour de bonnes raisons, aussi pour des questions d'emploi parce qu'embaucher des saisonniers quand les vacances ne sont pas déterminées sur un temps bien précis, ce n'est pas si simple que ça.

On nous dit aussi que les vacances d'été sont beaucoup trop longues, en tout cas c'est ce que disent les chronobiologistes, que les vacances d'hiver sont beaucoup trop courtes.

Enfin voilà, il y a un chantier absolument énorme à ouvrir, mais aujourd'hui malheureusement je crains que même si on avait rouvert des consultations, qu'on arrive à peu près au même résultat.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Juste de toute façon, là, ça fait plusieurs fois que cette dérogation était demandée et, aujourd'hui, s'il fallait organiser pour septembre cette réorganisation, je ne vous cache pas que ce serait extrêmement complexe.

Et encore une fois, je pense que malheureusement la consultation pourrait nous amener à peu près à la même chose parce qu'effectivement les gens sont confrontés à une réalité d'organisation de leur vie qui, aujourd'hui, se rétracte et, encore une fois, je pense que ça veut dire qu'on est dans ce système d'accélération, un processus d'accélération permanent et c'est vraiment une réflexion qu'il faut que l'on mène les uns, les autres.

Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Inspecteur d'Académie –DASEN la demande de reconduction de l'organisation actuelle sur 4 jours.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Dotation municipale aux écoles publiques - Nouvelles modalités d'attribution

Mme LA MAIRE : Je passe au rapport n° 13. Dotation municipale aux écoles publiques, nouvelles modalités d'attribution.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaires, je vous propose de soumettre au vote. Oui. De soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- la confirmation du versement des crédits ouverture de classe ;
- l'extension du versement d'un crédit élève pour tous ;
- l'évolution des modalités d'attribution des crédits d'équipement sur la base de demandes spécifiques des écoles, après examen par une commission Ville/Education Nationale ;
- l'extension du versement d'un crédit forfaitaire pour tous les dispositifs spécifiques de droit commun pour une Ecole inclusive.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14 - Antenne Petite Enfance - Avenant n°2 à la convention-cadre

Mme Marie ETEVENARD (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

Mme LA MAIRE : Antenne Petite Enfance, une convention-cadre.

Est-ce qu'il y a des questions ? Sinon, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 pour 2024 à la convention-cadre avec l'Antenne Petite Enfance,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant,
- approuve le versement de la subvention susvisée à l'association Antenne Petite Enfance.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

15 - Bibliothèques - Acquisition de livres imprimés - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Mme LA MAIRE : Le rapport 15, c'est l'acquisition de livres imprimés.

Est-ce qu'il y a des questions ? Sinon, je soumetts au vote. Des votes contre ? Des abstentions ?

Merci. Ah pardon. Christine WERTHE.

Mme WERTHE : Merci Madame la Maire.

Puisque l'on parle des bibliothèques, j'ai une question, celle de savoir ce que va devenir le remarquable bâtiment qui abrite à ce jour la médiathèque Aimé Césaire rue Mirabeau puisque l'on sait qu'elle va être délocalisée place des Lumières.

Mme LA MAIRE : Alors, là, pour l'instant, on n'est pas du tout sur savoir ce qu'on peut en faire. On explore beaucoup de pistes. Il faut quand même savoir que c'est un bien qui est extrêmement intéressant, mais qui est en milieu forestier et donc ça amène d'autres types de contraintes. Et donc, l'idée c'est de savoir si on l'ouvre à d'autres destinations ou si, à un moment donné, ce bien pourrait être vendu ou pas. Tout est ouvert. Voilà.

Mais, pour l'instant, je peux vous assurer qu'on n'a aucune orientation précise.

Je vous propose donc... Je crois que je l'ai soumis au vote.

Non. Je recommence au cas où j'ai mal fait.

Est-ce qu'il y a un vote contre ? Une abstention ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour les lots 1, 2 et 4 (le lot 3 entre dans le champ de la délégation accordée à Madame la Maire le 20 mai 2021).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Etablissement Public de Coopération Culturelle de Saline Royale d'Arc et Senans - Modification des statuts

Mmes Aline CHASSAGNE (2) et Juliette SORLIN (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Maintenant le 16 concernant la Saline Royale d'Arc et Senans, modification des statuts.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve la modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Saline Royale d'Arc et Senans,**
- **confirme, pour la période 2024-2026, la participation financière annuelle de la Ville de Besançon d'un montant de 25 000 €.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

17 - Appel à projets « Développer l'expérience artistique et culturelle en faveur des publics en prison et en situation d'exclusion » - Attribution aux associations

Mme LA MAIRE : 17 concernant développer l'expérience artistique et culturelle en faveur des publics en prison et en situation d'exclusion.

Est-ce qu'il y a des... Oui. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Merci Madame la Maire.

Une fois de plus sur le fond, c'est vraiment intéressant et c'est plutôt sur la forme que je voudrais qu'on m'éclaire.

On peut voir qu'il y a très peu de structures qui ont répondu, 8, et 7 associations retenues.

Et j'ai envie de dire que ce n'est pas étonnant parce que je ne sais pas très bien comment a été géré cet appel à projets.

Visiblement, il n'a été que sur le site, donc les heureux lauréats l'ont trouvé, je sais que l'un d'eux, c'est en vous rencontrant Madame CHASSAGNE, lors d'une manifestation qu'il en a eu écho.

Beaucoup d'acteurs culturels sont passés à côté, donc n'ont pas pu déposer de dossier. D'autres l'ont trouvé et il était dit qu'on ne pouvait pas déposer de dossier si on ne rencontrait pas quelqu'un. Donc, les associations ont demandé à rencontrer quelqu'un, mais on ne leur a pas répondu. On n'a pas répondu à leurs mails. Donc, ils ont laissé un message aux services pour pouvoir rencontrer quelqu'un, mais sans succès.

Donc, ils n'ont pas pu poser de dossier et je trouve que ce mode n'est pas très égalitaire.

Donc, je voudrais savoir exactement comment a été géré cet appel à projets, même si effectivement ceux qui ont répondu ce sont de beaux projets intéressants, mais il aurait pu y avoir d'autres choses.

Mme CHASSAGNE : Alors, comment ça a circulé l'information ?

Il y a eu un communiqué de presse. Il y a eu différents médias qui ont pu relayer l'information puisqu'en fait, au niveau des services, il n'est pas possible d'envoyer directement à la liste des associations

culturelles pour ne pas faire de difficulté, donc via des canaux de communication grand public, l'information a été délivrée.

Après, donc c'était un peu plus précis que rencontrer quelqu'un, je crois, dans l'appel à projets.

Dans tous les cas, il était recommandé aux personnes intéressées de prendre attache avec des personnes qui travaillent en maison d'arrêt et en service ouvert selon l'orientation de leurs projets culturels, selon aussi s'ils souhaitaient proposer un projet pour des adultes ou des mineurs qui étaient en milieu ouvert ou milieu fermé.

Et il était aussi souligné la nécessité de prendre aussi contact avec les personnes à la direction de l'action culturelle.

C'est une première à Besançon, ce type d'appel à projets. On avait évalué... On espérait qu'il y ait une dizaine, une petite dizaine, une bonne dizaine de candidats, donc c'est plutôt correct dans ce sens-là.

On voit que ça va pouvoir soutenir à la fois l'emploi artistique, comme on l'avait aussi mis en valeur dans l'appel à projets, et puis surtout la place de la culture auprès des personnes détenues ou privées d'une partie de leur liberté pour pouvoir agir aussi sur tout ce travail de préparation, de lien social, de réinsertion qui nous anime aussi en tant qu'élus d'une ville puisque la maison d'arrêt est au cœur de notre Ville.

Donc, il y a eu, pour répondre à vos deux questions, là, il y a eu des communications qui ont été faites à différents niveaux. Donc, pour ceux qui n'auraient pas eu l'info à ce moment-là, ils pourront bien sûr candidater dans deux ans puisque c'est un appel qui recouvre deux années.

Et sur les personnes à rencontrer, je pense qu'elles étaient décrites de manière plus détaillée, en tout cas les instructions avaient été transmises dans cet appel à projets puisque le jury, le jury qui a délibéré sur les propositions, était composé aussi de professionnels qui travaillent en milieu pénitentiaire et, ça, c'est important puisqu'en termes d'organisation, en termes de déplacement dans la maison d'arrêt, on est forcément obligé d'avoir leur regard sur ce qui est faisable et il fallait aussi s'assurer de la faisabilité du projet puisqu'il y avait des moyens qui étaient alloués.

Et bien sûr, on travaille aussi en concertation ensemble puisque le but du jeu aussi d'avoir prévu deux ans et non pas quelques mois ou uniquement un an, c'est bien aussi que les différents professionnels, qui ne se rencontrent pas toujours, qui n'ont pas toujours des temps aussi de réflexion communs pour construire des projets culturels, puissent, dans ce cadre-là, le faire aussi.

Mme LA MAIRE : Oui. Merci. Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER : Je veux bien entendre qu'il y a eu des articles qui... Alors il faut encore avoir le temps de lire les articles, mais là où il y a eu le raté c'est quand même quand les associations ont envoyé un mail demandant une rencontre et qu'il n'y a pas eu de réponse et quand elles ont laissé un message sur le répondeur et qu'il n'y a pas eu de réponse.

Mme LA MAIRE : Oui. Je ne sais pas à qui ils envoient, mais c'est un marché. C'est-à-dire qu'on ne passe pas par une rencontre avec les élus, c'est...

Alors, du coup, les services... Simplement, je le répète, on a envoyé un communiqué de presse qui d'ailleurs a été très peu repris, après voilà, je ne citerai pas la presse qui l'a bien relayé. Je regarde le jour où ils l'ont relayé parce que c'est important. Je vais vous dire ça. Et donc, c'était le 7 décembre, juste je vous donne une information.

Mme LEMERCIER (hors micro) : Oui. Moi aussi, je vous donnais...

Mme LA MAIRE : Pardon. Je ne vous demande pas de réponse orale. On reverra ça à la sortie. Non. Non. Je ne vous demande pas d'échanger comme ça.

Je vous dis simplement la réponse que j'ai à vous apporter. Très bien. Merci. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution et le versement de 7 subventions à 7 associations au titre de l'appel à projets « Développer l'expérience artistique et culturelle en faveur des publics en prison et en situation d'exclusion », pour un montant total de 25 000 € pour 2024, à savoir :
 - 4 000 € à l'Association d'aide aux détenus
 - 3 000 € à l'association Ciconia Théâtre,
 - 5 000 € à l'association Compagnie Gravitation,
 - 2 000 € à l'association Improvisation'Ailes,
 - 2 000 € à l'association Les nouveaux bisons,
 - 5 000 € à l'association Magnétophonie,
 - 4 000 € à l'association Muralistes associés.
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations : Association d'aide aux détenus, Ciconia Théâtre, Compagnie Gravitation, Improvisation'Ailes, Les nouveaux bisons, Magnétophonie et Muralistes associés.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Aide aux associations culturelles – Deuxième attribution 2024

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 18, là, c'est l'aide aux associations culturelles.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution et le versement des subventions pour un montant total de 47 100 €, à savoir :
 - 600 € à l'association BASSLIME ;
 - 1 000 € à l'association CHANTEZ 25000 ;
 - 9 000 € au total à l'association GRAIN D'PIXEL ;
 - 2 500 € à l'association JACQUENSCENE ;
 - 20 000 € à l'association MUSIQUES EN PERSPECTIVES ;
 - 8 000 € à l'association NOUVELLES FORMES ;
 - 3 000 € à l'association PAS SERIAL S'ABSTENIR ;
 - 1 500 € à l'association PIG NET L'ART VIVANT ;
 - 1 500 € à l'association THEATRE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTE ;
- autorise Madame la Maire, ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'association Musiques en Perspectives.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Patrimoine - Dénomination de rues Hannah ARENDT et Assia DJEBAR

Mme LA MAIRE : Maintenant la dénomination de rues avec une présentation. Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE : Merci Madame la Maire.

Donc, les dénominations de rues, c'est un enjeu, c'était aussi une orientation politique que nous avons souhaité développer, notamment sur la féminisation des dénominations de rue.

Donc, nous poursuivons notre engagement, notre travail puisque, à ce jour, une cinquantaine de noms de rues à Besançon sont attribués à des femmes, ce qui représente environ 5 % du total et presque 10 % si on prend uniquement les noms qui concernent des personnes, hommes et femmes.

La première proposition de ce soir, donc en tout cas les deux propositions de femmes sont des femmes au parcours remarquable, des femmes qui ont pu avoir des combats contre les violences, contre différents types de violence et des combats pour la paix.

Hannah ARENDT. Hannah ARENDT est née en 1906 à Hanovre. Elle est politologue, comme elle aimait à le rappeler. Elle est aussi souvent décrite comme philosophe, journaliste. Elle est connue pour ses travaux sur le totalitarisme, sur les activités politiques, sur la modernité, sur la culture aussi. Elle soulignait sa vocation par rapport aux enjeux qui lient les théories politiques et les actions.

Ses propos ont constitué une éthique du monde, du monde commun, de l'action politique, c'est-à-dire le souci pour le monde au cœur d'une critique des crises qui secouent la modernité.

Dans son travail, elle s'est vraiment intéressée à ces ruptures de civilisation dans différents systèmes, notamment par rapport au nazisme où elle a pu mettre en évidence les enjeux de domination, d'aliénation et d'extermination.

Elle est aussi bien sûr connue pour avoir suivi, lorsqu'elle était, elle s'était exilée en France, puis ensuite aux États-Unis au sortir de la guerre, donc elle est connue aussi parce qu'elle a travaillé pour le New Yorker, elle a couvert le procès Eichmann qui a permis ensuite une théorie qu'elle a proposée sur la banalité du mal. Théorie qui a été, sur le moment en 63, plutôt controversée, mais qui, aujourd'hui, est tout à fait consensuelle et même mobilisée par le monde des chercheurs et dans des univers qui ne sont pas qu'en politique ou en histoire puisque même y compris en médecine, ça permet aussi de s'interroger sur nos pratiques, nos pratiques de soin, nos pratiques aussi de lien avec l'humain.

Donc, elle a pu couvrir ce procès, donc Eichmann à Jérusalem. Elle en a publié une description fine et théorique sur ce criminel de guerre nazi qui a organisé la solution finale.

Ce qu'on retient en tout cas c'est que quand elle amène cette théorie de la banalité du mal, c'est que le mal en fait peut se faire de manière relativement banale. Pourquoi ?

Par obéissance à un système et aussi par absence de pensée critique.

La deuxième personne pour qui nous proposons ce soir de dénommer une rue est Assia DJEBAR.

Un autre destin. Cette femme d'origine algérienne, dont le nom de plume est Fatima, donc son nom de plume, pardon, est Assia DJEBAR et son nom est Fatima-Zohra IMALHAYÈNE. Elle est née à Cherchell en Algérie en 1936. Elle est algérienne d'expression française, c'est uneoureuse des langues. C'est uneoureuse de la langue algérienne qu'elle a apprise dans son cadre familial et à l'école. C'est uneoureuse de la langue française, elle est venue à Paris pour étudier, et c'est uneoureuse aussi de la langue berbère et, dans ses romans, elle nous fait traverser les différents paysages qu'elle a pu parcourir, les différents bruits notamment de son enfance.

Elle va rejoindre, dans les années 50, la formation Khâgne au lycée à Paris et elle va intégrer ensuite l'école normale supérieure des jeunes filles de Sèvres.

Elle va décider, en 1956, de suivre le mot d'ordre de grève de l'union générale des étudiants musulmans algériens pour protester contre la répression faite en Algérie. Elle ne va pas passer ses examens. Elle va être exclue de cette école à ce moment-là, donc en 56, pour avoir participé à la grève.

C'est à cette occasion qu'elle écrit son premier roman qui s'appelle « La Soif », donc en 57, elle a 21 ans. Elle y décrit une femme musulmane de la petite bourgeoisie d'Alger.

Pour ne pas choquer ses parents et sa famille, à ce moment-là, elle prend alors le nom d'emprunt Assia DJEBAR, son nom de plume. Assia signifie consolation et Djebbar, l'intransigeance.

En 57, le Général de Gaulle, non en 59, pardon, le Général de Gaulle lui-même va demander sa réintégration dans l'école des hautes études en raison de son talent littéraire et bien sûr on verra que l'avenir lui donne raison puisqu'Assia DJEBAR va écrire. Elle va aussi réaliser des films, elle va travailler dans le monde du cinéma, puis, quelques décennies plus tard, va diriger le centre d'étude francophone et française à l'université d'état de Louisiane. Elle va enseigner aussi à New York.

En 2005, elle est la première femme écrivaine nord-africaine à intégrer l'Académie Française, au fauteuil 5 de l'Académie Française.

Elle a obtenu aussi le prix de La Paix. Elle a été comparée parfois à Sagan, la « Sagan d'Algérie ». Et elle s'est beaucoup battue pour les langues de manière générale, mais aussi pour la langue française. C'est une grande écrivaine de la francophonie, elle y a consacré sa vie, en tout cas elle a étéoureuse et poète des langues toute sa vie. Elle a défendu les différentes langues.

Donc, nous souhaitons proposer ces dénominations au niveau du quartier des Hauts-de-Chazal entre la rue Dole et... Vous avez le plan. Dans le quartier où il y a beaucoup d'écrivains et d'universitaires qui sont dénommés. Ça ne se situe pas loin de la rue Française Dolto, entre la Route de François et la Rue de Dole à Besançon.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Merci beaucoup pour cette présentation de ces deux belles personnalités.

Je vous propose, sauf s'il y a des commentaires. S'il n'y a pas... Si.

Monsieur CROIZIER. Pardon. Christine WERTHE. Pardon, excusez-moi, je ne vous avais pas vu.

Mme WERTHE : Merci Madame la Maire.

Ce dossier présente la dénomination de deux rues, Hanna ARENDT et Assia DJEBAR. Besançon, c'est 1 031 rues et seulement 5 %, vous l'avez rappelé tout à l'heure, portent un nom de femme et l'on peut d'ailleurs s'interroger de la place de la femme dans la cité. C'est très bien d'avoir le souci de porter un rééquilibrage devant une forte proportion des noms masculins. J'apprécie toujours l'intérêt que vous portez à la cause des femmes et en particulier à celles qui ont marqué l'histoire. Mais reconnaissons que Hanna ARENDT et Assia DJEBAR n'ont pas grand-chose à voir avec Besançon et son histoire. Honorez des Bisontines. Ouvrez la mémoire à toutes les Bisontines marquantes, quel que soit leur engagement, leur engagement politique ou leur absence de politisation, cela serait un signe et un symbole fort local. Le 19 mai 2022, en Conseil Municipal, je vous avais déjà fait quelques suggestions de noms de Bisontines. Aucune n'a été retenue depuis. En février 2023, avec d'autres élus, nous avons cosigné un courrier que nous vous avons adressé pour attirer votre attention sur le parcours remarquable de Mme Geneviève Litt. Et nous avons, dans le cadre de la politique de valorisation de l'histoire des femmes, proposé de dénommer une rue à son nom. Vous nous aviez indiqué, à l'époque, transmettre notre demande à la commission dédiée, à savoir une commission pour décider des personnes à honorer et des lieux. Commission, pour rappel, où nous avons demandé à siéger et vous nous aviez répondu par la favorable. Nous avons alors espoir. Espoir de voir vivre enfin le débat au sein de ce Conseil Municipal, débat démocratique que vous nous refusez si souvent. Or, nous sommes toujours en attente d'une convocation à une réunion. Nous sommes toujours aussi en attente d'une liste de proposition de lieux pour offrir une belle visibilité à Mme Geneviève Litt. J'avais, à l'époque, identifié et émis la piste de la Citadelle du Musée de la Résistance. Alors, parce que je ne désespère jamais et parce que vous semblez être en panne d'idée, je vous soumets, ce soir, le nom d'une Bisontine méritante ayant eu une vie de dévouement, je cite Mme PACALON Renée née TODESCHINI. Née et décédée à Besançon, grande résistante pendant la Seconde Guerre mondiale, notamment auprès des enfants. Infirmière-major, elle a fourni des vêtements civils aux prisonniers hospitalisés à Saint-Jacques, ce qui a permis leur évasion en septembre 1940. Et enfin, je ne peux que vous recommander pour inspiration toujours la lecture du livre « Femme dans l'histoire en Franche-Comté » par Evelyne TOILLON et bientôt un livre intitulé « Besançon Célébrités ». Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Je vais... Peut-être Monsieur CROIZIER, puis ensuite une réponse.

Simplement, on est bien tous d'accord que Clémenceau n'est pas né à Besançon, Charles de Gaulle non plus, que Coubertin non plus. Juste on est bien d'accord qu'ils ne sont pas tous nés à Besançon.

Non. Mais voilà. Non, mais... Voilà. Non, mais... Excusez-moi.

Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. J'appuie la proposition que nous avons faite avec Christine WERTHE de Geneviève Litt. C'est un des courriers pour lequel je n'ai pas souvenir d'avoir eu une réponse, mais peut-être que je me trompe.

Je voulais juste faire une petite précision parce que je suis surpris ou pas que Madame CHASSAGNE n'ait pas fait cette explication que Hanna ARENDT, elle a écrit sur les totalitarismes, le nazisme, vous l'avez précisé, mais vous avez omis de préciser qu'elle a écrit aussi sur le communisme qu'elle mettait à égalité avec le nazisme, je précise, le communisme sous Staline.

Mme CHASSAGNE : Oui. Vous avez raison. Elle s'est aussi intéressée dans ces systèmes de totalitarisme au stalinisme et je n'ai aucun problème à le dire, avec la même analyse sur les enjeux de domination, d'aliénation et d'extermination.

Bien sûr, Monsieur CROIZIER, voilà. On est en 2024, il n'y a pas de problème.

Pour les questions qui concernent les dénominations de rue pour les personnes bisontines ou qui ont lien fort avec la Ville, effectivement Madame la Maire le rappelait, on n'a pas toujours eu cette attitude sur les dernières décennies et notamment pour les noms d'hommes.

Après, moi, ce que je pense, alors je pense qu'il faut qu'on ait différents niveaux, et ça, je suis d'accord avec vous, il ne faut pas oublier les Bisontines. Il faut, dans le cadre en tout cas de la cause des femmes, je pense que c'est important d'avoir aussi des femmes qui ont eu un écho national, voire international sur des combats majeurs, symboliques et qui font aussi consensus aujourd'hui.

Donc, il me semble qu'on peut l'avoir sur un peu ces trois niveaux. On voit bien qu'effectivement quand on rend hommage à Wangari MUTA MAATHAI, on est sur un combat international. Quand on rend hommage, j'allais dire, Gisèle Halimi, mais c'est aussi international, mais il y a des combats peut-être des fois plus nationaux, en tout cas sur des lois qui sont apparues dans notre pays et, là, ça parle aussi. Et effectivement, quand on rend hommage à Yvonne Bühler, là, on est vraiment sur une histoire locale avec ce lien à l'histoire des syndicats.

Et je suis d'accord, je vous avais répondu à l'époque pour d'autres femmes dont Geneviève Litt, et j'ai eu votre attaché plusieurs fois au téléphone, Monsieur CROIZIER, sur ce sujet et j'avais pu aussi... Je sais que vous avez fait la demande ensemble. Voilà. Et, en tout cas, ce que j'avais répondu et je sais que c'est en cours, c'est que, au niveau de l'équipe de la Citadelle, mais ils ont eu beaucoup de choses à gérer, ils vont étudier plus en profondeur sa biographie parce que l'enjeu quand même c'est que, à un moment donné, il faut trouver un lieu qui est en adéquation avec l'histoire de la personne.

Là, si vous voulez, à un moment donné, aux Hauts-de-Chazal, on arrive aussi à se raccrocher au fait qu'il y a des écrivains, il y a des étudiants, il y a des scientifiques, donc ça donne, si vous voulez, une thématique. Donc, il faut qu'on ait quand même cette cohérence et c'est dur à trouver.

Donc, moi, je vous le redis, je suis favorable à trouver un endroit qui ait du sens pour proposer une dénomination pour Geneviève Litt.

Et dans notre commission, effectivement, on a déjà aussi recensé un certain nombre de noms, donc il y en a beaucoup, donc à tous ceux qui disent qu'il n'y a pas suffisamment de femmes dans l'histoire de Besançon pour avoir des noms, on leur dit qu'ils disent n'importe quoi, que c'est des mensonges et qu'il y a tout à fait une légitimité à valoriser des femmes qui ont fait beaucoup pour notre Ville.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. Merci Madame la Maire.

C'est juste pour rectifier, que ce soit inscrit sur le procès-verbal, au temps pour moi Madame CHASSAGNE, vous nous aviez bien écrit, c'est ma mémoire qui m'a fait défaillance.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Allez, je vous propose donc de voter.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la dénomination de rues Hannah Arendt et Assia Djebar.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Aide à des associations sportives - Troisième attribution 2024

Mme LA MAIRE : Maintenant le rapport n° 20 concernant l'aide à des associations sportives.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :**
 - **Programme « Aide aux locaux » :**
 - 3 500 € à BRC Omnisports
 - 6 500 € à BTC
 - 22 500 € à COPC
 - 1 800 € à Dojo FC
 - 1 000 € à La Saint-Claude
 - 500 € à US Pré de Vaux
 - 1 000 € à ES Saint Ferjeux
 - 3 000 € à PSB Billard
 - 3 000 € à Besançon Académie Futsal
 - 3 000 € à Sporting Futsal
 - 3 000 € à Squash Club Vesontio
 - 1 750 € à ATSCAB
 - **Sport Amateur :**
 - 138 513 € répartis entre différentes associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessus.
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre Omnisports Pierre Croppet.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21 - Pôle nautique du Parc de la Rodhiacéta - Conventonnement avec les clubs sportifs

Mme LA MAIRE : Le pôle nautique de la Rhodiacéta et c'est Abdel GHEZALI qui va présenter ce dossier.

M. GHEZALI : Oui. Je vais être assez rapide.

Vous connaissez ce dossier puisqu'on a voté ça en 2021, le présent rapport c'est pour la contractualisation, d'une part, avec Grand Besançon Métropole et, d'autre part, avec les associations, les deux associations qui seront sur le site de la Rodia avec le SNB.

Et donc, c'était simplement pour vous dire qu'on avance bien, que ce projet a été travaillé depuis de nombreuses années et qu'on espère, à terme, au mois de septembre, pouvoir... Enfin fin d'été, mais début de septembre, je reste toujours prudent sur les dates qu'on peut donner.

Mais c'est un projet qui aboutit, qui permettra une vraie pratique des sports nature et puis qui permettra aussi au club historique, au club mythique du SNB de pouvoir avoir des conditions en tout cas meilleures que celles qu'ils avaient dans leur ancien bâtiment.

Je peux répondre à des questions si vous en avez.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Alors, moi, j'ai... Ce n'est pas une question forcément sur le sujet, là, parce qu'on le partage et on le porte et il était temps qu'en tout cas le bâtiment arrive pour les clubs.

Mais, moi, je voudrais seulement savoir comment vous faites pour collecter la taxe de séjour et l'emplacement caravane du deuxième camping qui est installé sur le parc de la Rhodiacéta ?

Comment vous faites pour collecter la taxe de séjour et puis le deuxième camping ?

Là, j'ai calculé, j'y suis allé il y a à peu près 15 caravanes, je voudrais savoir comment vous faites. Merci.

Mme LA MAIRE : Alors, d'abord, effectivement c'est une relation entre GBM et la commune et puis la préfecture pour avoir des arrêtés parce qu'on ne met pas comme ça, on ne déplace pas des personnes comme si on le décidait comme ça du jour au lendemain. C'est très réglementaire et donc c'est des mesures que nous prenons avec la préfecture.

Donc s'il y a quelque chose que vous souhaiteriez voir accélérer, je vous propose effectivement de vous adresser aux services de la préfecture pour voir comment accélérer la procédure.

M. FAGAUT : Sur ce sujet-là, vous aviez trouvé une parade à un moment donné et ce n'était pas faute d'être intervenu sur le sujet puisqu'ils étaient sur le parking de la Rodia, de la salle de spectacle, de la salle des musiques actuelles.

Un espace a été mis pour éviter en tout cas que les camions ou autres caravanes puissent rentrer en hauteur, donc on a déplacé le problème un peu plus loin.

Mais avez-vous, vous, sollicité la préfecture pour...

Mme LA MAIRE : Toujours.

M. FAGAUT : Voilà. Je pense qu'il va falloir aussi accélérer un petit peu sur le sujet parce que ça va quand même poser un souci de rencontre des publics, rencontre des publics sur le parking de la Rhodiacéta qui est illégal, je suis désolé. L'implantation, elle est complètement illégale sur le site et avec les différentes personnes qui vont utiliser les bâtiments sur le pôle aquatique, le pôle nautique, pardon.

Mme LA MAIRE : C'est bien ce que je suis en train de vous dire. Je vous invite à vous adresser à Monsieur le Préfet pour voir la procédure dans laquelle nous nous trouvons.

De soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention Ville / GBM de mise à disposition des locaux,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec GBM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Centre Régional d'Information Jeunesse de Bourgogne Franche-Comté - Aide au fonctionnement 2024 et cofinancement d'un poste de facilitateur

M. Nathan SOURISSEAU (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Rapport n° 22, donc le CRIJ.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y en a pas.

Des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2024 d'un montant de 37 554 € à l'association CRIJ Bourgogne - Franche-Comté,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention annuelle de 15 000 € pour le cofinancement d'un poste de facilitateur avec l'association CRIJ,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à intervenir avec l'association CRIJ Bourgogne - Franche-Comté,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat 2024 avec le CRIJ Bourgogne - Franche-Comté pour le cofinancement d'un poste de facilitateur.
- se prononce favorablement sur la désignation de GROS Sébastien et LIND Bruno comme représentants de la Ville de Besançon au sein du comité de suivi du partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

23 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'association Atmo Bourgogne Franche-Comté

M. Christophe LIME (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 23 concernant la Ville de Besançon et Atmo.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à :

- **signer la convention de partenariat entre la Ville de Besançon et Atmo BFC,**
- **verser annuellement (sous réserve du vote du Budget Primitif de chaque exercice) le montant de la subvention correspondante au programme d'actions sur 3 ans,**
- **signer tous les documents relatifs à cette convention de partenariat.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

24 - Centre de vaccination de la ville de Besançon - Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens

Mme LA MAIRE : Est-ce que sur le rapport 24, il y aurait des commentaires concernant le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur le centre de vaccination ?
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2024-2027, dénommé « Convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Bourgogne- Franche-Comté au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire », liant le centre de vaccination de la Ville de Besançon avec l'Agence Régionale de Santé.**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ce contrat pluriannuel d'objectif et de moyens.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Aide au fonctionnement 2024 - Education populaire - Centres sociaux et Etablissements de vie sociale associatifs

MM Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport n° 25, l'aide au fonctionnement pour l'éducation populaire, centres sociaux et établissements de vie sociale associatifs.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions de fonctionnement pour l'année 2024 aux Centres sociaux et Etablissements de vie sociale associatifs, selon les modalités suivantes :
 - subvention d'un montant de 177 000 € à l'ASEP,
 - subvention d'un montant de 175 000 € au Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux,
 - subvention d'un montant de 243 000 € à la MJC Besançon / Clairs-Soleils,
 - subvention d'un montant de 158 000 € à la MJC Palente.
 - subvention d'un montant de 6 000 € à ALEDD,
 - subvention d'un montant de 12 000 € au Café des Pratiques,
 - subvention d'un montant de 27 000 € à la Maison de Velotte,
 - subvention d'un montant de 12 000 € à Miroirs du Monde,
 - subvention d'un montant de 18 000 € à PARI.
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondants avec les 4 centres sociaux : ASEP, Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux, MJC Besançon / Clairs-Soleils et MJC Palente,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec les 5 établissements de vie sociale : ALEDD, Café des Pratiques, Maison de Velotte, Miroirs du Monde et PARI.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

26 - Aide à l'investissement 2024 - Education populaire - Centres sociaux et Etablissements de vie sociale associatifs

MM. Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le rapport 26, cette fois, c'est l'investissement.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions d'investissement pour l'année 2024 aux Centres sociaux et Etablissements de vie sociale associatifs, selon les modalités suivantes :
 - subvention d'un montant total de 3 953 € à l'ASEP,
 - subvention d'un montant total de 1 900 € au Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux,
 - subvention d'un montant total de 2 000 € à la MJC Palente.
 - subvention d'un montant total de 1 000 € à ALEDD,
 - subvention d'un montant total de 2 000 € au Café des Pratiques,
 - subvention d'un montant total de 2 625 € à la Maison de Velotte,
 - subvention d'un montant total de 3 900 € à Miroirs du Monde,
 - subvention d'un montant de 2 415 € à PARI.
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec les 3 centres sociaux : ASEP, Comité de Quartier Rosemont / St-Ferjeux et MJC Palente,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec les 5 établissements de vie sociale : ALEDD, Café des Pratiques, Maison de Velotte, Miroirs du Monde et PARI.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

27 - Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) - Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et Accueils Jeunes (AJ) - Aide au fonctionnement 2024

Mme Marie ETEVENARD (1), et MM Hasni ALEM (2), Damien HUGUET (1), Gilles SPICHER (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Lieux d'accueil parents enfants.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :
 - 49 205 € à la Maison Verte au titre de l'action LAEP,
 - 11 480 € à l'Antenne Petite Enfance au titre de l'action LAEP (au titre de l'acompte à verser en 2024),
 - 77 200 € aux 10 opérateurs associatifs au titre des actions ALSH et AJ.
- approuve les conventions et l'avenant correspondants, joints au rapport, à conclure avec les douze associations bénéficiaires,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et l'avenant correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

28 - Education populaire - Soutien au Festival Ludinam porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB)

Mme LA MAIRE : Sur le soutien à Ludinam, est-ce qu'il y a une présentation ? Non. Mais oui.

Mme Carine MICHEL : Je profite juste de vous rappeler qu'il y a le Carnaval dimanche et le défilé à 14 h 30 et que les bénévoles sont mobilisés pour confectionner des chars Terre de Jeux depuis plus de 2 mois 6 à 8 heures par jour.

Mme LA MAIRE : Et on nous annonce des températures très élevées d'ailleurs.

Très bien. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention d'un montant total de 25 000 € au Collectif LUdique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation de la 7^{ème} édition du Festival Ludinam à Besançon en 2024,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir avec le Collectif LUdique Bisontin (CLUB).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

Mme LA MAIRE : Concernant le 29, autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération. Madame BOUVET.

Mme BOUVET : Merci Madame la Maire.

Je voudrais profiter de ce dossier simplement pour vous signaler que de très nombreuses personnes se plaignent de ne pas recevoir de réponse à leur candidature pour un emploi à la Ville de Besançon.

Imaginez. La personne a pris le temps de consulter votre site, de lire votre annonce, de rédiger une lettre de motivation et se réjouit de postuler à votre offre, persuadée de correspondre au profil que vous attendez et vous le laissez en suspens sans réponse.

Je trouve ce silence assez inhumain et irrespectueux. Il renvoie, à mon sens, une image très négative de la Ville de Besançon.

Il me semble important que vous apportiez une réponse à chacune des candidatures. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien.

Je reviendrai vers les services pour voir si on a des difficultés ou pas. Je regarderai ça, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT : Oui. Merci.

À la lecture de ce rapport, je voudrais avoir une précision puisqu'il est évoqué, à un moment donné, le chantier lié à la piétonnisation du quartier Battant.

OK. Il y a des bornes qui ont été installées, vous savez notre positionnement par rapport à cela, mais est-ce que vous pouvez nous développer parce que, là, j'ai découvert en tout cas et qu'est-ce que vous entendez par la piétonnisation du quartier Battant ?

Est-ce que vous pourriez nous le développer s'il vous plaît ?

Mme ZEHAF : En fait, la piétonnisation du quartier Battant, enfin ce n'est pas exactement ça puisque ce ne sera pas en fait des rues piétonnes puisqu'elles ne sont pas requalifiées en tant que telles.

C'est juste l'apaisement du quartier Battant, c'est-à-dire des bornes d'accès comme à l'intérieur de la Boucle en fait qui auront le même fonctionnement, qui seront ouvertes jusqu'à 11 h 00 le matin pour laisser passer les livraisons et qui seront en position haute le reste de la journée.

C'est surtout pour limiter le trafic dans ce quartier par des voitures qui n'ont rien à y faire et qui mettent en danger et les piétons et les autres personnes qui se déplacent dans le quartier. Donc, c'est vraiment apaiser le quartier.

C'était une vraie demande des habitants du quartier de pouvoir apaiser ce quartier et d'amener une tranquillité à l'intérieur de ce quartier pour que se développent les terrasses, pour que se développe aussi un autre mode de déplacement, enfin d'autres modes de déplacement de manière plus sereine.

Mme LA MAIRE : Oui. Monsieur FAGAUT. Attendez. Voilà.

M. FAGAUT : Merci pour ces précisions.

Je suis un peu surpris quand vous dites c'est une vraie demande des habitants du quartier parce qu'il me semble que quand, nous, on a échangé aussi avec un bon nombre d'habitants du quartier et notamment aussi avec des commerçants qui vivent le quartier, je ne suis pas certain qu'ils soient dans cette dynamique-là. Pour en avoir rencontré une grosse majorité, je ne suis pas certain.

Et il me semble que votre réunion de quartier sur le secteur de Battant n'a pas été de tout repos.

Donc, sauf à ce qu'on ne m'ait pas forcément relayé les bons éléments, mais il me semble que ce n'est pas forcément ça que j'ai pu entendre et en échangeant, encore une fois, avec différents chefs d'entreprise et qui tiennent des commerces, qui ont porté aussi des pétitions par rapport à cela, je ne suis pas certain que votre propos de dire une vraie demande des habitants soit vraiment approprié à ce que vous venez d'évoquer.

Et je repose ma question parce que ça m'amène à une autre réflexion sur les bornes, qu'allez-vous faire sur le secteur Square Saint Amour, Rue de Lorraine et tout cela, je vous avais posé la question si des bornes allaient être positionnées oui ou non.

Je ne l'ai jamais eu cette réponse, donc j'aimerais bien l'avoir à un moment donné. J'aimerais bien l'avoir à un moment donné.

Mme ZEHAF : Je ne sais pas qui est à l'origine du bruit qui court sur le square Saint-Amour, mais il n'y a rien qui va se passer sur le square Saint-Amour enfin.

On m'a déjà posé la question, Nathalie me l'a déjà posée, je lui ai répondu. Non. Ce n'est pas toi ou quelqu'un d'autre m'avait posé la question.

On n'a pas de projet sur le square Saint-Amour. Aucun projet sur le square Saint-Amour.

Enfin, je ne sais pas d'où viennent ces bruits.

Après par rapport aux commerçants, alors, il y a des commerçants qui sont un peu craintifs effectivement de voir perdre effectivement leurs clients. Sauf que rappelez-vous quand Monsieur REGANI a fait le centre-ville piéton, il y avait aussi la même crainte des commerçants,

maintenant il n'y a plus aucun commerçant qui reviendrait en arrière et qui accepterait de voir passer des voitures dans la grande rue ou rue... Enfin, voilà, dans les rues piétonnes en fait.

Mme LA MAIRE : Oui. Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER : Oui. On ne va pas refaire le débat sur la piétonnisation du secteur Battant. Je vais juste redire à Monsieur FAGAUT, donner des précisions puisque la réunion publique dont il parle, c'est cette fameuse réunion publique où pour poser des questions, il fallait les envoyer par SMS et on se faisait disputer, rattraper par la patrouille quand on osait compléter sa question à l'oral, donc on était dans la... Ce que j'appelle, la mascarade de réunion publique chère à M. BERTAGNOLI. C'est tout sauf de la participation citoyenne, c'est du blocage citoyen ce genre de réunion. En tout cas, moi, je peux vous dire une chose c'est qu'on sera très attentif, je ne veux pas présager ce qu'il se passera, mais nous serons très attentifs sur le commerce, sur l'état du commerce sur les chiffres d'affaires de ces commerçants, on n'est pas dans le cœur de ville, c'est ça qui m'inquiète par rapport à ces commerçants et selon eux, une grosse part de leur chiffre d'affaires, ce sont des gens extérieurs au centre-ville, donc, ils ne pourront plus approcher et notamment aussi des personnes âgées ou à mobilité plutôt fragile. Donc, moi, je suis en tout cas très inquiet de ce projet, d'autant plus que vous n'avez pas souhaité reprendre une proposition intermédiaire qui était la leur, je le regrette profondément.

Mme LA MAIRE : Pardon, mais juste je ne suis pas sûre d'avoir entendu, vous avez dit que Battant n'était pas au cœur de ville ? Bon. D'accord. Monsieur BERTAGNOLI.

M. BERTAGNOLI : Oui. Merci Monsieur CROIZIER. Je vous avoue que j'attendais avec impatience que vous me parliez de démocratie participative puisque, au dernier Conseil, vous aviez demandé ma démission au prétexte que les initiatives citoyennes qui se multiplient dans la Ville et que ce n'est pas votre manière d'impliquer les habitants. Bon. Dont acte. Il faut dire que je pense, moi, que l'enseignement vous manque et que vous aimez toujours autant distribuer les bonnes et les mauvaises notes. De ce fait, vivement la dissolution que vous puissiez retrouver les bancs de l'école. Et franchement, donner des leçons de démocratie participative quand on est membre d'une majorité présidentielle qui a fait le Grand Débat, je vous rappelle qu'on attend toujours la publication de l'état des cahiers de doléances qui ont été issues du Grand Débat et qui ont quand même permis la participation de 2 millions de Français. Je trouve qu'en termes de transparence, c'était un petit peu dommage de ne pas avoir ces documents-là. Une majorité qui a fait la convention citoyenne pour le climat, dont les 149 propositions n'ont pas été vraiment soumises sans filtre, mais plutôt bien édulcorées, voire enterrées, et qui a eu le plus grand nombre de recours au 49.3 de la Ve République. Je pense que, en termes de mascarade, vous avez tout à nous apprendre. Et quand je défends la démocratie, je la défends partout, y compris à l'école, donc aujourd'hui l'élève va noter le maître d'une certaine manière. En effet, vous nous dites que les pétitions ne sont pas votre manière d'impliquer les habitants, alors quelle est votre manière d'impliquer les habitants ? En tant que député, vous auriez pu tout à fait mettre en place des ateliers législatifs avec les habitants de Besançon depuis le début de votre mandat. Ces ateliers, ça consiste à présenter la loi, sa position, par exemple présenter votre position en tant que député sur la loi immigration, par exemple, recueillir les opinions et les propositions d'amendement des citoyens et les porter à l'Assemblée. Je vous invite, si vous le souhaitez, à venir échanger avec votre collègue Cécile UNTERMAIER, députée de Saône-et-Loire, j'ai son contact, je peux vous mettre en lien. Vous auriez pu aller encore plus loin et construire un parlement de circonscription, comme le fait votre collègue de Tours, Charles FOURNIER, qui cherche à rendre plus collectif le mandat de député et de ses actions en travaillant collectivement à conduire des enquêtes, à faire des auditions, à rédiger des amendements, à poser des questions au gouvernement. Vous auriez pu faire tout ça, mais vous n'avez rien fait de tout cela, donc alors quand pour la suite ?

Mme LA MAIRE : Laurent CROIZIER.

M. CROIZIER : Qu'est-ce que je suis déçu de vous décevoir, Monsieur BERTAGNOLI. Mais je suis vraiment déçu.

Non. Ne vous inquiétez pas pour moi parce que les ateliers avec les professionnels de santé, c'est fait. Les ateliers sur la simplification administrative des entreprises, c'est fait.

Les ateliers sur la simplification des directeurs d'école, c'est lundi soir.

Donc, oui, moi, je fais de la participation citoyenne, heureusement parce que je pense que ça doit faire partie des outils des élus.

Mais par contre quand les gens me posent des questions, ils ne le font pas par SMS. Vous savez ils viennent me voir, je les reçois, quand ils m'écrivent, je leur réponds et quand je fais une réunion publique, si une agence extérieure vient me proposer que les questions soient envoyées par SMS, je dis à l'agence je suis désolé, je ne travaillerai pas avec vous parce que, moi, je n'accepte pas qu'un citoyen ne puisse pas poser directement une question à un élu. Je trouve ça totalement inacceptable. Et je me souviens une question d'une habitante de Battant qui était mal comprise ou incomprise parce que peut-être mal rédigée par une élue de la majorité et que cette habitante, dans la salle, avait voulu compléter, expliquer sa question, on lui a refusé la parole. Moi, je trouve ça juste inacceptable et inadmissible, voilà, tout simplement.

Mme LA MAIRE : Madame VARET.

Mme VARET : Oui. Merci Madame le Maire.

Moi, je voudrais dire à Monsieur Kevin BERTAGNOLI tout le bien que je pense de la façon dont il pratique la démocratie participative à Besançon.

J'ai déjà eu l'occasion de dire à plusieurs reprises ce que j'avais vécu en tant que riveraine de la rue de la République, déambulation, je suis donc allée déambuler avec vous et d'autres, notamment des gens des services qui ont présenté, ce jour-là, le projet qu'ils avaient.

Nous avons pu dire tout le mal que nous pensions de ce projet et notamment du fait que vous entendiez perpétuer le passage des bus dans le centre-ville.

Réunion de restitution, rien n'a changé, vous êtes toujours dans la même démarche.

Et puis, on en a parlé en réunion de secteur parce qu'on a pu éviter comme ça la discussion en Conseil Municipal où la presse est présente.

Et puis, comme c'est vraiment récurrent, très habituel, j'ai pu avoir des informations sur votre participation... Démocratie participative Chemin de Mazagran où vous avez envisagé de faire des travaux pour améliorer la circulation. Alors, ce n'est peut-être pas effectivement de la participation citoyenne dans ce quartier-là, mais une habitante m'a contacté, m'a expliqué qu'on avait convoqué les riverains pour leur demander leur avis, parce que Chemin de Mazagran, les gens roulent très vite alors que d'autres font du vélo, se baladent à pied, donc il faut sécuriser tout ça, ce qui est tout à fait normal. Les habitants ont émis un avis, et puis comme les travaux envisagés ne sont absolument pas ceux qui avaient été proposés et admis par les riverains, le Bisontin en question fait un courrier à la Présidente du Grand Besançon Métropole et on lui répond ceci.

« Madame, par votre courrier en date du... vous attirez mon attention sur le fait que seulement deux des trois coussins ralentisseurs seront mis en place suite à la consultation des riverains au sujet de la gestion des vitesses excessives Chemin de Mazagran à Besançon. Je porte à votre connaissance que les sondages réalisés par les services techniques de la voirie ont pour but d'obtenir un avis consultatif des riverains impactés par les potentiels aménagements. Les habitants concernés ne sont en aucun cas décisionnaires des travaux qui seront engagés. Dans ce cas précis, la majorité des répondants s'étant prononcé en faveur des aménagements proposés, cependant cette majorité est toute relative puisque moins de 60 % des riverains consultés ont répondu [on aimerait qu'il y en ait toujours 60 %]. J'ai donc décidé de ne faire réaliser que deux coussins ralentisseurs sur les trois présentés dans le sondage ». Et les mêmes habitants disent oui, alors, il n'y aura que deux coussins et puis en plus ils sont placés.

Alors la concertation, l'avis des Bisontins, on voit très bien ce que vous en faites : *« J'ai décidé »*.

Merci.

Mme ZEHAF : Alors, je vais répondre parce que ce n'est pas la Présidente qui a répondu, c'est moi qui ai répondu au nom de la Présidente au vu de ma délégation.

Effectivement, quand on... Il y a des aménagements qui sont demandés, maintenant on procède par sondage. On envoie des courriers pour sonder parce que souvent quand on nous demande des coussins ralentisseurs, s'ils sont placés devant chez le voisin, on a après des gens qui se montrent contre et qui nous demandent de démonter les coussins ralentisseurs.

Donc, on avait proposé effectivement il y avait une demande de trois coussins ralentisseurs. La réponse, comme on l'a dit dans la lettre, a été très relative. En fait il y a eu peu de gens qui ont répondu au

sondage et du coup, pour l'instant, on en place deux. On verra comment ça se passe et on reviendra sur le troisième après si vraiment il y a besoin de mettre un troisième, si la vitesse n'est pas ralentie. Après pour la position. Alors, les gens ont tous des avis techniques en fait. Je suis désolée. Enfin, nous, on a des techniciens, comme l'a dit Madame la Maire, on a des gens qui travaillent dans les services et qui sont compétents pour décider où on place les coussins ralentisseurs parce que des fois vous avez des grilles d'accès d'eau, vous avez des choses où techniquement on ne peut pas les mettre et, moi, je fais confiance aux services qui me conseillent pour placer les ralentisseurs parce que sinon si on demande à chacun, chacun a son avis et, des fois, techniquement ce n'est pas possible de les mettre à l'endroit où les gens le souhaiteraient.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup.

Je vous propose de soumettre au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien.

Quand même, vous êtes d'accord que j'ai largement assoupli ma gestion des débats. On parle même d'éléments qui ne sont pas vraiment ceux du dossier, donc on est de plus en plus dans le dialogue et en plus on ne nous écoute pas, donc c'est bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur :**
 - o **le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet : archéologue, spécialiste de l'étude du mobilier » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique.**
 - o **le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet : vétérinaire – registraire » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique.**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30 - Amicale Sportive Territoriale Bisontine - Convention triennale 2024-2026

Mme LA MAIRE : Rapport n° 30, Amicale Sportive Territoire Bisontine.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur le projet de convention triennale, régissant les relations entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine, pour la période 2024-2026,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,**
- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 €, à l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine, au titre du fonctionnement, pour les années 2024, 2025 et 2026 (sous réserve du vote du Budget Primitif).**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Aide à un établissement scolaire pour ses échanges internationaux

Mme Elise AEBISCHER (2) et MM. Benoît CYPRIANI (1) et Cyril DEVESA (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA MAIRE : Le 31, l'aide à un établissement scolaire pour ses échanges internationaux.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 700 euros au Lycée Pasteur pour un voyage scolaire à l'international.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

32 - Aide à des projets internationaux - Première attribution 2024 - Coopération internationale

Mme LA MAIRE : Et le tout dernier. Pardon. Est-ce que vous voulez écouter le tout dernier et même voter ? Aide à des projets internationaux, première attribution, coopération internationale. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette proposition de subvention d'un montant de 1 000 euros à l'Association Solidarité Douroula.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Mme LA MAIRE : Merci et bonne soirée.

La séance est levée à 21h37.

Le secrétaire de séance,

La Maire,

Yannick POUJET
Adjoint

Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon Métropole